L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1538 - VENDREDI 02 AOÛT 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

GRÊLE et RISQUES CLIMATIQUES

MONGIN Jean-Jacques

n° ORIAS 07009678

> Professionnel en assurances agricoles depuis 25 ans
> Présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres

6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre

Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39

E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

AVIVA l'Assurance !

Assureur agricole depuis 1856

Tour de France des grandes cultures

Une moisson rassurante



Photo : Réussir

Les céréaliers ont eu chaud. Au sens propre comme au figuré, la canicule ayant soulevé des inquiétudes. Mais le résultat final est une assez belle récolte, sauf en colza. Le temps sec a permis de moissonner sereinement. En blé tendre, la production française semble filer vers un sommet tout en préservant la qualité. Qualité qui fait davantage défaut en orges brassicoles. Elle est bien au rendez-vous pour le blé dur qui affiche aussi de bons rendements. C'est en revanche une année noire pour le colza. *Page 3*

Côte d'Or

› Moutarde

Un rendement qui pique



Nièvre

› Sécheresse

Une situation inquiétante



Yonne

› Journées Innov'action

Le crémant bio, une alternative



Gamme RAFAL

Maitrisez votre tonnage/ha

8 modèles de 10 à 21,5 m³



Boitier X Control pour contrôler
- la densité de produit,
- le dosage/ha
- et la largeur d'épandage



SODMAC

G. BUCHEZ

SECTEURS / Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert - Autun

03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

ETA La Vallée de Channy- 58150 Garchy

Secteurs d'épandage :
Nièvre - Yonne
Loiret - Cher
Indre



Semis de précisions, Épandage :
Compost, fumier Calcaire, scories...

Jean-Baptiste Mourlon - 07 88 58 29 82

Sommaire

Côte-d'Or

04-06 Moissons
- Châtillon-sur-Seine : Satisfaisant dans l'ensemble
- Arrans : Du blé et des sangliers
- Montbard : Colza ou pas colza ?
- Semur/Époisses : Correct, en attendant le maïs
- Fontaine-Française : Un rendement qui pique
- Enquête moissons : Les résultats se dessinent

07 • Sécheresse : Renforcement des mesures de restriction

Nièvre

08 • Sécheresse : Une situation qui devient inquiétante
09 • Ceta : « *Le gouvernement lâche les éleveurs français* »
10 • Syndical : La FDSEA et les JA en soutien des agriculteurs

Yonne

11 • Moissons : Des récoltes globalement bonnes pour le département
12 • Colza : Les leviers à mettre en œuvre pour placer sa culture dans une zone de moindre risque
13 • Innov'action : L'alternative de faire du crémant bio
14 • Emploi viticole : Les groupements d'employeurs à la rencontre des migrants

Région

16 • Prendre en compte les évolutions climatiques : Sécheresse et canicule frappent une nouvelle fois la Bourgogne Franche-Comté

Infos Services

17 • Firmes et machinisme
18-19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Insolite

Un petit tour dans la moissonneuse

Trois agriculteurs de Côte-d'Or ont proposé au public de monter dans leur machine durant les moissons.



Le site internet moissonneuse.fr, lancé par un exploitant de Touraine, permet à toute personne de prendre contact avec un agriculteur et de participer avec lui à la récolte, en montant à bord de sa moissonneuse-batteuse. La démarche, véritable rendez-vous entre la société et l'agriculteur, vise à « *créer du lien et donner aux gens les moyens de se faire leur propre idée sur le métier* ». Le fonctionnement est simple : un céréalier, partout en France, peut renseigner ses coordonnées et préciser les dates de sa moisson. Les intéressés prennent contact avec l'agriculteur et se mettent d'accord pour venir et participer à la récolte. Trois Côte-d'oriens se sont inscrits durant ces moissons : Charles Matrat (Prusly-sur-Ource), Jean-Paul Taillandier (Vernois-lès-Vesvres) et Bertrand Godot (Fontaines-en-Duesmois).

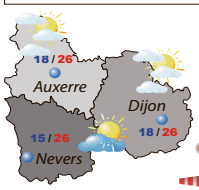
AG

Témoignage

Jean-Paul Taillandier : « *J'ai trouvé l'idée si simple et efficace que je me suis demandé pourquoi personne n'y avait pensé avant ! J'accueille assez facilement mes voisins à bord de ma machine, une fois à bord, les échanges sont facilités. L'application mérite d'être connue. Même si la moissonneuse apparaît comme un jouet pour les enfants, elle peut être un moyen de communication pour les agriculteurs* ».

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 2 Août

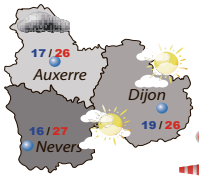


Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de nuages de beau temps.

T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 23 à 27°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Julien
Soleil : 06h27 - 21h28
Lune : 07h48 - 22h41

Samedi 3 Août



Nuageux
Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective. Les vents seront modérés.

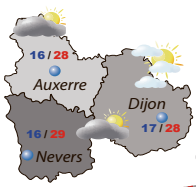
T° mini : 16 à 18°C
T° maxi : 25 à 27°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Lydie
Soleil : 06h28 - 21h27
Lune : 09h10 - 23h11

AGATE météo

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 4 Août



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 27 à 29°C
Vents : Nord 10 km/h

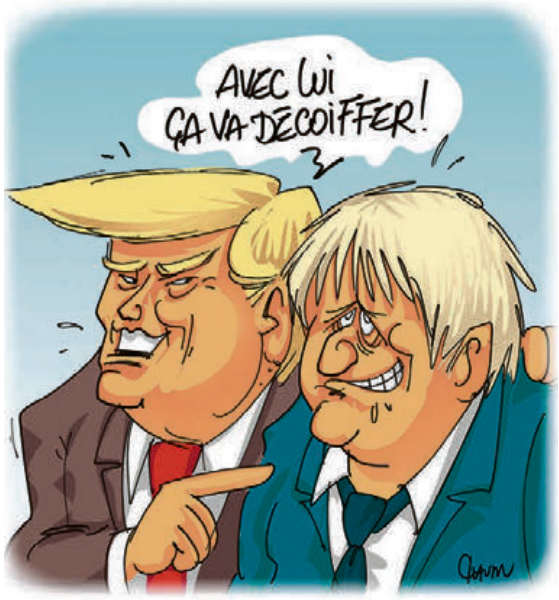
Saint Jean-Marie
Soleil : 06h29 - 21h25
Lune : 10h32 - 23h38

Prévisions à 7 jours

Lundi 5 Août au Mercredi 7 Août
Le soleil sera bien présent et accompagné de nuages de beau temps.
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 23 à 25°C

Du Jeudi 8 Août au Dimanche 11 Août
De nombreuses précipitations parfois accompagnées d'orages.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 11 à 13°C T° maxi : 25 à 27°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Tour de France des grandes cultures

Une moisson rassurante

Les céréaliers ont eu chaud. Au sens propre comme au figuré, la canicule ayant soulevé des inquiétudes. Mais le résultat final est une assez belle récolte, sauf en colza. Le temps sec a permis de moissonner sereinement. En blé tendre, la production française semble filer vers un sommet tout en préservant la qualité. Qualité qui fait davantage défaut en orges brassicoles. Elle est bien au rendez-vous pour le blé dur qui affiche aussi de bons rendements. C'est en revanche une année noire pour le colza.

« *La récolte est globalement satisfaisante* », affirme Jean-Olivier Lhuissier, directeur des activités agricoles chez Vivescia. Intervenue en fin de cycle de production, la canicule a bien joué les trouble-fête. Mais sans trop de dommages : « *C'est dire le fort potentiel d'avant fin juin* ». Le leader de la collecte dans le Grand Est parle de rendements en blé tendre de 3 à 5 % supérieurs à la moyenne quinquennale. Ils s'étalent de 85 à 95 q/ha en Champagne, de 70 à 80 q/ha dans les terres plus superficielles du Barrois. « *La canicule a perturbé le remplissage des variétés les plus tardives* », selon lui. Avantage du temps sec, la qualité est restée au top, avec 12,5 % d'humidité, plus de 80 kg/hl en PS (poids spécifique), un indice de Hagberg supérieur à 300/350 s, aucune pourriture en bout de cycle donc pas de fusariose. Le taux de protéines ressort au-delà de 11,5 %.

Le numéro un de la collecte céréalière française Axéréal, qui s'étend de la Beauce à la Touraine et au Nivernais, observe lui aussi des rendements hétérogènes en blé tendre, de 70 à 80 q/ha, soit un bon niveau. Le PS, à 80 kg/hl minimum, est qualifié d'exceptionnel, le taux de protéines, à 11,5 % en moyenne, tout à fait correct. Autre poids lourd du secteur, Soufflet, dont la zone d'activité forme un large croissant de Rouen à Metz, note des rendements bons à très bons, autour de 75-76 q/ha, ce qui représente 10 % de plus que l'an dernier. La qualité est très satisfaisante, avec 11,5 % de protéines, plus de 80 kg/hl en PS, des teneurs en mycotoxines très faibles.

Tout au nord, la coopérative des Hauts-de-France Advitam entame tout juste la récolte de blé. « *Il est trop tôt pour voir l'impact du coup de chaud* », déclare le directeur céréales Nicolas Foissey. L'épisode de fortes chaleurs fin juin a été plus bref dans la région, deux jours seulement ayant dépassé 30°. Un mois après, à l'approche d'une nouvelle canicule, l'affaire se présente bien : un rendement de 92-93 q/ha est signalé en variétés précoces, 5 % au-dessus de la moyenne sur dix ans. De très bons PS sont notés, autour de 80-81 kg/hl, une benne affichant même la valeur record de 86 kg/hl. Le taux de protéines, à 11,3-11,4 %, apparaît conforme à la normale. Reste à voir pour les variétés plus tardives.

Des chantiers en toute sérénité

« *Les trois semaines de beau temps continu ont permis de récolter d'une traite : du jamais vu* », souligne Baptiste Breton, codirecteur de La Tricherie, dans la Vienne. De gros débits de chantiers ont compliqué la tâche au niveau logistique. Sachant que la coopérative doit gérer toute une palette de filières. Mais les producteurs ont accepté de décaler d'une demi-journée des livraisons au silo. Car la météo favorable leur permettait de rester sereins tout au long de la moisson. Et les bons rendements avaient de quoi entretenir la bonne humeur : 75 q/ha dans l'ensemble, 15 % de plus que la moyenne.

> « Le temps sec a préservé la qualité du grain »

Chez Dijon Céréales, la moisson « *s'est déroulée sereinement* » grâce à la météo qui a permis d'étaler les chantiers. Alain Lebel, le responsable exécution, n'indique « *pas d'énorme coup de feu à gérer : les transitions entre les cultures ont été progressives* ». Le blé tendre montre une belle qualité, avec des critères physiques optimums - le PS ressort à 79 kg/hl, le taux de protéines à 12,3 %, le W (force boulangère) est jugé satisfaisant - aussi pour les critères technologiques. Pascal Demay, le directeur céréales, souligne une « *collecte de blé très homogène en qualité* ». À la différence des rendements qui varient beaucoup, de 50 à 100 q/ha, les prévisions semblant toutefois dépassées sur la globalité de la coopérative.

Une faible pression des maladies

Plus à l'ouest, Terrena fait part de sa surprise en termes de rendements, meilleurs que prévu (+4 q/ha) avec des pointes en blé tendre à 100 q/ha, les résultats dans le Poitou étant considérés « *exceptionnels* ». Le taux de protéines de 11 % ne soulève pas de difficulté. Un bon état sanitaire de la récolte est mis en avant, conséquence des faibles pluies.

La coopérative vendéenne Cavac enregistre aussi de bons rendements, supérieurs de 10 à 20 q/ha aux performances habituelles. Par effet de dilution, le taux de protéines décroche à 11,2 %. « *La faible pression des maladies a permis de conserver la dernière feuille, ce qui a favorisé l'alimentation en azote du grain* », tempère le directeur céréales Christophe Vinet.

L'orge d'hiver affiche des rendements corrects

Côté orge d'hiver, Soufflet voit des rendements corrects, à 65 q/ha en zones intermédiaires, 85 q/ha dans les terres profondes. La façade Atlantique tire son épingle du jeu, avec 15-20 q/ha de plus qu'habituellement. Ça passe en qualité, le taux de protéines affichant 10,2 % mais avec des disparités. Le calibrage, qui donne une estimation du rendement en brasserie, semble un peu bas par rapport à l'historique, à 80-81 %. Chez Axéréal, les rendements paraissent corrects au sud de la Loire, affectés par le gel au printemps, un cran au-dessus dans la partie nord, l'Eure-et-Loir atteignant 85 q/ha et quelques pics à trois chiffres. Le taux de protéines s'affiche plutôt bas, tout juste aux normes, à moins de 10 %. Les calibrages s'étalent de 70 à 85 %, meilleurs au nord de la Loire autour de 90 %.

Vivescia note des rendements 3 à 4 % supérieurs à la moyenne pluriannuelle avec une qualité correcte en protéines et calibrage. Du côté de Valfrance, entre Oise et Seine-et-Marne, de très bonnes performances sont notées en rendement (80 q/ha contre 75 q/ha en moyenne) et qualité (10 % de protéines, 84 % en calibrage, un PS exceptionnel de 66-67 kg/hl). « *Une faible pression des maladies a permis ces résultats* », avance le responsable de la collecte Hugues Desmet. « *Des agriculteurs n'ont même fait qu'un traitement fongicide* ».

L'orge de printemps manque de protéines

« *L'orge de printemps va poser problème : elle manque de protéine, la moitié des volumes étant sous les 9,5 %* » réclamés par les brasseurs, signale François Berson, directeur de la collecte chez Soufflet. Un tri à la réception est donc nécessaire. Même déception en termes de calibrage, à seulement 82 %. De bons voire très bons rendements sont en revanche notés, compris entre 75 et 80 q/ha en zones intermédiaires, 80-100 q/ha dans les sols profonds. On parle même d'année record chez Océalia, où 70-75 q/ha sont enregistrés (contre 55-60 q/ha en moyenne). Avec un taux de protéines à 9,5 %, Jean-Michel Delavergne n'exprime pas d'inquiétudes : c'est habituellement le plafond de 11,5 % qui pose soucis vis-à-vis des brasseurs. Il juge même la qualité très satisfaisante, avec un calibrage de 90 %.

Mauvaise année pour le colza

« *Une récolte à vite oublier* ». Voilà ce que Dijon Céréales retient de l'année 2019 pour le colza, dont la collecte recule de 50 % en un an. Le scénario ressemble à un cauchemar : mauvaise implantation dans le sec à l'automne, d'où un retournement de certaines parcelles, coup de gel lors de la floraison et forte pression des insectes (altises puis méligèthes) au printemps qui se traduisent par des siliques vides, canicule en juin faisant chuter le poids de mille grains.

Vivescia annonce 30 % de productivité en moins : la Champagne crayeuse atteint péniblement 30 q/ha, le Barrois 23-25 q/ha. Axéréal témoigne de rendements « *pas bons sur les trois quarts du territoire* », partant de 10-15 à 25 q/ha au pire, jusqu'à des performances « *tout à fait correctes* » au nord de Chartres et dans le Perche. Terrena se situe dans la moyenne pluriannuelle, entre 30 et 40 q/ha.

Satisfaction côté blé dur

« *Le blé dur est exceptionnel : pas de mitadin, pas de mouchetures, une couleur jaune d'or… il est plus beau que le grade 1 de son concurrent canadien (la référence mondiale)* », déclare Christophe Vinet à la coopérative vendéenne Cavac. 72-75 q/ha sont relevés (+15 % par rapport à la moyenne). Dans le bassin traditionnel, la Dauphinoise signale aussi une belle à très belle qualité, avec un rendement de 58-60 q/ha (contre 55 q/ha). Au centre, la coopérative beauceronne Scael parle de 77 q/ha (contre 72-73 q/ha).

JCD

Inquiétude pour les cultures d'été

La sécheresse, les fortes chaleurs nourrissent de vives inquiétudes pour les cultures d'été comme le maïs, la betterave, la pomme de terre. À l'AGPM (producteurs de maïs), on souligne que la nouvelle canicule fin juillet intervient en pleine floraison de la céréale, « *période critique dans l'élaboration du rendement* ». Une situation aggravée par de nombreuses restrictions d'eau, qui concernent 77 départements au 25 juillet. Parmi eux, 27 sont placés en « crise » pour tout ou partie de leur territoire.

À noter

DDT de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne

Dérogations PAC / sécheresse pour les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne

Compte tenu de la sécheresse qui continue de s'accentuer sur une grande partie de la France, Didier Guillaume, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a annoncé plusieurs mesures en faveur des agriculteurs pour 60 départements dont la Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne.

La dérogation pour cas de force majeure est accordée afin de permettre aux éleveurs concernés par un manque de fourrage de valoriser leurs jachères. Après échange avec la Commission européenne, il est indiqué que cette dérogation sera étendue aux céréaliers. Chaque agriculteur qui souhaite valoriser ses jachères déclarées en tant que surfaces d'intérêt écologique (SIE) doit impérativement adresser une demande de dérogation étayée pour « force majeure et circonstances exceptionnelles » à la Direction Départementale des Territoires afin de le signaler en indiquant les parcelles et les surfaces concernées.

Par ailleurs, au regard des conditions climatiques difficiles, le ministre a décidé le 29 juillet de permettre uniquement aux exploitants qui font la demande de dérogation « force majeure et circonstances exceptionnelles », par courrier adressé à la DDT, de décaler au 20 août la date de début de présence obligatoire des cultures dérobées. Le semis des cultures dérobées reste obligatoire et le temps de présence reste de 8 semaines à compter de la date d'implantation.

Chaque exploitant dont les cultures dérobées n'auraient pas levé ou partiellement levé du fait des conditions climatiques doit déposer une demande de dérogation « force majeure et circonstances exceptionnelles » pour non levée auprès de la DDT, en précisant les parcelles et les surfaces concernées.

Le ministre souhaite également que les agriculteurs fassent preuve de solidarité entre eux et que des flux entre départements disposant de fourrages et ceux en pénurie ou guettés par la pénurie se mettent en place.

Contacts :

- DDT de la Côte-d'Or : Bureau des aides directes, tel 03 80 29 44 67, ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr
- DDT de la Nièvre : Christelle Ouzet, 03 86 81 52 24, christelle.ouzet@nievre.gouv.fr
- DDT de l'Yonne : Unité aides directes, tel 03 86 48 41 00, ddt-sea-uad@yonne.gouv.fr

Châtillon-sur-Seine

Satisfaisant dans l'ensemble

Jérémy Rognon, exploitant à Pothières, évoque ses différentes récoltes, terminées le 19 juillet.



Le jeune agriculteur enregistre des rendements de 70 q/ha en blé, orges d'hiver et de printemps.

La moisson semble correcte dans le Châtillonnais pour la deuxième année consécutive. À Pothières, Jérémy Rognon fait part de résultats convenables avec une moyenne de 70 q/ha dans ses 24 ha d'orges d'hiver. Les critères qualitatifs remplissent les exigences brassicoles avec 10,8 en protéines et 82 de calibrage. *« La nouvelle variété Visuel a donné les meilleurs résultats avec 75 q/ha, Étincel est plus proche des 65 q/ha, la qualité est sensiblement la même dans les deux variétés »*, précise l'exploitant de 22 ans. Ses 30 ha de blé terminent eux aussi sur une moyenne de 70 q/ha : *« nous avions un peu peur à la suite au coup de chaud de fin juin début juillet. Les cultures, encore bien vertes au 15 juin, ont tourné très rapidement. Nous sommes finalement agréablement surpris par ce résultat, avec un PS de 82 et un taux de protéines à 11,5 »*. La variété Absalon représentait la majorité des surfaces de blé. Un mélange de cinq variétés (Goncourt, Chevignon, Absalon, Némo et Compil) a été testé sur une parcelle à faible potentiel, pour un rendement final de 65 q/ha : *« l'idée était de limiter l'effet variétal et de s'assurer une certaine sécurité. Némo a, par exemple, souvent décroché dans le secteur cette année »*.

Interrogations sur le tournesol

Jérémy Rognon a également récolté de l'orge de printemps, avec un rendement similaire aux autres cultures (70 q/ha) : *« nous étions très inquiets pour les parcelles en question, avec les fortes températures du début d'été. Le fait d'avoir semé de bonne heure, dans de bonnes conditions, a été profitable. Si le rendement est correct, la qualité est dégradée avec un calibrage autour de 40. Cette orge se destinera à la mouture, ce ne sera malheureusement pas le même prix »*. En ce qui concerne le colza, le Côte-d'orien n'a récolté aucun de ses 24 ha dédiés à cette culture : *« rien n'a levé avec la sécheresse de l'an passé, j'ai tout retourné pour y mettre du pois et, pour la première fois, du tournesol. Le pois d'hiver donne 40 q/ha malgré la bactériose, celle-ci s'était manifestée fin mars mais a été contenue avec le sec qui a suivi. Le pois de printemps a livré 30 q/ha, ce qui est intéressant compte tenu des faibles charges que nous avons dans cette culture »*. Le tournesol, semé sur 11 ha, laisse perplexe Jérémy Rognon pour sa récolte programmée autour du 15 septembre : *« avec l'impact de la sécheresse en cours, je m'attends à une douche froide. Le tournesol souffre de plus en plus, il a besoin d'eau »*.

Et maintenant ?

Le devenir du colza interroge fortement le producteur : *« dix hectares sont prévus dans mon prochain assolement, mais si la pluie ne se manifeste pas, je ne tenterai sûrement pas le coup. Ceux qui ont persisté en colza cette année font bien souvent 15 q/ha, ce n'est vraiment pas facile, d'autant que la problématique insectes est de plus en plus pesante. Remplacer le colza pose problème pour les têtes de rotation : les choix sont limités et risqués avec les années sèches qui se multiplient. Le pois ? Ce n'est pas toujours évident, la bactériose peut causer de gros dégâts, comme il y a trois ans dans une parcelle de mon père à seulement 4 q/ha »*. **AG**

Arrans

Du blé et des sangliers

Nicolas et Marion Gouot, exploitants agricoles à Asnières-en-Montagne et Arrans, ont terminé leur moisson la semaine dernière, non sans se rappeler certains déboires du début de campagne.



Les parcelles en bordure de bois avaient fait l'objet de nombreux dégâts après les semis.

La moisson 2019 est plutôt correcte chez Nicolas et Marion Gouot, exploitants agricoles à Asnières et Arrans, dans le Châtillonnais. L'orge d'hiver, en variété Isocel sur 50 ha, a livré des rendements variant de 60 à 70 q/ha, avec la qualité brassicole à la clé. Une partie de la production sera conservée comme chaque année pour l'alimentation des bovins. Le blé, présent sur 65 ha avec notamment les variétés Calumet, Compil et Némo, donne des rendements de 65 à 75 q/ha avec des PS à 83. *« C'est un résultat qui nous convient, mais que ce fut dur dans cette culture »*, confie Nicolas Gouot, *« les dégâts de gibier n'ont jamais été aussi importants que cette année. Depuis mon installation il y a dix ans, je n'ai jamais vu de telles surpopulations de sangliers. Les dégâts ont été nombreux à l'automne, dans les semis de blé. Nous avons fait des rustines mais ce n'est pas revenu comme avant. Les terrains ont été défoncés en bordures de bois, il a été très difficile de retravailler la terre derrière ça. Les chasseurs ont mis des clôtures autour d'un massif forestier, mais cette technique ne fera que déplacer le problème, selon moi. Nous attendons des autorités des mesures fortes, allant dans le sens d'une régulation importante de ces populations »*. Le pois de printemps, clôturé, a tenu bon face aux sangliers et livre un intéressant volume de 45 q/ha sur une surface de 8 ha. Seulement 13 ha de colza étaient à faucher en fin de semaine dernière, après les nombreux problèmes rencontrés par cette culture. *« Nous avons gardé le plus joli, ou plutôt, le moins vilain. Dans tous les cas, nous ne nous attendons pas à un bon résultat avec l'impact de la sécheresse, du gel et celui des insectes »*, commentent les exploitants. Du tournesol et du chanvre seront moissonnés en septembre à Arrans. *« Comme tout le monde, nous attendons les précipitations avec impatience. Ces deux cultures, surtout le tournesol, en ont de plus en plus besoin »*, fait remarquer Nicolas Gouot.

AG

Montbard

Colza ou pas colza ?

Jean-Luc Gerbron a terminé ses moissons la semaine dernière à Benoisey. L'agriculteur évoque la prochaine campagne et ses hypothétiques semis de colza.


L'exploitant de 35 ans surveille la météo pour prendre sa décision.

Seulement deux hectares récoltés cette année, avec un très maigre rendement de 10 q/ha : la récolte de colza de Jean-Luc Gerbron ne restera pas dans les annales, lui qui en cultive habituellement une quarantaine d'hectares avec des bennes bien plus garnies. *« La culture n'a quasiment pas levé à cause de la sécheresse, comme un peu partout ici »*, rappelle l'agriculteur côte-d'orien, *« j'ai gardé le peu de pieds qui avaient réussi à se développer, sans y faire le moindre frais. Le sec et ensuite les altises n'ont rien pardonné. Je n'avais pas désherbé toutes les terres, j'ai donc pu repartir avec de l'avoine, de l'orge et du pois de printemps sur les autres hectares »*. Jean-Luc Gerbron va prendre, sous peu, sa décision de se relancer ou non dans cette crucifère : *« tout dépend du temps, si aucune précipitation n'est annoncée, ce ne sera pas la peine. Nous avançons constamment la date des semis, mais s'il pleut fin août, je sèmerai fin août. Ce n'est vraiment pas facile dans cette culture, même en dehors du champ : certains exploitants qui avaient gardé leur colza rencontrent aujourd'hui des problèmes avec leur assurance. On leur avait dit de ne pas retourner leurs parcelles car le nombre de pieds était parfois suffisant. Une fois revenus sur place, les assureurs n'ont pas voulu indemniser les cultures, ravagées par les insectes, car la faute du climat, selon eux, n'est pas avérée. Dans tous les cas, réaliser 15 q/ha avec six ou sept insecticides est tout sauf rentable »*.

Des prix en baisse

Jean-Luc Gerbron travaille sur 320 ha dont près de la moitié est en grandes cultures. Le Côte-d'orien, qui possède également un atelier bovin comptant 140 vaches charolaises, se lance dans un résumé de ses autres récoltes : *« L'herbe est de qualité, mais il manque de la quantité. La récolte a été hétérogène, j'ai sorti moins de 5 t/ha par endroits. J'ai été contraint d'acheter de l'herbe sur pied pour combler cette perte de production estimée à 15 % par rapport à une année normale »*. La paille est relativement abondante mais Jean-Luc Gerbron en a tout de même acheté sur 80 ha, au lieu de 50 ha habituellement : *« j'ai le colza en moins cette année. Aussi, je préfère voir large au vu des conditions climatiques »*. Concernant les graines, la moisson d'orge d'hiver, sur une surface de 45 ha, a terminé sur des rendements de 55 q/ha dans la variété Esterel, entre 50 et 55 q/ha pour Touareg et 60 q/ha en Salamandre. Le calibrage, décevant, n'atteint que 82 et hypothétique le passage en brasserie. L'adhérent de Dijon Céréales a poursuivi la moisson avec ses pois de printemps et un rendement de 33 q/ha sur 15 ha : *« c'est assez décevant là aussi, il faut généralement 40 q/ha pour que cette production soit intéressante »*. Ses 50 ha de blé terminent aux environs de 60 q/ha dans les variétés Compil, Goncourt, Rubisco et Amstrong, avec de bonnes protéines allant de 12,5 à 14. *« Je craignais que cela soit pire avec l'échaudage »*, confie l'exploitant, qui enregistre ses plus bas rendements (50 q/ha) dans son blé sur blé : *« j'avais été contraint d'en faire l'an passé suite à des problèmes de repousses. Je ne suis pas le seul dans ce cas, il manque généralement 10 q/ha dans ces champs-là. Le problème qui se pose désormais avec le blé est son prix. Les cours sont décevants. Il y a un an, j'avais réussi à en vendre 180 voire 190 euros la tonne. Nous sommes plus proches des 155 euros aujourd'hui »*. L'avoine de printemps et le triticale terminent respectivement à 35 et 50 q/ha.

AG

Des inquiétudes

Jean-Luc Gerbron s'interroge sur ses futures têtes d'assolement, dans le cas où il ne repartirait pas en colza : *« je fais déjà un peu de luzerne, c'est une piste à creuser. Il y a aussi le tournesol et peut-être le soja dans les meilleures terres, même si cela reste risqué d'en faire par ici. Il y a également l'avoine et le pois, je verrai en temps voulu »*. L'inquiétude du moment est aussi liée au temps très sec qui ne cesse de perdurer : *« nous sortons tout juste d'une sécheresse qu'une autre commence… Celle-ci est d'autant plus problématique que, contrairement à l'an passé, les nappes n'avaient pas pu se recharger… Il n'est pas facile de s'adapter, il va falloir se pencher pour de bon sur la question des réserves d'eau en hiver »*. Délégué syndical FDSEA de son canton, Jean-Luc Gerbron s'interroge aussi sur les importants dégâts de gibier dans son secteur : *« les sangliers vont partout. Il n'y a pas un pré où il n'y a pas un coup de nez. Dans les champs, mettre du blé barbu ne sert même plus à rien, cela devient très difficile de travailler. Quand je vois ce que l'on m'a indemnisé cette année, c'est une honte, j'espère que la situation va s'améliorer dans les mois à venir »*.

Semur/Époisses

Correct, en attendant le maïs

Hubert et Julien Baulot ont récolté de bons volumes et de la qualité à Vic-de-Chassenay.


Le maïs de l'exploitation souffre du sec et ne sera certainement pas du même niveau que les autres cultures.

Éleveurs de vaches laitières et allaitantes à Sauvigny, Hubert et Julien Baulot ont stocké *« tout ce qui pouvait l'être »* dans leur exploitation, avec une récolte d'herbe plutôt satisfaisante en quantité et aussi en qualité. Les moissons qui ont suivi ont permis de s'assurer un volume correct en paille. Les graines sont tout aussi satisfaisantes avec un rendement d'orges d'hiver estimé à 80 q/ha en variété Étincel, avec 69 en PS, 84 en calibrage, et 9 en protéines. Le blé affiche un score *« seulement moyen »* avec un peu plus de 60 q/ha dans la variété Apache, mais la qualité est au rendez-vous avec 74,5 en PS et 13,4 en protéines. *« Ce résultat nous convient à peu près, surtout si l'on considère le temps chaud que nous avons eu ici. Il y a toutefois 10 % de petits grains dans la récolte. Nous avons aussi la variété Compil, qui devrait se situer aux alentours de 60 q/ha »*, indique Hubert Baulot. Le triticale livre pour sa part un très bon 80 q/ha. Le pois de printemps termine à 43 q/ha, l'orge de printemps à 50 q/ha et l'avoine de printemps à 40 q/ha.

Le maïs fait grise mine

La récolte de 12 ha de maïs ensilage, prévue début septembre, attire l'attention des deux Côte-d'oriens : *« la situation est tout autre, le maïs est la grande préoccupation du moment. Il souffre de plus en plus du sec et ça se voit. Il mesure en moyenne un mètre de hauteur, alors qu'il devrait faire 1,50 m voire deux mètres à cette date. Nous l'avons semé en deux fois : celui qui l'a été le 1er mai a subi, en plus du coup de sec, de basses températures pendant plusieurs nuits. Il a été long à sortir et il manque des pieds aujourd'hui dans la parcelle concernée. Le maïs semé deux semaines plus tard est beaucoup plus régulier mais souffre tout autant du manque de l'eau »*. Des précipitations annoncées le week-end dernier étaient attendues avec impatience à Sauvigny.

Colza, l'interrogation

La famille Baulot s'interroge, comme bon nombre de ses collègues, de la pertinence de se relancer en colza : *« s'il ne pleut pas et si les terres ne sont pas fraîches d'ici quelques jours, nous n'en sèmerons pas. Plus de 90 % de nos 5,5 ha n'ont pas levé cette année, faute à la sécheresse »*, commente Hubert Baulot, qui d'ordinaire, cultive du colza sur une quinzaine d'hectares. *« J'avais déjà sérieusement diminué la sole, car je restais sur un rendement de 10 q/ha en 2018. Nous avons de gros problèmes d'altises »*. À l'automne dernier, le colza a été remplacé par une surface supplémentaire de triticale, du pois et même un peu de lentilles, testées pour la première fois sur l'exploitation, qui ont été récoltées ces tout derniers jours.

Un mélange suisse

Si aucun colza n'est semé lors de la prochaine campagne, les deux Côte-d'oriens envisagent de se lancer de nouveau dans la culture du pois. Une réflexion est également menée sur le trèfle semence. L'exploitation de polyculture-élevage continuera de développer ses praires temporaires, avec notamment un mélange suisse (luzerne, dactyle, trèfles, ray-grass, fétuque…), cultivé depuis quatre ans sur leurs terres et ayant donné encore des rendements plutôt intéressants il y a quelques semaines.

AG

Fontaine-Française

Un rendement qui pique

Jérôme Cadet débutait la récolte de sa moutarde de printemps la semaine dernière, sur de faibles volumes estimés à 6 q/ha.


La moutarde a souffert de la sécheresse, à l'image des autres cultures de printemps.

« *Avancer à 10 km/h dans un champ n'est jamais bon signe* », fait remarquer Jérôme Cadet, au volant de sa moissonneuse dans ses premiers hectares de moutarde de printemps à l'entrée de Fontaine-Française. Son écran confirme cette impression en affichant 6 q/ha. « *C'est très mauvais, forcément, mais pas étonnant compte tenu des derniers mois très secs que nous avons eus* », indique l'agriculteur de 45 ans, qui a dédié 25 de ses 270 ha à cette culture cette année. Sa dernière tentative en moutarde de printemps remontait à 2014, sur 5 ha qui n'avaient pas dépassé 5 q/ha. « *Il est risqué d'en faire par ici, nous le savons, mais j'ai retenté le coup pour deux raisons. Généralement, j'ai une grande sole de tournesol. Mais suite à deux dernières années très décevantes en rendement et en rentabilité, j'ai voulu repartir en moutarde de printemps. De plus, l'association des producteurs de graines de moutarde (AGPMB) recherchait des surfaces supplémentaires, cela tombait plutôt bien* ».

14 q/ha en moutarde d'hiver

La moutarde d'hiver de Jérôme Cadet, semée sur 22 ha et récoltée quelques jours plus tôt, livre des résultats bien plus intéressants avec une moyenne de 14 q/ha : « *une parcelle de 15 ha a même donné 16 q/ha, ce qui est plutôt bien compte tenu du contexte de l'année. Le champ en question avait eu du mal à démarrer à l'automne, mais grâce à un hiver particulièrement clément, les plantes étaient bien reparties. Deux autres champs sont en revanche plus décevants et ne donnent que 10 q/ha. Les levées étaient hétérogènes et les attaques de petites altises ont été nettement plus marquées. Heureusement, nous ne sommes pas encore confrontés à de sérieux problèmes de grosses altises dans notre secteur* ». La moutarde est une vieille tradition chez la famille Cadet : les parents de Jérôme en cultivaient déjà à l'époque, dès le lancement de la filière. Le Côte-d'orien a pris la relève avec son cousin Christophe. La moyenne du Gaec s'élève, depuis, à 15 q/ha. Ancien président de l'AGPMB, Jérôme Cadet se félicite de l'implication professionnelle dans la filière, qui devrait permettre une meilleure rémunération des graines dès la prochaine campagne.

80 q/ha en blé

La moisson 2019 est globalement correcte au Gaec Cadet, avec un rendement de 80 q/ha estimé en blé : « *cette culture s'en est très bien sortie. Nous avions pourtant des craintes avec les conditions échaudantes avant la récolte. Le blé a bien supporté cette canicule, ou alors son potentiel était très bon* ». Le colza de Jérôme Cadet a eu du mal à lever mais s'en sort finalement avec 34 q/ha : « *les petites alises nous ont impactés, mais pas les grosses, comme dans la moutarde. En ce qui concerne les autres cultures, celles de printemps sont mal embarquées avec la sécheresse. Les terres sont craquelées de tous les côtés, c'est rare de voir cela. Il leur faut un minimum d'eau, elles ne l'ont pas pour le moment, je pense notamment au soja. Le tournesol supporte un peu mieux le sec, mais l'absence de précipitations pendant la floraison risque de nous coûter très cher* ».

AG

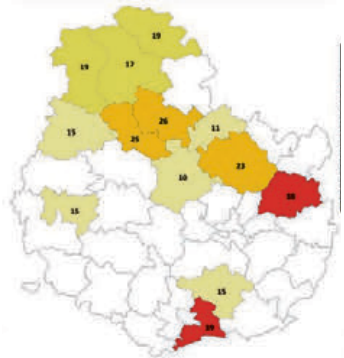

Jérôme Cadet restait sur un rendement correct de 14 q/ha en moutarde d'hiver.

Enquête moissons

Les résultats se dessinent

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or recueille les résultats des exploitants par le biais d'une enquête moissons. Après une première carte dédiée à l'orge d'hiver dans notre dernière édition, en voici deux autres, dédiées cette fois au blé et au colza.

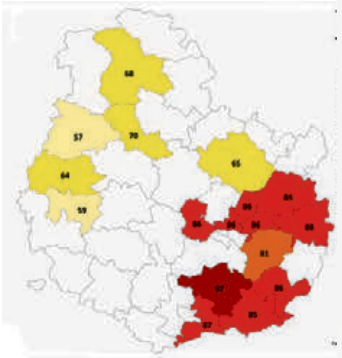
Colza



Rendements moyens par canton (incluant tous les types de sols)

Cantons	Rdt	Nb Parcelles
Aignay le Duc	26	3
Baigneux les Juifs	25	2
Beaune-Sud	39	4
Châtillon sur Seine	17	2
Grancey le Château	11	1
Is sur Tille	23	14
Laignes	19	1
Mirebeau sur Beze	38	4
Montbard	15	1
Montigny sur Aube	19	4
Nuits St Georges	15	3
Précy sous Thil	15	3
Saint Seine l'Abbaye	10	1
Moyenne	23,0	43

Blé



Rendements moyens par canton (incluant tous les types de sols)

Cantons	Rdt	Nb Parcelles
Baigneux les Juifs	70	1
Beaune Sud	87	13
Châtillon sur Seine	68	6
Dijon 1-8	86	6
Genlis	81	1
Is sur Tille	65	14
Mirebeau sur Bèze	84	4
Montbard	57	5
Nuits Saint Georges	97	12
Pontailler sur Saône	88	3
Précy sous Thil	59	1
Saint Jean de Losne	86	3
Semur en Auxois	64	2
Seurre	85	4
Total	74,8	75

Sécheresse

Renforcement des mesures de restriction

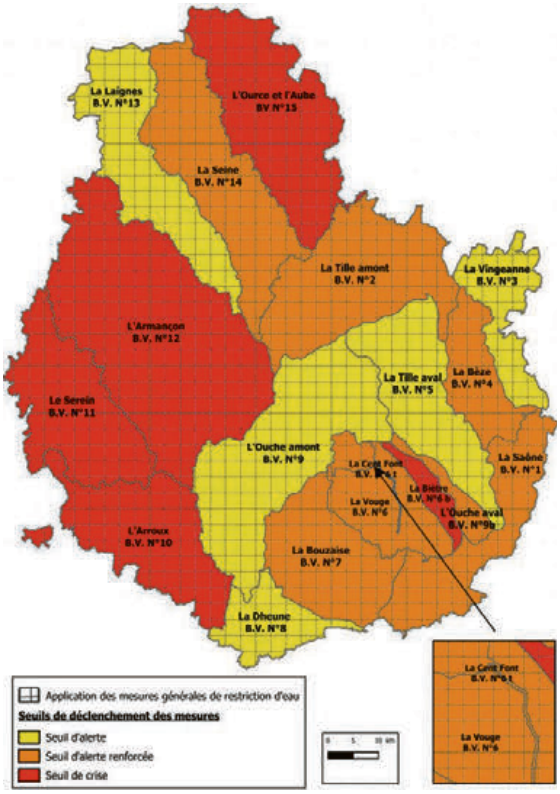
En dépit de quelques orages, la situation se dégrade et reste très préoccupante dans les cours d'eau du département. La récente période de canicule renforce cette dégradation.

Dans ce contexte, les services de l'État ont réuni, le 25 juillet, la cellule départementale de veille pour la sécheresse composée notamment de représentants des collectivités, de la profession agricole, de la fédération de pêche et des commissions locales de l'eau. Le suivi hydrologique, réalisé en continu par les services de l'État, a mis en évidence une aggravation rapide de la situation qui se traduit par le franchissement des seuils d'alerte sur l'ensemble des 18 bassins-versants du département dont 5 bassins en situation de crise.

La situation est la suivante :
• seuil d'alerte : Tille aval-Norges, Vingeanne, Ouche amont, Dheune, Laignes
• seuil d'alerte renforcée : Seine, Saône, Tille amont, Bèze-Albane, Cent Fonts, Vouge, Bouzaise, Ouche aval
• seuil de crise : Bièvre, Arroux-Lacanche, Ource- Aube, Armançon-Brenne, Serein-Romanée,

Dans ce contexte, le Préfet a signé un arrêté préfectoral de constat de franchissement de seuils applicable le 29 juillet 2019.
Sur ces bassins (en jaune, orange ou rouge sur la carte), des mesures de restriction d'usage pour les activités agricoles, industrielles ou les golfs sont donc mises en place et renforcées dans les bassins en alerte renforcée et en crise.
L'irrigation agricole est interdite aux heures les plus chaudes de la journée mais reste possible de 17h à 12h en semaine sauf pour les secteurs en crise (en rouge sur la carte).
Certaines activités économiques nécessitent cependant un apport d'eau régulier et les professionnels concernés peuvent être autorisés, sous conditions, à arroser certains types de culture. C'est le cas notamment des cultures les plus sensibles au stress hydrique (comme le maraîchage) ou bien de certaines cultures pouvant bénéficier d'autorisation au cas par cas et sous conditions (comme les pommes de terre ou les oignons).
Les mesures de restrictions générales déjà en vigueur qui intéressent principalement les particuliers et les collectivités sont maintenues en place sur l'ensemble du département. Elles ont pour objectif essentiel de garantir l'alimentation en eau potable des populations et de préserver le débit des cours d'eau. Ces mesures de restriction doivent également appeler l'attention de chaque usager, y compris les plus faibles consommateurs, sur la rareté de l'eau et inciter les plus importants à s'engager dans des démarches d'économie. Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en cas d'aggravation de la sécheresse. Un tableau explicitant les mesures s'appliquant pour les professionnels et les collectivités locales est accessible sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : http://www.cote-dor.gouv.fr/la-secheresse-en- cote-d-or-a3113.html

D'APRÈS COMMUNIQUÉ



Autonomie alimentaire en élevage allaitant

Quels leviers actionner sur son exploitation ?

C'est maintenant une certitude, le climat évolue et les aléas météorologiques que nous vivons depuis quelques années maintenant vont être amenés à se multiplier. À l'échelle de l'exploitation allaitante, cela se traduit notamment par une augmentation du besoin en fourrage.

C'est maintenant une certitude, le climat évolue et les aléas météorologiques que nous vivons depuis quelques années maintenant vont être amenés à se multiplier. À l'échelle de l'exploitation allaitante, cela se traduit par une augmentation du besoin en fourrage, lié notamment à l'allongement de la durée d'affouragement estival ainsi qu'à une modification du type de fourrage produit et de l'organisation des chantiers de récolte au cours de l'année. En effet, la place de l'ensilage de maïs plante entière, culture encore présente dans de nombreuses exploitations est de plus en plus fragilisée et la sécurisation des stocks fourragers tend vers d'avantage de stocks constitués au printemps. Des modifications plus ou moins profondes au niveau du système fourrager seront donc nécessaires dans de nombreuses exploitations. Face à ce constat, des travaux sont menés par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or depuis plusieurs années afin d'identifier et développer des leviers techniques permettant d'augmenter la résilience d'un système fourrager face à ces aléas et gagner ainsi en autonomie alimentaire. Afin de vous présenter des pistes concrètes pour faire évoluer votre système fourrager à court et moyen terme, et ainsi gagner en autonomie fourragère et protéique, la CA21 organise le 27 septembre une formation sur cette thématique.
Au programme :
- Gestion du pâturage et chargement printemps : savoir adapter son adaptation à sa technique de pâturage pour gagner en performances zootechniques et constituer des stocks de qualité grâce à la fauche précoce.
- Mélanges céréales et protéagineux immatures : savoir composer son mélange, stade et mode de récolte, valorisation dans les rations ; cultures fourragères suivantes
- Prairies temporaires et autonomie fourragère et protéique : retour sur trois années d'essais pour mieux comprendre le choix des espèces, la conduite et la valorisation dans les rations et l'impact technico-économique sur l'exploitation.
- Point sur les dérobées d'été
- Ensilage de maïs épi, maïs grain humide… des modes de valorisation du maïs qui permettent de gagner en autonomie alimentaire.
Formation « Bovins allaitants : comment sécuriser son système fourrager et gagner en autonomie », le 27 septembre (secteur Auxois). Renseignements : Florent Gavard – conseiller bovins viande et fourrages - 06 49 81 32 38 - florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr

COMMUNIQUÉ CHAMBRE D'AGRICULTURE



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Sécheresse

Une situation qui devient inquiétante

L'absence de précipitations a conduit la préfecture à prendre de nouvelles restrictions sur l'usage de l'eau dans le département. Une centaine de communes sont désormais concernées par ces mesures. Une situation qui n'est pas sans poser des difficultés pour le monde agricole.



Illustration de cette restriction, les tuyaux de Jean Chabeanneau ont été débranchés et posés à terre.

Les étés se suivent et commencent à se ressembler. Une sécheresse estivale frappe le département pour la seconde fois consécutive. *« Mais, contrairement à l'année passée, la situation hydrologique se dégrade dès le début de l'été car les pluies ont été peu abondantes au cours de l'hiver et du printemps. Les précipitations ont permis de recharger les sols et les nappes alluviales des cours d'eau en hiver, mais pas les aquifères profonds. Le printemps n'a pas été plus généreux en permettant tout juste de répondre au besoin de la végétation »* explique Arnaud Vautier, le conseiller irrigation de la Chambre d'agriculture. Depuis le 19 juillet, la préfecture a déclenché le niveau de restriction d'eau le plus sévère pour 11 communes (de Magny-Cours à Lucenay-les-Aix). Dans les autres secteurs la situation a évolué. La Dragne, l'Ixeure, la Canne, et la Nièvre, sont désormais passées en situation de crise. L'alerte simple concerne le Nohain et le Mazou entre autres. En revanche, le Sauzay est en alerte renforcée. Toute la profession agricole est touchée par la sécheresse à l'image de Jean Chabanneau, céréalier sur la commune d'Avril-sur-Loire. Son exploitation se trouve sur le bassin-versant de l'Acolin qui est en crise. Conséquence, depuis le lundi 22 juillet, date du dernier arrêté préfectoral, tous les prélèvements de surface sont interdits. Jean Chabeanneau n'a donc plus l'autorisation d'irriguer son maïs ni son soja soit au total une quarantaine d'hectares qui sans pluie suffisante risque de griller sur pied. *« L'an passé, j'avais réussi à réaliser environ 100 q/ha grâce au tour d'eau. Nous n'avions eu que deux à trois jours d'interdiction par semaine. Cette année, je prévois 45 à 50 q/ha si la situation se poursuit »* explique le céréalier. Il faut préciser que cette restriction arrive au moment où les cultures irriguées sont en pleine floraison. Calculette en mains l'exploitant agricole a fait ses comptes : *« En charge opérationnelle, mon maïs me coûte entre 450 à 500 euros par hectare. Il faut ajouter à cela 40 à 45 euros par hectare de frais d'électricité pour l'arrosage réalisé, et les nombreuses heures de main-d'œuvre qui ne sont pas chiffrables mais qu'il faut prendre en compte néanmoins, mes pertes sèches sont énormes »* explique-t-il.

Pour le président de l'Admien, cette situation est un échec : *« la gestion de l'eau sur l'Acolin montre des disparités importantes entre les départements de l'Allier et la Nièvre. Sous l'impulsion de l'Admien, un premier pas a été réalisé dans l'urgence par la Direction Départementale de la Nièvre, qui a adopté un niveau de restriction comparable au département de l'Allier pour les prélèvements en nappe profonde. Un projet de territoire de stockage de l'eau et de régulation du cours d'eau de l'Acolin, permettrait de répondre aux usages économiques et environnementaux. Ces situations sont courantes en Midi-Pyrénées où la plupart des rivières font l'objet de réalimentation par des lacs en été et permettent d'irriguer des surfaces beaucoup plus conséquentes sans porter préjudice à la rivière. L'administration reste beaucoup trop frileuse sur ces sujets »* estime-t-il.

« Une assurance récolte inutile »

La solution pour faire face aux aléas serait de s'assurer contre les pertes de récoltes. Cependant, cette assurance récolte ne fonctionne pas lorsqu'il y a un arrêté de préfectoral. Cette situation ubuesque concerne de nombreux céréaliers qui font le choix de ne plus s'assurer. *« Dans les zones intermédiaires comme les nôtres, le maïs c'est l'assurance d'avoir du revenu. Si l'État nous interdit d'en produire, c'est tout un système d'exploitation qu'il faut remettre en cause »* déplore François Dulong. Dans la conduite de Jean Chabanneau, il est prévu par exemple de donner 100 tonnes de maïs et 5 tonnes de soja toasté pour l'autoconsommation des charolaises en vue de leur engraissement. L'inquiétude est donc de mise chez le céréalier.

La sécheresse ne se provoque pas, elle est subie

Invité à réagir sur cette situation, Didier Guyon, secrétaire général de la Chambre d'agriculture a

Suite page 9



En raison du manque d'eau, certains plants de carottes et de choux n'ont pas levé laissant apparaître des espaces vides dans les parcelles.

La gradation des mesures de restriction

Complétée avec les infos de l'arrêté cadre des restrictions des usages de l'eau, actualisé en 2016.

Vigilance	Pas de restriction. Surveillance du bon fonctionnement des réseaux (absence de fuite…) et un pilotage précis de l'irrigation des cultures sont demandés.
Alerte	1 jour d'arrêt par semaine. Arrosage des jardins autorisés de xx heure à yy heures.
Alerte renforcée	2,5 jours d'arrêt par semaine. Arrosage des jardins autorisés de xx heure à yy heures. Lavage des façades des bâtiments…
Crise	Arrêt total sauf pour les cultures légumières. Demande de dérogation possible.

PAC De nouvelles mesures pour aider les éleveurs touchés par la sécheresse

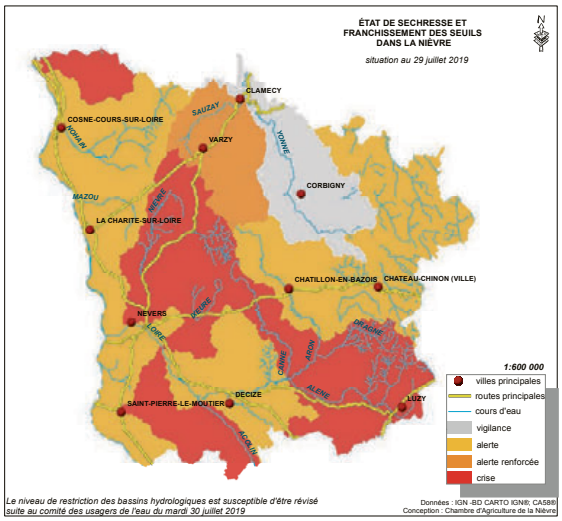
Compte tenu de la sécheresse qui continue de s'accentuer sur une grande partie de la France, Didier Guillaume, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a annoncé plusieurs mesures en faveur des agriculteurs.

Le ministre a décidé d'appliquer au département de la Nièvre la procédure relative aux cas de force majeure et aux circonstances exceptionnelles, ce qui permet aux éleveurs concernés par un manque de fourrage de faucher ou faire pâturer leurs jachères.

Les éleveurs dont les disponibilités fourragères sont directement affectées par la sécheresse et qui auront fauché ou fait pâturer leurs jachères déclarées en tant que surfaces d'intérêt écologique (SIE), doivent adresser un courrier à la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre (DDT). Ils devront expliquer les difficultés rencontrées en raison de la sécheresse avec la nécessité d'utiliser les jachères et demander en conséquence la prise en compte des circonstances exceptionnelles. Avec cette procédure, les jachères, même fauchées ou pâturées, garderont le caractère SIE.

Mais pour certain élus ces dispositions arrivent beaucoup trop tard. C'est le cas notamment de Didier Guyon, le secrétaire général de la Chambre d'agriculture. « C'est presque une provocation de les autoriser maintenant, elles sont inutilisables. Sur mon exploitation j'avais des jachères prêtes à être utilisées par des éleveurs, mais il est trop tard » estime l'élu à la Chambre consulaire.

Vous pouvez contacter la DDT à l'adresse suivante : 2, rue des Pâtis BP 30 069 58020 Nevers Cedex
Tél. : 03 86 71 71 71



La DREAL Centre, coordonnant l'ensemble de l'axe réalimenté de la Loire et de l'Allier, a classé la vallée alluviale de ces cours d'eau et de leurs affluents en alerte et impose aux irrigants deux jours d'arrêt d'irrigation. Elle motive cette décision par la crainte que les retenues d'eau de Villerest et Naussac soient vides en novembre car les affluents se jetant dans la Loire et l'Allier apportent moins d'eau. Mais surtout, cette décision administrative se base sur l'absence de précipitations significatives jusqu'à cette échéance. Ce scénario est très prudentiel et alarmiste.

tenu à remettre *« le facteur sur le vélo »*: *« Les agriculteurs subissent la sécheresse, ils ne la provoquent pas ! Il faut également relativiser la situation de 2019. Certes, elle est préoccupante mais pas catastrophique si on se réfère à 2003 et plus récemment à 2011 où nous avions eu à pareille époque cinq arrêtés de même nature »* a précisé l'élu. Il poursuit avec des données quantitatives : *« il faut comparer ce qui est comparable : dans la Nièvre, nous irriguons 6 700 hectares pour une consommation de 9 millions de m³ d'eau ; dans le Cher, la surface irriguée représente 20 000 ha pour 38 millions de m³ d'eau et enfin l'Allier irrigue 18 000 ha et consomme 34 millions de m³. Tout cela pour dire que nous sommes l'un des départements français qui consomme le moins d'eau en termes d'irrigation »* martèle l'élu.

Conscient de la nécessité de mieux communiquer sur les enjeux de l'irrigation pour son activité, l'élu organise le 3 août prochain dans le cadre de la fête des moissons, une après-midi portes ouvertes sur son exploitation où l'irrigation sera expliquée au grand public.

THÉOPHILE MERCIER

Témoignages

Les éleveurs ont besoin d'eau

Comme leurs collègues céréaliers, les éleveurs souffrent de cette sécheresse et sont désabusés par ces aléas qui se répètent. C'est le cas notamment des exploitants du Morvan à l'image de Pierre Bobin, agriculteur sur la commune de Montsauche-les-Settons. *« La sécheresse de l'année dernière a laissé des traces car elle ne s'est étirée dans le temps. Cette année, il est encore difficile d'estimer les conséquences mais ce qui est certain c'est qu'il va y avoir des problèmes de mortalité de fertilité des vaches. Actuellement dans le Morvan nous n'avons plus d'eau et les ruisseaux sont à sec, nous ne savons plus quoi faire. Pour le moment le manque de paille ne se fait pas sentir mais il va falloir néanmoins nous trouver une solution. Le transport de paille dans le Morvan nous coûte 25 euros la tonnes, ce n'est pas tenable. Côté commerce, nous attendions un nouveau souffle suite à la loi Égalim, mais il n'en est rien. Pour information la semaine dernière, j'ai vendu au marché au cadran de Corbigny une génisse pour 3,90 euros livrée abattoir (pour environ 420 kg carcasse) et une vache 3,60 euros sur un classement R +. Nous ne pourrons pas tenir éternellement dans cette situation »* nous a confié l'agriculteur.

« Une année bien difficile »

Jean-Marie Lambert est l'un des deux maraîchers du *« potager d'ici »* situé dans le quartier de la Baratte à Nevers. La sécheresse est arrivée cette année au plus mauvais moment : *« La première période de canicule est arrivée au moment de la germination des cultures. Nous avons dû aussi nous résoudre à faire des choix dans nos tours d'eau. Les haricots verts ne sont pratiquement plus arrosés au profit des salades qui ont un besoin journalier en eau. Cette canicule va nous obliger à compenser avec des cultures plus courtes comme la mâche ou semer plus de culture à l'automne comme le radis, le haricot sous tunnel ou la courgette. L'objectif est d'avoir des produits jusqu'à début octobre mais avec un risque de gel bien réel. Nous réfléchissons aussi à un système d'arrosage aux gouttes à gouttes plutôt qu'en surface, il y aurait moins de perte. Mais ce système va nous demander un investissement financier important (entre 20 000 à 30 000 euros) et plus de manutention pour l'installer. De toute manière, il faut en passer par là car les aléas de ce type sont de plus en plus fréquents. Il y a quinze ans, une courge se faisait toute seule, aujourd'hui nous sommes obligés de l'arroser régulièrement. Nous avons quand même débuté notre arrosage depuis le mois de mars »* conclu Jean-Marie Lambert.

Ceta

« Le gouvernement lâche les éleveurs français »

Mardi 23 juillet les députés ont ratifié l'accord de libre-échange entre la France et le Canada. 265 parlementaires ont voté pour, 211 se sont opposés et 77 se sont abstenus dont les deux députés nivernais. Emmanuel Bernard, président de la section Bovine de la FDSEA parle d'un abandon du principe de précaution. Entretien.



Pour Emmanuel Bernard, le gouvernement abandonne le principe de précaution.

■ Quels est votre réaction à l'issue de cette adoption ?

Emmanuel Bernard : *« C'est la culture des paradoxes. L'année 2018 et début 2019 a été consacrée à l'attaque contre le réchauffement climatique et à une montée en gamme de notre agriculture au travers des États Généraux de l'Alimentation qui ont découlé sur la loi Égalim. Et puis à la première décision difficile à prendre qui aurait pu faire changer notre modèle, on peut s'apercevoir que la sphère politique n'est pas prête. C'est simplement que nous sommes dans un contexte de stratégie politique très verticale où il n'y a qu'une seule personne qui prend les décisions à savoir le Président de la République. C'est un calcul politique de sa part, et la filière viande bovine est la première à être sacrifiée. Derrière cela, il faut bien avoir en tête qu'il va y avoir de la destruction d'emplois. C'est pour moi un non-sens sur le plan environnemental, social et économique ».*

■ Quelles peuvent être les conséquences de cette ratification pour le monde agricole ?

Emmanuel Bernard : *« Les discussions liées aux Mercosur ou au Ceta ont débuté il y a vingt ans. À l'époque a émergé l'idée d'un standard européen. Aujourd'hui au-delà de l'avenir des éleveurs qui est en pointillé, c'est l'abandon du principe de précaution, qui est pourtant inscrit dans la constitution française. La protection du consommateur est elle aussi remise en cause au niveau européen avec cette ratification. En trois semaines, si vous ajoutez le Ceta, et le Mercosur, le tonnage supplémentaire importé est équivalent au cheptel race à viande français en termes de production. L'Europe et la France sacrifient le modèle d'élevage complémentaire au lait. Pour moi, nous allons droit vers la logique d'un plan social où l'on peut imaginer que le gouvernement donne aux éleveurs de l'argent pour stopper leur activité. Comment peut-on imaginer s'installer dans le futur en tant qu'éleveur lorsque dans le même temps de la viande de normes inférieures inonde le marché ? Pas plus tard qu'il y a 10 jours, la Chine a interdit l'importation de viande canadienne. Les Canadiens peuvent très bien à terme envoyer ce volume de viande initialement prévue en Asie chez nous en France».*

■ Y a-t-il encore des marges de manœuvre ?

Emmanuel Bernard : *« Nous allons continuer de nous battre, il reste à convaincre les sénateurs qui, je le pense, voteront contre ce texte. Nous avons quand même pour nous protéger l'article 44 de la los Égalim qui interdit la commercialisation de produits agricoles ne respectant pas les normes européennes, c'est déjà un élément fort. Il y a un vrai risque de perdre des marchés si jamais l'Italie décide d'importer de la viande canadienne. Enfin, nous ne pouvons pas comprendre qu'on mette des protections pour sauvegarder la biodiversité et qu'on puisse voter de type d'accord. Pour nous, le gouvernement lâche les éleveurs».*

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

▸ Agenda

02/08 Fête des moissons

Dans le cadre de la Fête des moissons et des récoltes le Château de Favray vous ouvre ses portes le vendredi 2 août. Au programme : une randonnée de 3 km pour présenter deux exploitations tournées vers la production de céréales biologiques, conventionnelles et la viticulture. Rendez-vous à 16h à Saint-Martin-sur-Nohain au lieu dit le Château de Favray (58150).

03/08 Fête des moissons

Dans le cadre de la Fête des moissons et des récoltes vous avez rendez-vous dans deux exploitations.
L'après-midi se déroule sous la forme d'une marche entre les deux fermes.
Dès 15h, direction l'exploitation d'Antoine et de Didier Guyon située au 09 rue des Ecoles, 58 400 Mesves-sur-Loire.
Présentation de la culture de maïs pour l'alimentation humaine et animale, irrigation et production d'électricité avec bâtiment photovoltaïque. L'après-midi se poursuit ensuite chez Amandine et Stéphane Lafranchise, 10 rue des grands buissons, 58150 Garchy. Une présentation de l'élevage de chèvre pour la production fromagères à la ferme en vente directe sera effectuée. Le soir un barbecue est prévu chez Didier Guyon avec une dégustation de produit locaux. Tarifs du repas, 10 euros.

10/08 Fête des moissons

Dans le cadre de la Fête des moissons et des récoltes vous avez rendez-vous sur exploitation de Marinette et Marie-Bernard Benoist à partir de 15h30 au lieu-dit « Ravisy » 58110 Alluy. Au programme, présentation de l'homéopathie et les huiles essentielles pour les bovins et présentation de l'exploitation tournée vers la polyculture et l'élevage de viande racée.
Renseignements au 03 86 93 40 92

06/08 Foire aux Culards

Le comité des Foires de Moulins-Engilbert organise une foire concours aux ovins reproducteurs champ de foire de Moulins-Engilbert sous abris. Début du concours à 8h.
Renseignements et inscriptions 0650194235

17/08 Comice agricole

Les Jeunes Agriculteurs de Brinon-sur-Beuvron organisent le 17 août leur comice agricole à Brinon-sur-Beuvron. Au programme : démonstration, exposition et animation. Remise des prix vers 18h et repas dansant à partir de 20h30 autour d'un jambon à la broche.
Renseignements au 07.85.97.05.08

Syndical

La FDSEA et les JA en soutien des agriculteurs

La FDSEA et les Jeunes Agriculteurs étaient sur le terrain ce jeudi 25 juillet aux côtés de la DDT pour activer à la fois la dérogation à l'implantation des SIE et lancer la procédure calamités.

Obtenir une dérogation à l'implantation des dérobées SIE et mettre le pied à l'étrier pour lancer la procédure *« calamités »*, tels étaient les deux objectifs de la visite de terrain organisée par la FDSEA et les JA. La matinée a commencé sur l'exploitation de Christophe Bonnard. Ce viticulteur installé depuis 1985 possède 10 hectares en appellation Pouilly Fumé sur le domaine de Congy. Il exploite également 360 hectares de céréales. Sur son secteur, il n'a pas plu depuis le 9 juillet où 15 mm d'eau étaient tombés. *« Mes rendements en cultures sont catastrophiques, j'ai par exemple réalisé 4 q/ha pour les lentilles et pour le colza d'hiver. Mes vignes souffrent également notamment mes repiquages d'avril qui manquent d'eau. En tous les cas, cette situation ne donne plus envie de semer des cultures de printemps »* déplore-t-il. La thématique de cette première étape de la visite concernait le règlement des SIE notamment pour les agriculteurs ayant fait le choix d'implanter des cultures dérobées pour atteindre les 5 % de SIE au titre des aides PAC. Cette année la période de semis a été fixée entre le 5 août au 29 septembre.

À ce sujet, la même question se pose que l'an passé à savoir semer ou ne pas semer ? C'est une question que se pose évidemment Christophe Bonnard : *« J'ai bien essayé de travailler mon sol avec une herse, mais à part endommager le matériel c'est tout ce que je peux faire »* se désole-t-il. Venus en voisins à cette première étape, certains agriculteurs ont tenté d'interpeller Johanna Donvez, cheffe du Service Économie Agricole à la DDT de la Nièvre, sur le caractère répétitif de ces aléas. *« Ne peut-on pas mieux anticiper et éviter d'arriver au pied du mur ? Cela pourrait nous éviter de demander des dérogations alors qu'il est presque déjà trop tard »* a estimé un exploitant. *« Pour les SIE, vous avez une obligation de moyen qui consiste à démontrer que la semence n'a pas été semée. C'est une disposition que nous impose l'Europe »* a détaillé la cheffe de service. Pour cette dernière, il va être de plus en plus difficile à l'avenir de justifier le caractère exceptionnel de l'aléa sécheresse au vu de la répétition des événements d'années en années. Elle a ajouté que la tendance désormais pour le gouvernement est d'inciter les exploitants agricoles à se tourner vers le système assurantiel.

Les éleveurs laitiers ne sont pas épargnés

La seconde étape de cette visite de terrain à fait escale au Gaec des Battants chez Yves et Karine Hennebert situé à Poucelanges lieu-dit de la commune de Prémery. Depuis 15 jours, les vaches taries sont affouragées avec le foin du pré. Impossible de faire autrement tant les parcelles sont grillées. Il en va de même pour les cultures et notamment avec le sorgho qui à l'œil nu ne dépasse pas les 10 cm de pousse. Les volumes de luzerne de l'exploitation sont également catastrophiques. *« Habituellement, j'en ramasse au moins 10 tonnes mais cette année j'en ai réalisé à peine 800 kg. Mon moha a aussi grillé, il m'en aurait fallu 3 tonnes pour rentrer dans mes frais »* se désole Yves Hénnebert. Il faut préciser que l'agriculteur avait acheté une semence qui était censée être résistante à la sécheresse, or sur les 18 hectares de semés, seulement 1 ha a réussi à pousser.

L'an passé l'exploitation avait déjà été touchée par la sécheresse et Yves Hénnebert avait été contraint d'acheter 150 tonnes de fourrage pour nourrir ses vaches laitières et garantir un niveau de lactation suffisant. Pour l'heure pas de pénurie de foin en vue pour la ferme mais les frais en abreuvement vont être conséquents.

« Chaque année, j'ai une facture d'eau de 15 000 euros. Avec cette sécheresse qui est plus précoce, j'imagine que la facture va être plus importante » a estimé Yves Hénnebert.



Image impressionnante de la parcelle de moha d'Yves et Karine Hennebert. Sur 18 ha de semés, seulement 1 ha a pu résister à la sécheresse.

Demander rapidement la calamité agricole

Marie-Bernard Benoist, polyculteur éleveur sur la commune d'Alluy a accueilli la dernière étape de la visite de terrain. La problématique du manque de fourrage a plus particulièrement focalisé les débats. Autour de la ferme de cet exploitant il n'y a plus rien si ce n'est les chardons qui résistent encore à la sécheresse. Comme l'an passé, l'agriculteur n'a pas réussi à faire ses stocks de fourrage, il lui en manque environ 90 tonnes. *« Habituellement je rentre 350 bottes et cette année j'en ai stocké 120. J'ai dû acheter 27 tonnes de malt d'orge à 150 euros la tonne pour compenser »* explique-t-il a la représente de l'État.

Présent également Patrice Save, céréalier sur Alluy s'est fait le porte-parole de ses collègues : *« Quel est l'intérêt économique et de semer des SIE si nous savons pertinemment qu'il n'y aura pas d'eau. N'oublions pas que derrière, il y a un intérêt écologique. Pour ma part, je me suis assuré à 100 %, mais pour être indemnisé il faut retrouver des bonnes années »* a-t-il expliqué à la cheffe de service de la DDT qui s'est engagée à faire remonter au plus vite les demandes des agriculteurs rencontrés sur le terrain.

THÉOPHILE MERCIER



Le visage grave, les agriculteurs tentent de faire entendre leur point de vue à Johanna Donvez.

Les mesures demandées et annoncées pour les agriculteurs nivernais au 30 juillet

À l'occasion de la journée du 25 juillet au cours de laquelle se sont tenues deux réunions (l'une sur l'irrigation à la préfecture, l'autre sur le terrain via la visite de trois exploitations) le syndicalisme FDSEA/JA a rappelé l'urgence d'à nouveau activer des dispositifs financiers et de bon sens pour accompagner les agriculteurs face à la sécheresse.

Ont ainsi été demandées la dérogation à l'implantation des cultures dérobées prises en compte au titre des SIE ainsi que l'extension de la possibilité de fauche et de pâturage des jachères à l'ensemble des exploitations d'élevage et céréalières.

Depuis la semaine passée, l'ensemble de ces requêtes ont fait l'objet d'un accord ministériel. L'ensemble des jachères sont désormais exploitables et celles exploitées qui avaient été déclarées en SIE doivent faire l'objet d'une information par courrier auprès de la DDT.

Concernant les cultures dérobées SIE, le ministère a informé lundi 29 juillet que la date limite d'implantation des cultures SIE pouvait être décalée au 20 août au lieu du 5 août comme prévu par arrêté préfectoral dans notre département. Des exploitants faisant le choix de décaler leur date de semis doivent en informer par courrier la DDT.

Ceux pour lesquels les semis ne lèveraient pas ou seulement partiellement devront également informer par courrier la DDT de manière à bénéficier d'une dérogation les couvrant en cas de contrôle.

Ces annonces font suite à celle du ministre (qui n'en est pas une d'ailleurs !) d'avance de 70 % des aides PAC au 16 octobre. L'ensemble de ces avances sera réalisé sur des fonds européens : l'effort de l'État est donc totalement mesuré… C'est ce que l'on appelle faire de la politique politicienne.

Enfin, à l'issue du bureau de la FDSEA qui s'est tenu le 29 juillet à Nevers, la décision a été prise de solliciter le déclenchement auprès de la préfecture de la procédure de calamités agricoles pour le compte de la sécheresse 2019. Une demande de dégrèvement de TFNB a également été sollicitée en début de semaine par le syndicalisme.

Reste à espérer que le temps tourne quelque peu à la pluie et qu'une repousse d'herbe suffisante ou une réhumidification des sols conséquente permettent à tous, éleveurs et céréaliers, d'envisager la suite de l'année et la préparation des assolements, avec un peu plus de sérénité.

SERVICE SYNDICAL FDSEA 58

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Moissons

Des récoltes globalement bonnes pour le département

Les moissons touchent à leur fin dans le département. Si une grande hétérogénéité ressort, les récoltes restent dans l'ensemble bonnes au niveau des rendements. La qualité est aussi globalement au rendez-vous, à l'exception des orges de printemps. Le colza a lui connu de grosses difficultés dans tous les secteurs.



Crédit : Emmanuel Bonnin

En excluant le colza, les premiers résultats des moissons sont plutôt bons, d'après Soufflet agriculture.

« *Les résultats de la récolte dans l'Yonne sont globalement bons, si on exclut bien sûr le colza* », indique Georges Lemineur responsable commercial de la région Bourgogne, à Soufflet agriculture. «*Il y a quand même des niveaux bas dans certaines petites terres. On a des rendements qui peuvent descendre à 50 q/ha en céréales, voire en dessous même si ça reste exceptionnel*». Des résultats liés à la canicule de juin qui a pesé sur les productions. «*On trouve dans l'ensemble, des parcelles avec des niveaux de rendements meilleurs dès que la terre est un peu plus profonde et fissurée*».

Et on constate une hétérogénéité suivant les secteurs. Dans le sud du département, «*j'estime la moyenne des rendements à 60 q/ha en blé, à 65 q/ha en orges d'hiver et à 60 q/ha en orges de printemps*», détaille Georges Lemineur. «*Dans le nord de l'Yonne, on trouve des secteurs où les rendements sont souvent supérieurs à 85 q/ha de moyenne pour les orges de printemps et les blés. Pour les orges d'hiver, on est plutôt à 80 q/ha de moyenne. Et dans le centre du département, on est à 80 q/ha de moyenne pour les céréales*».

Quant à la qualité ? Pour les blés, elle est bonne malgré quelques points bas en protéines. Idem pour les orges d'hiver avec un calibrage à 82 de moyenne et un tôt de protéines un peu bas, à 9,8 % en moyenne. «*Par contre, en orges de printemps, la qualité est médiocre. En moyenne, le calibrage est à 72 et cache de grandes disparités de 40 à 90*», poursuit Georges Lemineur. «*D'une manière générale, les orges de printemps ne sont pas bonnes chez Soufflet avec un taux de protéine qui est trop bas (9,5 % de moyenne) avec une grosse part inférieure à 9,5 % et une autre inférieure à 9 %*». Le responsable commercial estime qu'il y a 10 % des lots en orges de printemps qui sont déclassés, avec un calibrage en dessous de 40.

La repousse des blés dans les orges d'hiver

Cette année, une particularité ressort, propre à la Bourgogne : celle de la repousse de blés dans les orges d'hiver. «*Avec l'automne dernier qui a été sec, les préparations de terres préalables aux semis n'ont pas permis de faire germer les blés*», observe Georges Lemineur. «*Il y a une tolérance par le marché qui est de 2 % de graines étrangères dans un lot d'orges destiné à la brasserie. Et là aussi on a dû déclasser une dizaine de pourcents qui étaient supérieurs à 4 %, un pourcentage propre à Soufflet. Le marché dit 2 % mais la réglementation autorise plus*», assure-t-il. Et pour le colza ? «*Les rendements vont de 4 à 36 q/ha. On n'a jamais vu ça. Avec des colzas sales et des taux d'impureté supérieurs à 10 % pour un grand nombre de cas*», confie le responsable commercial.

«*Avec l'absence de la culture du colza ou du moins la diminution, on a aujourd'hui beaucoup de gens qui se retrouvent avec énormément de paille sur paille. Et pour certains, c'est préjudiciable en termes de rendement*», affirme Olivier Coste, technico-commercial du secteur Auxerrois et Chablisien, à Soufflet agriculture.

Si faire une culture alternative est une possibilité pour tenter de minimiser la perte de rendement dû au colza, ce n'est pas une chose si simple que cela. «*Quand on introduit des cultures alternatives, il faut que l'agriculteur soit bien au courant des interventions qu'il peut avoir à faire, des ravageurs à observer car il y a des réflexes à acquérir, qui ne sont pas innés, qui peuvent parfois conduire à des erreurs malheureuses*», explique Emmanuel Bonnin, technicien filières du service agronomie, conseils et innovation, à Soufflet agriculture. «*De plus, les cultures alternatives réclament parfois un équipement spécifique, soit de semis, soit de récolte, que le colza, l'orge ou le blé ne réclament. En faisant plusieurs têtes d'assolement, ça peut avoir des coûts importants supplémentaires*».

Malgré quelques points noirs, les récoltes restent plutôt globalement très satisfaisantes dans l'Yonne, d'après les premiers résultats.

CHRISTOPHER LEVÉ



Crédit : Emmanuel Bonnin

Soufflet a déclassé environ 10 % des lots d'orges d'hiver qui avaient plus de 4 % de graines étrangères, dans ce cas précis du blé.



Crédit : Emmanuel Bonnin

L'une des particularités de cette année est la repousse de blés dans les orges d'hiver.

Premier bilan des blés : des craintes non confirmées

La semaine de canicule de fin juin nous a fait craindre le pire, force est de constater qu'il a été évité. Il n'y a pas de déception majeure en rendement (sauf quelques parcelles de blés sur blés), les rendements sont hétérogènes, de moins de 60 q/ha à plus de 90 q/ha selon les secteurs de productions. Côté qualité, les poids spécifiques sont élevés souvent supérieur à 80, les teneurs en protéines satisfaisantes souvent à plus de 11.5 %. Les collectes de blé sont en nette progression suite aux surfaces supplémentaires implantées en remplacement de colza mais aussi au niveau de rendement qui est en augmentation par rapport à la précédente campagne. Le point marquant de la campagne reste bien entendu la difficulté de maîtrise des adventices dans certaines conditions d'implantation (peuplements graminées très importants, levées échelonnées, conditions d'applications difficiles et parfois problème de résistance). Nous devons déjà penser à la récolte 2020.

ÉQUIPE UNION SEINE YONNE

Implantation de colza

Les leviers à mettre en œuvre pour placer sa culture dans une zone de moindre risque

La pression de ravageurs automnaux (grosses altises ou encore charançons du bourgeon terminal) oblige désormais les agriculteurs à être opportunistes et à débuter les semis dès l'annonce d'une pluie significative.

Indéniablement, les précipitations après semis sont le facteur n° 1 de réussite du colza. Au-delà de ces considérations météorologiques de première importance, il existe des leviers pour placer sa parcelle dans une zone de moindre risque.

Le premier facteur à surveiller est la fertilité afin de faire en sorte que la culture ait accès aux nutriments dont elle a besoin dès le départ. Une carence passagère peut parfois être inaperçue mais elle devient insurmontable pour une plante affaiblie par ailleurs par des attaques de ravageurs.

Dynamiser la minéralisation naturelle

Les pailles de céréales ont un rapport carbone sur azote (=C/N) élevé, d'environ 100. Cela implique une consommation d'azote pour dégrader les pailles au détriment du colza nouvellement implanté. Il est possible de retirer les pailles en faisant attention dans ce cas à compléter les besoins en potasse et au bilan humique.

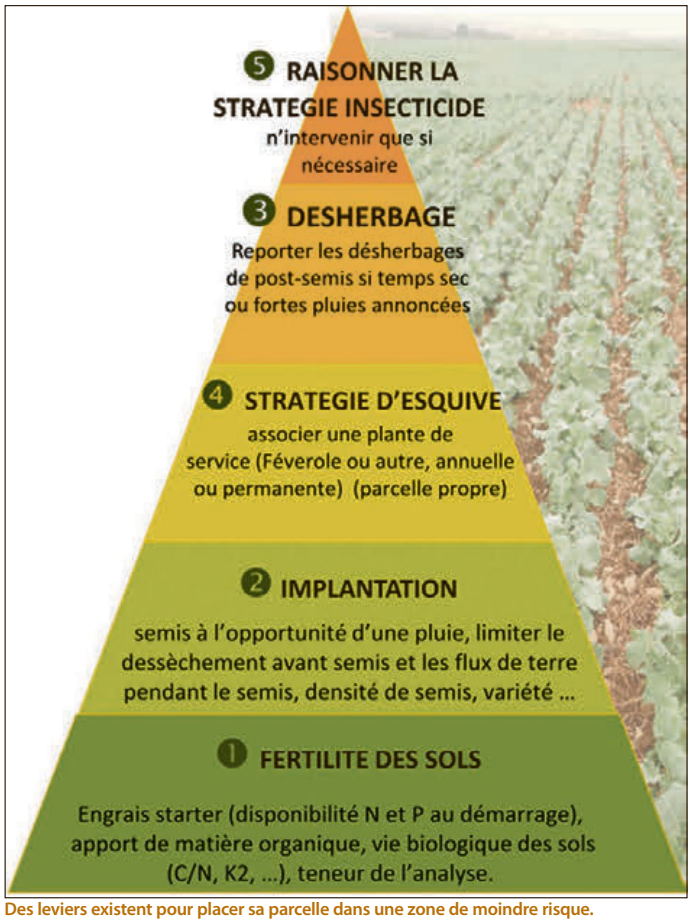
Il est également possible de dynamiser la minéralisation naturelle des sols en réalisant des apports de matières organiques dans la rotation ou par l'introduction de légumineuses (dans la rotation, en couvert ou encore en plante de service associée au colza).

Aussi, on peut localiser un engrais starter à base d'azote mais aussi de phosphore. Il faut cependant être attentif au niveau de fumure de fond : la localisation d'un engrais au semis apporte quelques unités (10 à 15 unités d'azote et 30 à 40 en phosphore) visant à faire « démarrer » la culture en améliorant la croissance des jeunes racines. Cela ne suffit pas à satisfaire les besoins de cette culture très exigeante vis-à-vis du Phosphore (+150 €/ha pour la modalité correctement fertilisée à Forêt Bréault en 2017, par rapport au témoin non fertilisé en phosphore, parcelle non carencée en phosphore).

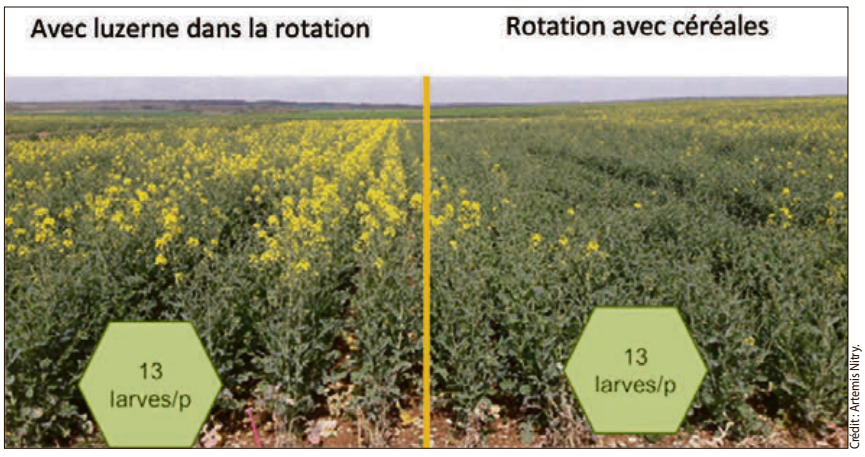
Il est utile de rappeler que l'analyse de terre est l'outil indispensable pour piloter la fumure de fond. Elle comporte de plus des indicateurs simples qui permettent d'approcher la vie biologique des sols (% matière organique, K2, C/N …).

Par ailleurs, il faut être vigilant quant aux conditions d'implantation : surveiller la fertilité des sols, c'est aussi éviter tout frein à l'enracinement, donc à l'accès à l'eau et aux nutriments.

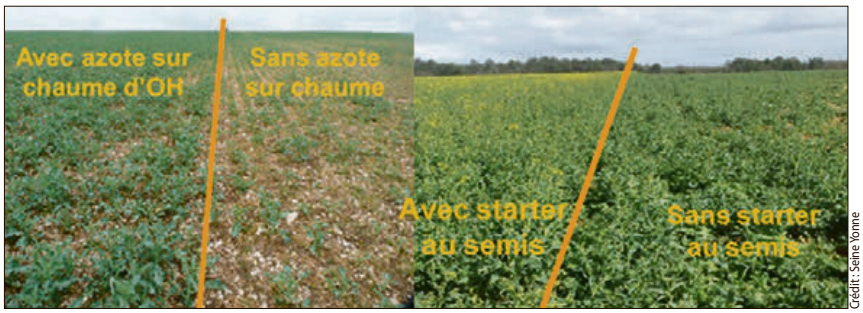
ÉQUIPE UNION SEINE YONNE



Des leviers existent pour placer sa parcelle dans une zone de moindre risque.



Crédit : Artemis Nitry.
Il est possible de dynamiser la minéralisation naturelle des sols en réalisant des apports de matières organiques dans la rotation ou par l'introduction de légumineuses.



Crédit : Seine Yonne
On peut localiser un starter à base d'azote ou de phosphore.


Crédit : Seine Yonne
La surveillance de la fertilité des sols, c'est éviter tout frein à l'enracinement, donc à l'accès à l'eau et aux nutriments.

Innov'action

L'alternative de faire du crémant bio

Mardi 24 juillet, dans le cadre des journées Innov'action organisées par la Chambre d'agriculture, François Courtet, viticulteur à Champs-sur-Yonne, a reçu des viticulteurs pour parler de sa conversion en bio et des facteurs qui l'ont poussé à faire la démarche, en prenant l'exemple du crémant.



François Courtet (à droite) a reçu des viticulteurs sur ses parcelles pour parler de sa conversion au bio, dans le cadre des journées Innov'action organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

« *Le passage en bio s'est décidé d'après plusieurs critères. Déjà par rapport à la santé, avec les produits phytosanitaires. Je voulais protéger mes employés, qui sont jeunes et qui vont passer leur vie à travailler dans les vignes* », indique François Courtet, viticulteur à Champs/Yonne. « *L'utilisation du cuivre et du soufre est moins dangereuse pour la santé, il n'y a pas de solvants* ».

Mardi 24 juillet, ce dernier a reçu sur ses parcelles quelques viticulteurs curieux de connaître les raisons qui l'ont poussé à passer au bio. « *J'ai voulu simplifier la chose en passant au bio car au niveau des désherbants, il y en a régulièrement qui ne sont plus autorisés. Donc en n'en utilisant plus il n'y a plus à s'adapter* », explique-t-il. Et le désherbage n'est pas plus long. « *Je me suis équipé de façon à labourer les vignes rapidement. Je fais trois intervalles à la fois, ce qui est aussi rapide que lorsque je désherbais avant* ».

Concernant le vin bio, il y a aussi une demande de la clientèle. « *Et le prix des produits utilisés (cuivre et souffre) qui est nettement inférieur à ceux utilisés en conventionnel. Pour moi, ça me revient à 3 000 € au lieu de 15 000 € avant, pour mes 22 hectares* ».

Actuellement sur sa première année de conversion, François Courtet aura son premier millésime certifié bio en 2022. « *Ma décision était de tout passer en bio (il a 3,30 hectares de crémant sur les 22 hectares totaux, ndlr). Lorsque l'on veut faire du bio, je pense que c'est plus simple de tout passer en bio, plutôt que d'en faire une partie. Au niveau des papiers déjà et au niveau du matériel. Ça évite d'avoir le matériel pour faire du conventionnel et du bio* », assure-t-il.



Actuellement en première année de conversion en bio, François Courtet aura son premier millésime certifié bio en 2022.

Une journée stratégies biologiques

Au préalable, les viticulteurs avaient rendez-vous sur les vignes de la Chambre d'agriculture, à Beine. Une journée qui est la continuité de celle de l'an dernier, « *où l'on avait fait un point sur les stratégies qui n'utilisaient pas de produits CMR (Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) qui sont les produits les plus dangereux pour l'homme* », détaille Guillaume Morvan, en charge de la coordination de l'équipe vignes et vins à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *Cette année, c'est un point sur les stratégies biologiques* ». À Beine, avec une stratégie bio la plus poussée possible en termes de protection d'une production de Chablis. Et sur les parcelles de François Courtet, sur le rendement du crémant, « *où des questions sont posées, ainsi que sur la garantie de l'état sanitaire de la récolte. L'objectif est de pouvoir dire que si l'on veut passer en bio et que l'on est un producteur de crémant, on peut le faire* », continue Guillaume Morvan.

Celui en charge de la coordination de l'équipe vignes et vins à la Chambre d'agriculture de l'Yonne ajoute également, qu'en termes de rendement, « *en bio, c'est 78 hl/ha. C'est le plus gros rendement possible de l'appellation* », conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

03/08 Marché nocturne de Beauvoir

Samedi 3 août, c'est le marché gourmand nocturne de Beauvoir. Des producteurs locaux et des artisans seront présents avec la possibilité de consommer les mets sur place. Un concert avec le groupe Générique aura également lieu. Début des festivités dès 19 heures.

11/08 Fête des moissons d'antan

Dimanche 11 août, au moulin de Vanneau de Saints, à lieu la traditionnelle fête des moissons d'antan. Un événement qui plonge les visiteurs dans le monde paysan du début du XXème siècle et qui met en avant le travail de la terre d'autrefois avec les outils d'époque qui étaient à leur disposition. Rendez-vous sur place à partir de 10 heures.

18/08 Fête agricole

La fête agricole, c'est le dimanche 18 août, à Angely. Concours de labours, vide-granges, démonstrations de moisson, battage, labour avec traction animale, marché artisanal et du terroir, ou encore exposition de tracteurs anciens sont au programme. Entrée libre.

07 et 08/09 Fête de l'agriculture

La fête de l'agriculture aura lieu les 7 et 8 septembre à la plaine Champbertrand, à Sens. Marché du terroir, moissbatt-cross, travaux d'antan, mini-ferme, initiation à la conduite de tracteur, attelage de chevaux ou encore baptême d'hélicoptère sont prévus. Des concours de lancé de bottes de paille, de sciage de bûches, de poussé de balles rondes et de courses en sac sont également au programme. Le samedi de 13 heures à 19 heures et le dimanche de 9 heures à 19 heures. Entrée 2 euros (gratuit pour les moins de 12 ans).

12/09 Permanence de l'Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le jeudi 12 septembre, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 14 bis rue Guynemer, à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, il faut prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52 ou sur dijon@apecita.com.



Emploi viticole

Les groupements d'employeurs à la rencontre des migrants

Après avoir rencontré Coallia le mardi 9 juillet, la FDSEA de l'Yonne, AVE 89 et l'Anefa ont rencontré 15 jeunes réfugiés statutaires, mardi 23 juillet, dans les locaux de Coallia à Auxerre, puis des viticulteurs à la recherche de mains d'œuvre, jeudi 25 juillet, au BIVB de Chablis.



Les groupements d'employeurs ont rencontré 15 réfugiés statutaires du centre Coallia d'Auxerre, pour leur présenter les métiers de la vigne.

« *Le rôle de l'Anefa, c'est d'informer et d'orienter tous les publics. Aussi de valoriser l'image des métiers agricoles et de développer l'emploi salarié en agriculture, tout en intégrant des formations* », indique France Lahutte, animatrice emploi à l'Anefa (Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture).

Mardi 23 juillet, la FDSEA de l'Yonne, AVE 89 et l'Anefa ont rencontré 15 jeunes réfugiés statutaires, dans les locaux de Coallia à Auxerre. L'occasion de leur présenter le travail effectué lors des vendanges, où les groupements d'employeurs recherchent des travailleurs à proposer aux viticulteurs, qui ont des besoins. « On cherche aussi du monde pour toute l'année. On débute par les vendanges mais on recherche aussi des personnes pour faire la taille, le relevage et autres », ajoute France Lahutte, aux réfugiés statutaires.

« La langue n'est pas un obstacle »

Jeudi 25 juillet, c'est devant des viticulteurs intéressés que la FDSEA de l'Yonne, AVE 89 et l'Anefa ont abordé le projet, au BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), à Chablis. Parmi eux, Isabelle Gagnepain, viticultrice à Beine, qui a déjà fait l'expérience d'embaucher un réfugié statutaire. « *Julien Libsig, qui s'occupe des formations aux CFPPA de La Brosse, m'avait contacté il y a deux ans car il cherchait un maître de stage pour placer trois réfugiés statutaires qu'il avait et on a accepté d'en prendre un* », confie-t-elle. « *Ce jeune a fait le stage chez nous durant sa formation. C'était concluant donc on lui a proposé un CDD par la suite* ».

Un jeune homme passé par Coallia, l'une des trois structures qui gèrent l'accueil des migrants dans l'Yonne avec la Croix Rouge et Adoma. « *La structure l'a aidé pour tous les papiers administratifs et la mise en place de la mobilité* (il vient travailler depuis le début en scooter au domaine, ndlr) », explique Isabelle Gagnepain. « *Ensuite, France Lahutte a été là pour un accompagnement à la formation (anciennement AEF) qui nous a permis d'avoir un soutien financier* ».

Si la grande majorité des réfugiés statutaires ne parle pas le français, pour elle, la barrière de la langue n'est pas un obstacle. « *Dans notre métier, hormis peut-être la formation à la taille, on peut facilement montrer la gestuelle à effectuer, car il n'y a pas de choses très techniques à apprendre* », assure-t-elle.

Un autre rendez-vous a également eu lieu auprès de réfugiés statutaires de la Croix Rouge, le mardi 30 juillet, à Jaulges. Un autre est prévu le mardi 6 août, à Joigny, dans les locaux de Coallia.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les travailleurs sont recherchés pour les vendanges mais aussi pour les autres travaux de la vigne le reste de l'année.

Des solutions envisagées pour la mobilité

Si la barrière de la langue ne semble pas être une problématique pour le travail dans la vigne, c'est un autre problème qui émerge, tant du côté des employeurs que des migrants : celui de la mobilité. La plupart des jeunes réfugiés statutaires des structures d'accueil n'ont pas leur permis de conduire ni le BSR. Les groupements d'employeurs réfléchissent à une solution et des transports mis en place en interne sont envisagés.

Le couteau suisse de l'emploi agricole

Face aux difficultés de recrutement en agriculture, la FDSEA, le Service de remplacement et l'association départementale des Cuma ont décidé de mettre en place un groupement d'employeur. « *Agri-Viti-Emploi de l'Yonne, c'est un peu le couteau suisse. Nous libérons nos adhérents des contraintes administratives et d'une grande partie des responsabilités liées à l'emploi d'un salarié. Notre modèle économique diffère de la prestation de service ou des groupements d'employeurs "multi carte"* », indique Philippe Loussot, Directeur du groupement AVE 89. « *La marge économique de notre entreprise n'est pas une priorité. Nous cherchons à procurer un service au meilleur rapport qualité/prix. Nos salariés ont des compétences variées. Ils sont là pour répondre aux surcroîts de travail de nos adhérents, pour compléter leurs équipes. Parfois même, nous constituons des équipes pour nos adhérents. Le GE veille aussi au respect de la réglementation en complétant les DUER des exploitations et proposant les affichages obligatoires* ».

Agri-Viti-Emploi de l'Yonne est une association départementale d'employeurs agricoles ou viticoles. Sa vocation est de sécuriser ses adhérents. Contact AVE 89 : 03 86 49 48 28.

LE SALON INTERNATIONAL DES PRODUCTIONS ANIMALES

Plus de **1 400** exposants dans **11 halls** et **250 stands en air libre**.

Plus de **100 000** visiteurs professionnels, dont plus de **14 000** internationaux de **121** pays.

Innov'Space, **100** conférences et l'Espace pour Demain.

Le rendez-vous incontournable pour les acteurs de toutes les filières d'élevage.





"J'aime l'atmosphère très professionnelle du SPACE. Tous les acteurs de l'élevage sont réunis. Entre nous on échange, on confronte nos idées et donc on avance."
Benoît Faucon, éleveur en race Normande



"Je peux tout voir en une journée, découvrir de nouvelles idées. La comparaison des différents matériels s'avère plus simple."
Marie Bils, éleveuse en race Limousine



" Le SPACE est un événement que j'attends. Génétique, bâtiment, aliment, groupement : tous les acteurs qui participent au quotidien de mon élevage sont présents."
Francis Guengant, éleveur de porcs



"Je suis à l'affût de toutes les nouvelles techniques. Elles sont présentées au SPACE et me permettent de rendre mon élevage économiquement performant."
David Labbé, aviculteur

SPACE

10-13 SEPT. 2019

PARC EXPO - RENNES

space.fr

02 23 48 28 80 / info@space.fr

@SPACERennes #SPACE2019

PLANÈTE ÉLEVAGE
PLANET LIVESTOCK

Prendre en compte les évolutions climatiques

Sécheresse et canicule frappent une nouvelle fois la Bourgogne Franche-Comté

Frappés encore une nouvelle fois par la sécheresse et la canicule les agricultrices et les agriculteurs en pleins travaux s'inquiètent de ces évolutions climatiques qui touchent les productions animales et végétales sur tous les territoires de la Région, mais qui concerne aussi l'alimentation en eau des populations, le débit d'étiage des cours d'eau et d'autres activités fortement dépendantes du climat.

La sécheresse de l'été dernier et le surpâturage ont entraîné une dégradation des prairies qui a retardé la pousse de l'herbe dans de nombreux secteurs (Saône et Loire, Nièvre,…). Au printemps, la pousse de l'herbe a démarré doucement compte tenu des amplitudes thermiques et du déficit hydrique.
Si dans certains secteurs la première coupe de foin a été normale, dans d'autres territoires avec le froid, les rendements sont en baisse de – 40 % notamment sur les plateaux du Jura et en altitude (Jura, Doubs). Ces territoires avaient été relativement épargnés, jusqu'à présent de ces aléas. Dans l'Yonne et en Haute-Saône, les arboriculteurs ont perdu 50 à 100 % de leurs récoltes avec les gels tardifs liés à ces changements climatiques. Les forêts souffrent aussi de la sécheresse et de nombreux arbres ont déjà des couleurs automnales. Depuis plus de quinze jours, la pousse de l'herbe a été stoppée pratiquement partout et l'affouragement des animaux a commencé dans de nombreuses pâtures.
Par ailleurs, des difficultés sont rencontrées dans plusieurs départements pour l'abreuvement des animaux avec un tarissement précoce des sources, dès la fin juin.
La récolte des cultures de printemps s'annonce catastrophique (maïs, soja,...), alors que la récolte de blé et d'orge n'a pas été trop pénalisée. Par contre, le colza lui n'a pas été épargné, par exemple, en Côte d'Or où les rendements sont estimés autour de 20 quintaux, soit une baisse de -30 % par rapport à la moyenne quinquennale. Les rendements sont hétérogènes avec des attaques d'altises sur les plateaux de Bourgogne. La culture a souffert du coup de gel lors de la floraison puis de la sécheresse.
Pour faire face à ces nouvelles difficultés, la profession agricole s'organise en facilitant la gestion de l'offre et la demande pour proposer du fourrage à ceux qui en ont besoin.
Pour limiter les dégâts, des dispositions sont à prendre à court terme.
L'administration doit anticiper les demandes, afin de ne pas être prise de court et nous devons obtenir :
• L'exonération des frais de péage pour les transports de fourrage ;
• L'élargissement des dérogations aux règles de transport pour le fourrage ;
• Des dérogations immédiates et totales sur l'implantation des surfaces d'intérêt écologique (SIE) ;
• La mise à disposition de toutes les jachères pour l'alimentation des animaux.
D'autres mesures seront à étudier en fonction de l'évolution de la situation : exonération de la TFNB, intervention du fonds calamité,

Les mesures de moyen terme

Ces évolutions climatiques vont demander aux exploitants(es) d'adapter leurs systèmes, aussi il est important de ne pas prendre du retard sur la recherche de nouvelles variétés, de favoriser l'aide au stockage de l'eau et du fourrage. Tous les systèmes sont touchés (lait, viande, viticulture, maraîchage,) quel que soit le mode de production. Cette fragilisation de l'agriculture multifactorielle peut finir par remettre en cause l'indépendance alimentaire de notre pays.
Malgré l'alerte de l'année dernière et des années précédentes, toutes les dispositions n'ont pas été prises. Pour se préparer à ces changements, les dispositifs actuels (assurance, fonds de calamité) ne permettent pas de prendre en compte toutes les situations, en effet certaines exploitations sinistrées en 2018 ont été exclues des principaux dispositifs , …
Le sujet dépasse les questions agricoles et va concerner des problématiques plus larges sur la gestion de l'eau. Il est indispensable de s'organiser rapidement avec tous les acteurs concernés, pour mieux comprendre ces évolutions et apporter des réponses adaptées aux problèmes posés.

FRSEA

Annonce d'appel à candidatures

Avis d'appel à candidatures 2019 pour le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations en Bourgogne :
Investissements dans les bâtiments d'élevage :
- Modernisation classique
- Gestion des effluents en zone vulnérable
- Maîtrise de la performance énergétique

Investissements dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable
Investissements dans la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles

Date d'ouverture de l'appel à candidatures : le 5 août 2019
Date limite de dépôt des dossiers : le 13 septembre 2019
La direction départementale des territoires (DDT) est le guichet unique en charge de la gestion des aides agricoles relatives au plan de compétitivité en Bourgogne. Les dispositifs s'adressent aux agriculteurs (individuels ou en société) et aux groupements d'agriculteurs.

Le dispositif *«modernisation classique»* vise à conforter l'activité des élevages par la construction d'un bâtiment moderne et fonctionnel et par la rénovation des équipements existants.
Il s'adresse aux éleveurs qui veulent financer, notamment :
- la construction d'un bâtiment, l'extension ou la rénovation d'un bâtiment existant
- le séchage et le stockage des fourrages à destination des animaux présents sur l'exploitation
- les petits équipements

Le dispositif *«gestion des effluents en zone vulnérable»* cible la mise aux normes des exploitations vis-à-vis de la directive nitrate.

Le dispositif *«maîtrise de la performance énergétique»* concerne les exploitations d'élevage. Il a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles.
Il permet de financer :
- les diagnostics énergétiques des exploitations
- les investissements liés aux économies d'énergie

Le dispositif *«Investissements productifs en faveur d'une agriculture durable»* cible les agriculteurs en filières végétales. Il permet l'acquisition de matériels ou d'équipements agricoles spécifiques afin de contribuer à la préservation ou la restauration de la qualité de la ressource en eau, à la lutte contre l'érosion et à l'accompagnement de l'autonomie alimentaire. La mesure accompagne également des investissements spécifiques portés par les CUMA.

Le dispositif *«Investissements dans la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles»* accompagne les agriculteurs engagés dans des démarches de vente directe ou de marché local. Il permet notamment d'accompagner :
- la création, l'extension ou l'adaptation d'un atelier de transformation de produits de l'exploitation
- les équipements liés au local de vente
- les équipements de signalétique et de présentation de l'activité sur le lieu de vente.

Pour cet appel à candidatures et pour l'ensemble des dispositifs, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 13 septembre 2019. La date de complétude est fixée au 23 octobre 2019.
Les formulaires de demande ainsi que la notice explicative de chaque aide (qui détaillent notamment les investissements et publics éligibles, les filières concernées, les taux d'aides accordés) sont téléchargeables sur le site internet de la DDT de votre département.
- Quelle que soit l'aide sollicitée, l'investissement ne doit pas avoir été réalisé ou commandé avant d'avoir reçu un accusé de réception complet ;
- Les dossiers retenus seront classés selon les critères de priorité régionaux et engagés dans la limite des disponibilités financières des différents financeurs

Contacts :
DDT Côte d'Or - www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr
Étienne Angst
Tel : 03.80.29.44.47
Mel : etienne.angst@cote-dor.gouv.fr
Anne Cochard
Mel : anne.cochard@cote-dor.gouv.fr

DDT Nièvre
www.nievre.gouv.fr
Marie-Pierre Lapouge – Tel : 03 86 71 52 98
Mel: marie-pierre.lapouge@nievre.gouv.fr
Mel institutionnel : ddt-sea@nievre.gouv.fr

DDT Saône-et-Loire - http://www.saone-et-loire.gouv.fr
Unité projet d'exploitation - Tel : 03 85 21 86 23
Mel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr

DDT Yonne - http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Agro-environnement/Aides-aux-investissements
Christophe Zunino - Tel : 03 86 48 42 85
Mel : ddt-sea@yonne.gouv.fr

Adventices

Le désherbage électrique au banc d'essai

Une entreprise suisse travaille actuellement sur une méthode de désherbage électrique. La chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire et les Geda, groupes d'études et de développement agricole, lui ont proposé un test grandeur nature en Vendée.

Et si l'on devait l'alternative aux produits phyto… à l'Américain Thomas Edison ? Une entreprise suisse spécialisée dans le traitement non-chimique des mauvaises herbes, Zasso AG, développe en tout cas actuellement un procédé électro-physique originaire du Brésil pour détruire les adventices. Pour schématiser : il électrocute les mauvaises herbes pour les détruire. Son principe ? La solution est basée sur un circuit électrique fermé. La première version de ce procédé «*XPower*» est constituée d'un générateur installé pour le moment à l'arrière du tracteur : une sorte de grosse armoire électrique blanche, qui devrait être réduite dans la deuxième version qui arrive prochainement, les transformateurs étant basculés à l'avant de l'engin. S'y ajoutent deux rangées d'applicateurs à l'avant du tracteur. Comme si de gros rubans métalliques (en réalité, de l'acier inoxydable et flexible) «*balayaient*» les plantes, alors qu'ils envoient en réalité le courant. Ce dernier transite ensuite dans le sol, avant de remonter vers l'applicateur de mise à terre et donc la fermeture du circuit électrique. Sous l'effet de la décharge, les vaisseaux des mauvaises herbes éclatent. Le flux de sève est alors immédiatement stoppé. Et les adventices s'assèchent. Un processus quasi immédiat, et qui met de quelques minutes à plusieurs jours pour se voir : avec la chlorophylle endommagée, les plantes concernées virent au brun paille.

Une réelle alternative au glyphosate ?

«*On est vraiment sur de l'innovation, observe Denis Guilloton, conseiller agricole à la chambre d'agriculture des Pays de la Loire. Le désherbage électrique pourrait permettre de se passer des molécules chimiques et faciliterait le défi des agriculteurs qui veulent se passer de labour.*» «*Je suis plutôt optimiste sur le fait qu'avec ça, on aurait une corde supplémentaire à notre arc pour pouvoir sortir des problèmes sociétaux et environnementaux qu'on a, explique Eddy Christin, agriculteur et président de la région Geda Est Collines – Deux Lay. Et un moyen de se dire qu'on fait les choses de manière – avec de grands guillemets – un peu plus propres.*» Mais l'Électroherb, puisque c'est son nom, peut-il réellement suppléer le glyphosate ? D'après le fabricant, il offre en tout cas «*une efficacité semblable aux produits chimiques*». Ce qui est certain, c'est que les conditions d'utilisation du procédé Zasso sont moins strictes qu'avec un herbicide chimique : climat et saison ne sont pas des paramètres primordiaux. C'est plutôt le type de mauvaises herbes à éliminer qui est à prendre en compte : les plantes riches en eau et/ou aux tiges et racines courtes seront facilement éliminées par l'électricité. À l'inverse, plus les herbes sont hautes ou denses, et plus il faudra augmenter l'intensité lors des passages des applicateurs. L'électricité permet également d'attaquer les adventices directement et immédiatement jusqu'à la racine. Autre certitude : électro et glypho ne sont pas compatibles simultanément, puisque le désherbage électrique interrompt le flux de sève… Et c'est la sève qui permet justement la bonne diffusion du glyphosate dans la plante. En revanche, l'Electroherb peut donc, peut-être, se révéler être une bonne solution pour espacer les utilisations de produits chimiques. En fonction de la saison, de la plante et de la densité du couvert, le traitement est «*nécessaire une fois tous les 1 à 4 mois*», table le fabricant. Et peut ainsi permettre de «*ralentir la résistance des mauvaises herbes, sans avoir à appliquer des dosages chimiques croissants*».

Des résultats encourageants à affiner

Si le procédé montre déjà des résultats très encourageants, il reste des tests à faire pour vérifier son efficacité sur la densité et affiner les résultats. Un essai vient donc d'être conduit sur une parcelle bio de Mouchamps, en Vendée. «*C'est un partenariat gagnant/gagnant, détaille Denis Guilloton. L'objectif est d'essayer de comprendre les conditions d'efficacité optimales. Pour cela, on fait des prélèvements avant le passage de l'Electroherb sur la parcelle pour mesurer la teneur en humidité des plantes, ainsi que le taux de carbone et on fait des analyses du sol.*» Un protocole lancé début mai. La chambre d'agriculture a ensuite effectué des relevés tous les trois jours, sur chacune des variantes de passage (vitesse, adaptation de l'énergie). Les conclusions de ce protocole vendéen, ainsi que l'ensemble du bilan, devraient être communiqués aux Geda avant l'été… Histoire que tout le monde puisse rester au courant.

Caroline Tronche



Les applicateurs sont des plaques en acier inoxydable et flexibles.

Schéma d'équipement de désherbage en plein (première génération du XPower)



1 Énergie mécanique (ou générateur portable). **2** Transformation en énergie électrique. **3** Production de hautes fréquences. **4** Rangée d'applicateurs électriques. **5** L'électricité circule à travers la tige. **6** Éclatements des vaisseaux de la plante, jusqu'à la racine. **7** Dissipation du courant dans le sol. **8** Applicateur de mise à terre. **9** Fermeture du courant électrique.

Erratum Clément Zaghini : un nouveau vendeur aux Ets Morisot…et un bon numéro de téléphone !

Le mois dernier, nous avons présenté Clément Zaghini qui a rejoint les Ets Morisot en tant que vendeur. Une coquille s'est glissée dans le numéro de téléphone du jeune vendeur. Il fallait lire : Clément Zaghini 06 42 00 31 86. De quoi garder un bon contact…



VOTRE CONCESSIONNAIRE

MALECOT POIRIER AGRI

58 St Loup 03 86 26 24 49

- 58 Varennes Vauzelles **03 86 71 62 90**
- 58 St. Hilaire **03 86 76 16 87**
- 18 Crézancy **02 48 79 02 30**
- 89 Ligny le Chatel **03 86 47 43 62**

Nos agents font notre force

Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 30/07/2019	Bourg-en-Bresse 30/07/19	St-Christophe-en B. 24/07/2019	National 24/07 au 30/07/19
Vaches viande (V)	U	3,85 € ➡	-	3,90 € ➘	3,84 € ➘
	R	3,35 € ➡	3,55 € ➡	3,66 € ➡	3,54 € ➘
	O		3,05 € ➡	-	3,23 € ➘
Vaches mixte (M)	R	3,05 € ➘		-	3,05 € ➘
	O	3,0 € ➘	3,05 € ➡	-	3,11 € ➘
Vaches lait (L)	O	2,70 € ➘	-	-	2,76 € ➘
	P	2,55 € ➘	2,60 € ➡	-	2,58 € ➘
Génisses VML	U	-	4,30 € ➡	4,50 € ➡	4,14 € ➡
	R	3,30 € ➡	3,58 € ➡	3,97 € ➘	3,60 € ➘
	O	3,20 € ➡	3,00 € ➡		3,17 € ➡
Taureaux VML	URO	2,70 € ➡	2,55 € ➡	3,00 € ➡	2,85 € ➚

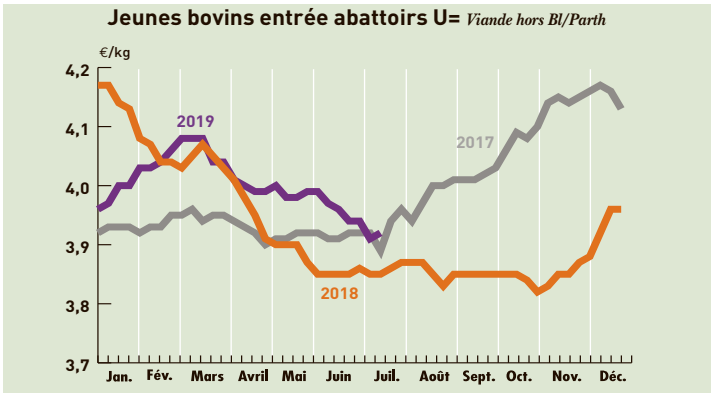
VML : type viande, mixte, lait

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Centre-Est du 22/07/19 au 28/7/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,92 €	3,73 €	-			
Races mixte		-	3,32 €	3,34 €	3,30 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-		-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,04 €	3,87 €	3,80 €	3,60 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,01 €	3,88 €	3,72 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,31 €	3,27 €	-	
Races lait				-	-	-	2,86 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,58 €	4,23 €	3,99 €	3,90 €			

Tendance : quorum non atteint.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
Cotations du Bassin Grand Sud du 22/07/19 au 28/7/2019

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,97 €	3,96 €	-	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,56 €	4,08 €	3,89 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,87 €	3,77 €				
Races mixte					-	3,34 €		
Races lait						-	2,88 €	2,81 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	4,66 €	4,50 €	4,20 €	-	-			

Tendance : Application du réseau

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **30/07/2019**

Effectif total: 239 - Taux de vente: 88%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
	M	E	300-350	-	-	-	-
		U	250-300	-	-	-	-
			300-350	2,74 €	2,78 €	2,75 €	-
			350-400	2,60 €	2,68 €	2,64 €	-
			400-450	2,62 €	2,77 €	2,73 €	-
			450-500	2,59 €	2,59 €	2,59 €	
		R	<200	-	-	-	
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	
	F	E	250-300	-	-	-	-
		U	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	2,67 €	2,81€	2,74 €	-
			350-400	2,59 €	2,67€	2,64 €	-
		R	200-250	-	-	-	-
			250-300	-	-	-	-
			300-350	-	-	-	-
			350-400	-	-	-	

Observation: Marché peu approvisionné. 82 % de vendus.

BROUTARDS : L'offre est de qualité hétérogène, ce qui est normal pour la saison. Les cours des bons broutards d'au moins 400 kg se sont stabilisés et trouvent preneur rapidement. Le placement de la marchandise médiocre ou trop âgée reste très aléatoire.

LAITONNES : Vente rapide dans les lots jeunes d'au moins 300 kgs. Les génisses de plus de 17 mois sont nettement dépréciées.

Effectif total: 149 - Taux de vente: 91%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS							
	M	U	350-400	2,47 €	2,50 €	2,49 €	-
			400-450	2,50 €	2,62 €	2,60 €	-
			450 - 500	2,44 €	2,44 €	2,44 €	-
		R	300-350	2,32 €	2,34 €	2,33 €	-
			350-400	-	-	-	-
			400-450	2,27 €	2,45 €	2,42 €	-
	F	U	300-350	2,59 €	2,74 €	2,66 €	-
			400-450	2,24 €	2,40 €	2,37 €	-
		R	300-350	-	-	-	-
			400-450	-	-	-	-

CHAROLAIS :

Effectif total: 198 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE				
M	U	+ 500 kg	1,54 €	1,65 €	1,59 €	-
	E	- 5 ans	-	-	-	-
		5 à 10 ans	-	-	-	-
F	U	- 5 ans	1,80 €	2,08 €	1,90 €	-
		5 à 10 ans	1,76 €	2,19 €	1,87 €	-
		+ 10 ans	1,70 €	1,86 €	1,75 €	-
	R	- 5 ans	1,61 €	1,79 €	1,73 €	-
		5 à 10 ans	1,54 €	1,76 €	1,68 €	-
		+ 10 ans	1,50 €	1,69 €	1,60 €	-
	O	- 5 ans	1,40 €	1,56 €	1,51 €	
		5 à 10 ans	1,26 €	1,56 €	1,46 €	
		+ 10 ans	1,32 €	1,55 €	1,43 €	
F	E	24 à 36 mois	-	-	-	-
	U	24 à 36 mois	1,94 €	2,22 €	2,10 €	-
	R	24 à 36 mois	1,65 €	1,93 €	1,78 €	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : L'offre est assez homogène en général, les animaux préparés et lourds sont demandés. Néanmoins la marchandise maigre se commercialise difficilement et à des tarifs très bas.
Celà se confirme également dans les sujets âgés. Pour conclure, les cours ont tendance à se stabiliser cette semaine par rapports aux précédents marchés.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 29/07/2019

Bovins (116)	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Taurillons d'herbe 270 à 390 kg	600 - 980	2,24 - 2,59
Taurillons d'herbe 445 à 505 kg	1130 - 1220	2,35 - 2,57
Génisses (16-24 mois) 340 à 400 kg	890 - 900	2,38 - 2,60
Taureaux 705 à 970 kg	1100 - 1520	1,35 - 1,43
Laitonnes 290 à 360 kg	-	-
Vaches	680 - 1860	
Vaches légères	-	

Bovins gras : 14
Peu de demande

Prochain marché le lundi 05 août aux horaires habituels.

Tendances SEM. 31/2019

Bovins de boucherie

La consommation a souffert des épisodes caniculaires qui entrainent un effondrement des ventes. Les abattoirs tournent au ralenti et ne travaillent que ce qu'ils peuvent vendre. La sécheresse risque de faire sortir des animaux sur le marché à une période où la consommation n'est pas au rendez-vous. Sur les marchés, l'offre reste assez modeste. Malgré le recul des achats, les tarifs ont peu évolué dans les animaux haut de gamme. La tendance se durcit dans les Charolaises viandées et les allaitantes de choix secondaire, avec un tri plus sévère et des tarifs qui se tassent notamment au détriment des animaux bas de gamme, trop légers ou manquant de finition. En réformes laitières, la tendance est plus lourde face au recul des ventes, avec des tarifs plus discutés notamment dans les vaches maigres ou sans viande. En jeunes bovins, l'activité export reste très concurrentielle et ne permet pas de remontée des prix sur le marché intérieur et de façon très modeste dans les Charolais.

Broutards

L'activité commerciale demeure assez régulière face aux faibles disponibilités sur la seconde moitié de juillet et avant la traditionnelle trêve des 15 premiers jours d'août où grand nombre d'exportateurs et engraisseurs seront en congés. Les acheteurs sont présents sur les marchés où l'offre est un peu plus étoffée que la semaine passée. Les tarifs se tiennent dans les bons taurillons ou pour les broutards lourds (350/450kg) et préparés pour l'export. Les transactions sont plus compliquées et très sélectives dans les animaux de second choix, peu sollicités par les acheteurs notamment sur l'Espagne. En laitonnes, la demande reste présente permettant un bon écoulement dans les bonnes Charolaises vaccinées pour l'export. Le placement reste très calme pour celles de choix ordinaire, destinées à l'export sur l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les apports sont plus étoffés avec une qualité en fort repli après la canicule de la semaine passée. L'activité commerciale reste tendue dans les veaux Holsteins même si les prix tendent à se stabiliser. Le tri est très sévère à l'encontre des veaux de moindre conformation. Les veaux de moins 45 kg sont invendables. La tendance reste baissière pour les Montbéliards et Abondances. La dépression commerciale est marquée dans les croisés laitiers ou mixtes R de conformation. Dans les veaux de qualité supérieure, la modestie de l'offre permet de tenir les prix.). **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/07/2019

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 62 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
L' offre peu abondante de cette semaine permet simplement de maintenir les tarifs . On constate des acheteurs bien présents sur le marché, mais ils sont plus appliqués sur les achats, les sujets lourds et valablement démarrés trouvent une place dans la morosité ambiante. Les cours connus cette semaine sont en corrélation avec les semaines précédentes.	M	U	250 - 300	-	-	-	-
		R	300 - 350	2,71 €	2,76 €	2,75 €	-0,03
			200 - 250	2,82 €	2,88 €	2,85 €	-
			400 - 450	-	-	-	-
	F	U	250 - 300	-	-	-	-
			300 - 350	-	-	-	-

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 24/07/2019

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 79 - Taux de vente : 100%

		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches	F	U	- 5 ans	1,72 €	2,06 €	1,93 €	+0,04
			5 à 10 ans	1,65 €	1,96 €	1,79 €	-0,04
			+ 10 ans	1,69€	1,77 €	1,76 €	+0,08
Génisses		U	de 24 à 36mois	2,13€	2,22 €	2,18 €	+0,12
		R	de 24 à 36mois	-	-	-	-
Taureaux	M	U	+ 500 Kg	-	-	-	

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **15/2019**

Effectif total: 1160 - Taux de vente: 78%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 348 - Taux de vente : 74%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
BREBIS : On observe de grosses sorties également, cela s'explique peut-être par le tri des réformes qui se pratiquent au sevrage des agneaux. Les cours perdent quelques centimes mais les ventes restent rapides dans les bons sujets.	M		M	0,99 €	1,02 €	1,01 €	
	F	U	> 60 kg (F)	1,00 €	1,21 €	1,08 €	
		R	< 60 kg (F)	0,60 €	0,93 €	0,70 €	
			> 60 kg (F)	0,78 €	0,99 €	0,94 €	
Effectif total: 771 - Taux de vente : 79%				AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
AGNEAUX : Les prix chutent fortement cette semaine : certains lots ne sont pas assez bien triés et se commercialisent difficilement. D'autre part les prix reculent à cause d'importantes sorties d'ovins sur tout le territoir et le manque de demande.		U	32 - 38 kg	2,49 €	2,65 €	2,54 €	
			38 - 44 kg	2,51 €	2,87 €	2,70 €	-
			44 - 50 kg	2,26 €	2,72 €	2,49 €	-
		R	32 - 38 kg	2,28 €	2,45 €	2,36 €	
			38 - 44 kg	2,20 €	2,58 €	2,37 €	-
			44 - 50 kg	2,33 €	2,41 €	2,35 €	-
Effectif total: 6 - Taux de vente : 100%				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	F	O		-	-	-	
Effectif total: 41 - Taux de vente : 100%				AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
		R	25-25kg	5 €	82 €	67 €	

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 22/07/2019**

Ovins : 346	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux maigre	-	-
Agneaux laitons	95 - 120	2,03 - 2,86
Brebis	33 - 130	0,953 - 1,47
Béliers	107 - 110	-

Demande calme en agneaux à des tarifs qui ne progressent pas !!
Vente correcte en brebis à des cours sensiblement maintenus.

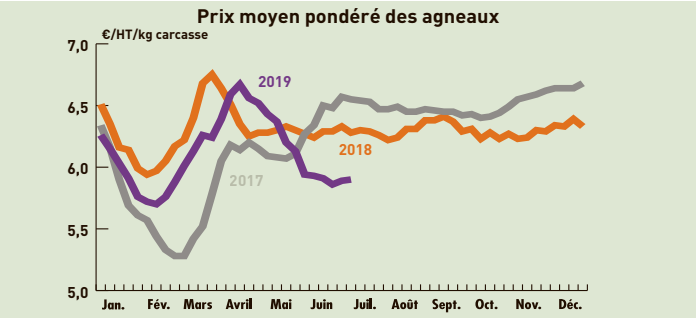
Prochain marché le lundi 5 août aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 22/07 au 28/07/2019*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,32 €	5,70 €
Couvert	16 -19 kg	-	5,35 €	5,60 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,35 €	5,04 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* *Cotations FranceAgriMer du 22/07 au 28/7/2019*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
5,90 €	6,04 €	2,37 €



Cotations régionales des agneaux de boucherie du 22/07/2019 au 28/07/2019

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,28 -0,01	6,24 -0,03	5,60 =	-	-	-	-
	R	5,85 -0,04	6,00 -0,05	6,03 -0,05	-	6,33 0,07	6,31 0,12	6,15	-
	O	-	-	-	-	5,73 0,09	5,59 -0,01	-	-
3 (couverts)	U	-	6,28 0,02	6,24 =	5,16 -0,04	-	6,52 -0,01	6,22 0,02	-
	R	6,05 0,019	6,00 -0,01	5,97 -0,02	4,84 -0,36	6,39 0,02	6,29 0,04	6,09 0,09	5,48 0,06
	O	-	5,48 -0,06	5,66 -0,04	-	5,73 -0,02	5,62 0,02	5,47 -0,03	-
4 (gras)	U				-				-
	R	-	-	-	-	-	5,46 =	5,18 -0,02	-
	O	-	-	-	-	-	5,15 -0,07	-	-

Zone nord : Agneaux : Commerce toujours morose. **Zone sud :** Application du réseau.

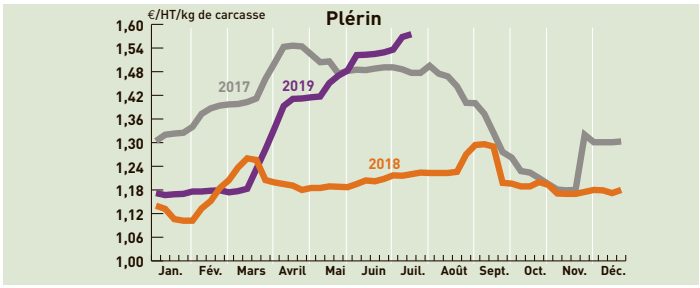
Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 29 juillet 2019) : «Cours reconduits.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (4 510 porcs présentés) *Cotations du lundi 29 juillet 2019*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,575 €**



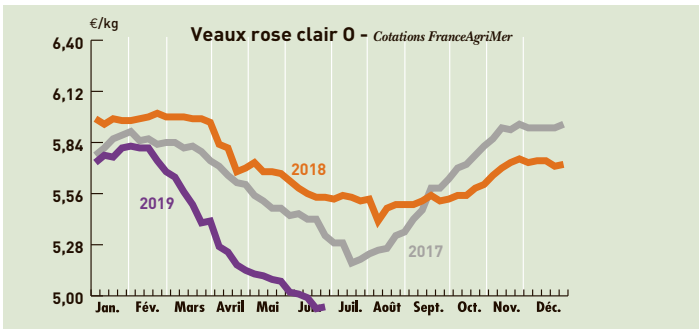
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 19/07 au 25/07/2019*

1,720 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 22/07 au 28/07/2019*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,50 €	-	-
U	-	7,78 €	6,57 €	-
R	-	-	-	-
O	-	-	-	-



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 22/07 au 28/07/2019*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	501	Vente toujours très calme, cours en baisse.
La Talaudière	444	Vente toujours très calme, marché perturbé par les conditions climatiques estivales.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	199	-12
Femelles	125	- 8
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	111	- 5,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 22/07 au 28/07/2019*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	-	-	-

Céréales

Marché du 25 juillet 2019

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
BLÉ TENDRE				**RÉCOLTE 2019**
Sud Côte d'Or	meunier	juil.-août	166	N C
	meunier	8 de nov.	170	N C
Nord Côte d'Or	meunier	juil.-août	166	N C
	meunier	8 de nov.	170	N C
Aube/Yonne	BPMF	sept.-juin	165	N C
	fourrager	sept.-juin	157	N C
ORGE FOURRAGÈRE				**RÉCOLTE 2019**
Sud Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-juin	150	V C
Nord Côte d'Or	62 kg/hl	juil.-juin	150	V C
Aube	62-63 kg/hl	août-sept.	141	N C
	62-63 kg/hl	sept.-juin	145	N C
AVOINE NOIRE				**RÉCOLTE 2017**
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	6 de juil.	150	N C
Côte d'Or/Haute Saône	50-51 kg/hl	6 de juil.	150	N C
SEIGLE PLANIFIABLE				**RÉCOLTE 2017**
Côte-d'Or		juil.-sept.	170	N C
TRITICALE				**RÉCOLTE 2019**
Côte-d'Or/Haute Saône		juil.-sept.	150	N C
MAÏS				**RÉCOLTE 2018**
Aube		juill.-sept.	168	N C
MAÏS				**RÉCOLTE 2019**
Aube		oct.-dé.	174	N C
POIS				**RÉCOLTE 2019**
Aube	fourrager	août-déc.	190	T C
Yonne	fourrager	août-déc.	185	N C
Côte d'Or	fourrager	août-déc.	195	V C

Matériel

Tracteur

01 - Vds chenillard Fiat 7075 an 89, 1800 h, tbé, avec broyeur Dragone, 25000 euros
✆ **04 74 42 33 82**

01 - Rech. tracteur Rlt 551-651 sans cabine avec ou sans chargeur bé
✆ **06 34 98 05 12**

21 - Vends tracteur JD 6920, 150 cv, 4 820 h., TBE, variation continue, boîte refaite, disponible, prix 32 000 euros (réf. 3104)
✆ **06 87 41 21 75**

58 - Vends Claas Arès 697 ATZ 150 cv, 2007, 6 600 h., rel. avant, clim., cabine suspendue, siège pneum., 4 pneus neufs, TBE. (réf. 3101)
✆ **06 79 71 62 23**

Récolte

21 - Cause cessation vends faneuse Kro 7.92/8, 8 toupies, 2 campagnes état neuf, - presse BR Krone vario pack 1 500 révisé, TB, pince, enrubanna., - andaineur Pottinger Top 420 N, TBE (réf. 2801)
✆ **06 82 02 82 54**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 290A)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends M.B. New-Holland 8050, 4 m., cabline, clim., - presse Deutz 460, chambre variable (réf. 3002)
✆ **06 46 10 52 91**

Agri. divers

18 - Vends cause arrêt d'activité : pulvé Matrot M44D 150, 3.000 l, rampe alu 24 m, 1998, 6.500 h - tracteur John Deere, 8100, 1995, 6.600 h, 185 – 200 cv, avec 2 jeux de roues 650x42 – 540x30 et 850x42 750x30, coupe avancée tournesol + rabatteur Poget, 4,70 m, TBE.
✆ **06 86 67 31 83**

21 - Vds cause retraite tracteur NH T 6030, bte electro command 5700 H, 27500Ð. Sousoleur AGRISEM, 3M + rotative KUHN, 3M, 4500Ð. Pulvé BLANCHARD, 2500 L, 24 M, 6500Ð. Semoir engrais SULKY, 1500 L, 24 M, 600Ð.Vibro DOUBLE RECORD, 6,40 M, 2600Ð. Herse danoise, 5,04 M, 900Ð.Léve sacs DESVOYS, 1500 KG, 800Ð.(31VB3)
✆ **06 15 34 41 97**

38 - Vends cause cessation tank à lait Japy 1380L bon état de marche
✆ **06 51 73 99 50**

58 - Vds plateau fourrager, 8 M, MASSON GT708, ech balle ronde, pneu 16 PLY, 5000 HT.(310A)
✆ **06 77 36 09 89**

69 - Vds quadrillage 18x18 Irrifrance alu diamètre 50, 6 ml, perche, coude T arroseur vannes, distributeur engrais Kuhn 900 l, ouverture hydro, lève sac grenier, charge 1000 kg, 2 fonctions.
✆ **06 84 19 53 86**

71 - Vds presse BR 1200 Supertino, peu servie, 5.000 E et Renault N72 de 1963, 2.500 E.
✆ **06 80 43 57 58 au hrs**

Elevage

19 - AV bétaillère Iveco C35, caisse 2,1x3,9, aérée Longr. Pont ou ouverture totale, 7900 euros.
✆ **06 07 46 89 20**

58 - Vends remorque Godimat 13 tonnes, année 1993, BEG, essieu directeur (réf. 3102)
✆ **03 86 69 21 53 HR**

Achat-Vente

Récolte

26 - Vds paille balle ronde + mélange triticale pois pour bovin caprin porcin volaille.
✆ **06 88 48 14 29**

38 - A vendre foin luzerne round baller 2019 séché en grange très bonne qualité
✆ **06 80 43 18 51**

39 - Vds paille et foin de qualité, livraison assurée, laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Cause décès cède gratuitement foin ancien en bon état. Vends bois coupé 30 à 40 stères. Prix à débatre
✆ **06 47 68 72 90 ou 04 78 31 47 71**

39 - Achète et vends paille, foin et luzerne, franco. Ets Reybier
✆ **06 08 53 16 44**

58 - Vends paille d'orge de printemps 6 ha et 3 ha de blé BIO (réf. 2902)
✆ **03 86 58 64 99**

Fourrage

89 - Vends foin bonne qualité 90 x 120, paille orge et blé 90 x 120, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Propriété

69 - Beaujolais vend parcelles de vigne en crus Chiroubles et Chenas avec récolte, prix intéressant (réf. 31VB2)
✆ **06 10 43 35 81**

Terrain

38 - Agriculteur cherche exploitation ou terrains en fermage ou à acheter en Drôme ou Sud Grésivaudan, etudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

Travail sol

26 - Vds cause retraite combiné Amazone Cultimix 3M, 2003 TBE dents neuves 10500 euros HT. Livraison possible.
✆ **06 11 22 48 13**

26 - Vds cause retraite décompacteur grand dégagement 7 corps TBE, rouleau stabilisateur, prix 5200 euros HT. Livraison possible dep 26.
✆ **06 11 22 48 13**

58 - Vends brabant 3 socs Voisin non stop mécanique (réf. 30VB3)
✆ **06 74 60 10 73**

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani modèle GAV6 année 2008 bon état.
✆ **06 42 81 20 72**

89 - Vends ensileuse traînée Rivierre-Casalis 1 rang, ensileuse Claas 1 rang, B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Trav. publics

26 - Vds cause retraite balayeuse Bema 3M orientation hydolique, 2010 TBE 5500 euros HT. Livraison possible
✆ **06 11 22 48 13**

Divers

42 - Vds cellule grains démontée 150 quintaux 350 Ð + charrue Huard BR65 3 socs + boucs 3 ans et 5 ans
✆ **06 58 28 25 52**

42 - Vds taureau CH pour elevage mixte + terre vegetale prix selon volume faire offre
✆ **06 38 48 42 77**

71 - DONNE environ 3m3 pierres et morceaux divers pour comblement, à prendre sur place. (réf. 31VB1)
✆ **06 41 13 06 09**

Offre

Emploi

01 - Cherche chauffeur / régleur mini-finisher Société à taille humaine recherche chauffeur régleur de mini-finisher, possibilité formation micro-niveleuse et niveleuse Permis poids lourd souhaité Salaire à définir, CDD pouvant évoluer en CDI Merci de nous envoyer votre CV et lettre de motivation par mail à tmf01@orange.fr
✆ **04 74 04 03 25**

01 - Cherche Manœuvre TP Société à taille humaine spécialisée dans la fourniture et la pose d'enrobé, recherche manœuvre TP Permis remorque souhaité Salaire à définir, CDD pouvant évoluer en CDI Merci de nous envoyer votre CV et lettre de motivation par mail à tmf01@orange.fr
✆ **04 74 04 03 25**

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussit là où les autres ont échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2019
17 600 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

BEISER environnement
NOS EXPERTS À VOTRE SERVICE TOUT L'ÉTÉ
+33 3 69 35 30 30
BRUMI-VENTILATEUR OSCILLATION AUTOMATIQUE 670W
GRAND ARRIVAGE
• Réservoir d'eau 60L
• Effet rafraîchissant IMMÉDIAT
• Grande surface couverte : entre 70 ET 100M²
• Qscillation à 90° AUTOMATIQUE
• Système de centrifugation : ENTRETIEN FACILE
RÂTELIER SÉCURISÉ 2X2M
• Protections de COIN POUR TOIT et protection du 3 POINTS
• Evite le GASPILLAGE
DESTOCKAGE -15%
EXISTE EN VERSION CORNADIS
CITERNE GALVANISÉE SUR CHASSIS
• Compatible avec un ABREUVOIR à NIVEAU CONSTANT
• Transport en toute SÉCURITÉ grâce au BRISE-LAMES à partir de 4000L
-10%
CITERNE À EAU PEHD 300 A 15000L
-10%
• Peut être ENTERRÉE
• Traitée ANTI-UV
• Densité : 1300 KG/M³
• 2 sorties Ø 50MM : 1 avant et 1 arrière
EN STOCK
PAYEZ EN 11 FOIS SUR 1 ANNÉE À TAUX 0 ! LIVRAISON GRATUITE* ! www.beiser.fr
* Soumis à conditions. Livraison gratuite en France Métropolitaine (hors Corse) à partir de 800 € HT d'achats, sauf pour les demandes de transport express. © Beiser - 07/2019. Photos non contractuelles.

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne
Retrouvez toutes nos vidéos sur
YouTube

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant : TTC
(dont TVA 20 % soit €)



Vous êtes **viticulteurs** et vous recherchez des **vendangeurs(euses)** pour votre campagne ?

Bénéficiez d'une offre **"Spécial vendanges"** pour votre recrutement :

1 zone de diffusion élargie

à **13** départements*

dans la presse agricole départementale.

une parution **19€TTC**(1)

2 parutions **27€TTC**(2)

3 parutions + **1 offerte** **46€TTC**

* Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Côte-d'Or, Nièvre, Yonne. **Terres des Savoie paraît en semaines paires. /(1) Tarif valable pour quatre lignes. /(2) Tarif valable pour deux parutions identiques et consécutives.

Renseignements auprès de votre journal départemental.

AS Accompagnement Stratégie BFC Conseil - Gestion Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son implantation dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.

Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confié(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.

Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentation des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fiscales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.

Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.

Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.

De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience significative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.

Rémunération selon profil et expérience.

Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite
à adresser à **AS BFC** M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

Service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses... Vente pièces moteur.
✆ **06 63 43 51 15**

Mariage

Rencontre

43 - JH 37 ans salarié aimant nature animaux sport, désire correspondre avec JF 30/38 ans gentille sérieuse pr partager même loisirs, et qui pê aimerait venir habiter en Haute Loire, pas sérieux s'abstenir.
Ecrire au journal réf. 120031

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs Limousins 18 mois HBL, fils de Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RRVS), Jean Rep (RJ), - veaux de l'année têtes de lot, - 5 vaches pleines vêlage automne, TGS (réf. 230C)
✆ **06 28 02 04 05**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

18 - Vends 2 TB reproducteurs charolais, HBC, de 18 mois (pour vaches) et un taureau adulte né le 6 février 2016 dans l'élevage Goujat, mère Comtesse et père Dakar (pour génisses), avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08**

38 - Vends génisses et vaches portantes Holstein origines US et Canada
✆ **06 85 22 49 36**

38 - A vendre cause cessation 11 génisses Holstein prêtes à terme à partir de Septembre et 3 génisses de 8 mois.
✆ **06 37 10 91 86**

42 - Vds bons taureaux charolais 22 mois issus insémination gaec élevage Plasse 42 Regny
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vds 20 taureaux charolais de 1 à 2 ans HBC livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas- 21230 Allerey, IND IBR, Vends veaux reproducteurs 18 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances
✆ **06 70 34 71 84**

63 - Vds 15 génisses Salers pleines, HBS, IBR A, vaccinées BVD. Issues d'un cheptel trait. Docilité except.
✆ **04 73 21 14 20 ou 06 68 54 34 36**

71 - Vds 30 gén. 30 m. pleines, vêlages faciles, HBC, 50 gén. 18 mois, HBC, 60 tx 18-20 m., HBC, TB qual. origine, liv. été-automne, vidéo sur : www.simongenetic.com et gaecbonnot.free.fr
✆ **Guy : 06 81 89 18 52 ou Simon : 06 89 53 18 41**

88 - Vends animaux d'élevage Blond d'Aquitaine dont 2 belles vaches gestantes 2 et 7 em veau très calme idem IBR BVD PARATUBE. Livraison.
✆ **06 12 85 67 49**

88 - Vends ou échange taureau limousin de 2011 gentil, cheptel indemne, livrable.
✆ **06 79 33 67 17**

89 - Elevage AUBRAC vend génisses pleines vêlage NOV-DEC. A réserver mâles repro au sevrage. TGS-IBR A. (270A)
✆ **06 38 83 04 06**

Caprin

18 - Vends chèvres alpines écornées, échographiées, mise bas début septembre, cause cessation.
✆ **06 14 85 04 00.**

26 - Vds 18 chèvres Saanen pleines, mise bas en sept, 80 euros. Adhérent Capgènes 1124L 35TP 39TB
✆ **06 02 11 40 39**

Ovin

07 - Vds bélier BMC 2 ans pr 200 euros - Ardèche
✆ **06 74 86 83 59**

07 - Vends 13 agnelles de 4 mois + 3 mâles de 3 et 4 mois + bélier de 3 ans pour élevage
✆ **04 75 34 52 63 HR**

42 - Achète brebis chèvres reforme agneaux 15 à 50 kg
✆ **06 07 96 23 40**

71 - Achète agneaux boucherie, brebis et chèvres de réforme, paiement comptant.
✆ **03 85 53 84 79**

71 - Vds agnelles charollaises non inscrites, issues de cheptel inscrit TGS, peut livrer, élevage Dutrion.
✆ **06 71 20 13 94**

88 - Vds Béliers Antenais Texel Inscrits ou non et à partir de mi-aout agneaux et agnelles Dion.
✆ **06 95 52 31 90**

Volaille-Lapin

42 - Vds poules bio de ponte et oeufs - petits lapins - bois de chauffage - tuiles creuses
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

Chien

21 - Vends chiots Beauceron non lof, pucés. Corpoyer la Chapelle 21150, 300 euros, mère 250269810687460, SIRET : 35245201500014 nés le 23/07/19 (réf. 3103)
✆ **03 80 96 22 89**

58 - Vends chiots Bergers des Pyrénées nés le 15/05/2019, bonne souche pour troupeau et garde, 4 mâles, n° mère 188034IDEMRD12953 - n° SIRET 43499794600018, non LOF (réf. 290B)
✆ **06 14 26 16 97**

71 - Vds chiots bouviers bernois, portée de 11, née le 14/06, non lof, n° mère 250 269 606 494 492, n° siret 833 014 582 00013.
✆ **06 30 98 15 84**

Viticulture

Vendanges

21 - Domaine Fougeray de Beauclair, proximité Dijon, CHERCHE vendangeurs (euses), durée 7 jours (réf. 29VB2)
fougeraydebeauclair21@gmail.com

21 - RECHERCHE vendangeurs secteur Gevrey, 2ème semaine septembre. (30VB2)
✆ **03 80 52 15 58 répondeur ou domaine-jadot.brochon@wanadoo.fr**

21 - Domaine viticole à Marsannay-la-Côte RECHERCHE pour les vendanges tractoristes (conduite enjambeur monorang) expérience exigée et cuisinière pour la mi-septembre, nourris le midi, non logés, (réf. 30VB1)
✆ **06 32 10 33 29 ou vendanges.cln@gmail.com**

69 - Ch. vendangeurs-euses pour env. 8 jours aux alentours du 12 septembre - Nourris - Logés.
✆ **04 74 03 48 79**

69 - Ch. vendangeurs (euses) motivés, nourris logés, 10 sept. environ une semaine.
✆ **06 78 43 12 72**

69 - Expl. viticole ch. chauffeur de tracteur nourri logé pour 10/09/19 environ.
✆ **06 34 95 54 42**

69 - Ch. vendangeurs(euses) pour environ 12 jours vers le 9 septembre, grande journée. Possibilité repas midi.
✆ **04 74 04 34 04 ou 06 19 81 70 94**

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F 13 j vers le 12 septembre agri prèf., motivés, nourris, logés. Voluet Guy (69) Julienas.
✆ **04 74 04 45 67 (19h)**

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

SA ROGER MARTIN

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 4.000.000 euros Siège social : 4, avenue Jean Bertin 21000 DIJON 016 450 157 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2019 : le mandat du commissaire aux comptes suppléant Monsieur Didier TOURRE est arrivé à expiration et il a été décidé de ne pas le renouveler ni de le remplacer. Mention au RCS de DIJON.

AL213124412

SA DESCOLLONGES

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 208 000 euros Siège social : 8 rue des NOVALLES- 21240 TALANT 347 674 046 RCS DIJON Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2019, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats des sociétés ci-après en application de la loi n° 2019-486: 1/ la société CERC (CONTROLE EXPERTISE REVISION COMPTABLE) sis 33 B Cours Général de Gaulle à DIJON (RCS DIJON n° 322 768 441), Commissaire aux Comptes titulaire, 2/ et la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT (RCS DIJON n° 300 465 093) sis 37 rue Elsa TRIOLET, Parc Valmy à DIJON, Commissaire aux Comptes suppléant. Pour avis Le Président du CA

AL213124713

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 274,07 euros par titre.

Il assure un rendement de 7,6 % par rapport au prix de référence au 30 juin 2018, comprenant le versement du dividende de 3,96 euros en mars 2019.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 26 juillet 2019 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2019.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er août 2019 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2019.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr.

AL213124765

DÉMISSION

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS
13 rue du 19 mars 1962
71000 Sance

CADUS

SAS AU CAPITAL DE 800 000 € SIEGE SOCIAL : ZI - RUE DES TROIS NOYERS 21550 LADOIX-SERRIGNY 404 301 277 RCS DIJON

NON REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT L'assemblée générale mixte, en date du 28/05/2019 a pris acte de la démission de M. Jean-Claude ANDRE de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant à compter du 30/06/2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement conformément aux nouvelles dispositions de la loi SAPIN II. Pour avis, le Président.

AL213124748

NOMINATION

STIMED

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 244,90 Euros Siège social : 22, Impasse de L'Ouillette 21200 BEAUNE 387 804 586 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28 juin 2019, l'associée unique a pris acte de la démission de M. Stéphane VALS, Commissaire aux comptes suppléant, puis elle a nommé, en vue de le remplacer, Mme Alexandra de SAINT SEINE domiciliée Immeuble le Samouraï 1 - 16, Boulevard Winston Churchill à 21000 DIJON, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Pour avis

AL213124718

CHALLENGER 2019

SAS AU CAPITAL DE 10 000 € SIEGE SOCIAL : 17 RUE DE MEIX GRENOT - 21700 MAGNY-LA-VILLE 851 242 081 RCS DIJON Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 28/06/2019, Mme Audrey LAVAILLOTTE, demeurant à MAGNY LA VILLE (21700) - 16 rue de Meix Grenot, a démissionné de ses fonctions de Directeur Général et a été nommée Présidente, sans limitation de durée, et M. Frédéric LAVAILLOTTE, demeurant à MAGNY LA VILLE (21700) - 16 rue de Meix Grenot, a démissionné de ses fonctions de Président et a été nommé Directeur Général, pour la durée du mandat de la Présidente. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis.

AL213124763

TERROIRS ET CHATEAUX DE BOURGOGNE

SAS au capital de 20 000 Euros Siège social : 1 rue du Château 21590 SANTENAY 794 581 611 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 27/06/2019, il a été décidé de nommer Mme Anne LE NAOUR, demeurant 5B Avenue des Tabernottes 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX, en qualité de Président, en remplacement de Mr Thierry BUDIN.

Il a également été pris acte du non renouvellement du mandat de Mme Sophie LAZARD de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de DIJON.

AL213124768

TRANSFERT DE SIÈGE

DUCHESNE

EURL au capital de 5.000 € Siège social : 495 rue des Magnolias, 21200 Beaune 842 028 284 RCS de Dijon En date du 19/07/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société CD 18 lieu dit Le Tartre, 21200 Bligny-lès-Beaune, à compter du 19/07/2019 Mention au RCS de Dijon

AL213124715

AVIS

SCI SYNER 4 - SCI au capital de 1.000 € Siège social : 4, rue Jeanne Barret 21000 DIJON 442 348 132 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'AGE du 15/07/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social 4, rue Jeanne Barret à DIJON (21000) au 1, rue de la Place à COUTERNON (21560), ce à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis.

AL213124723

COLLIN GESTION

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 100 euros, Siège social : 22 avenue de Vorges 94300 Vincennes, N° 830 642 484 RCS Créteil Par PV d'AG du 30/06/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 6 rue des Vignes 21121 Fontaine Les Dijon à compter du 30/06/2019. Président :M. Jean-Charles COLLIN demeurant 6 rue des Vignes 21121 Fontaine Les Dijon . En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de Dijon et elle sera radiée au RCS de Créteil.

AL213124727

WINEXCEPTION

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 5 Rue du Rapitot 21220 BROCHON 825 163 660 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 8 juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société WINEXCEPTION a décidé de transférer le siège social du 5 Rue du Rapitot à BROCHON (21220) au 18 B Avenue de Langres à DIJON (21000) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL213124733

SCCV RESIDENCE PATRIARCHE

Société civile de construction vente au capital de 10 000 euros Siège social : 4 Bis rue des Prévoles 21200 BEAUNE 837 544 683 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 17 JUILLET 2019, l'assemblée générale a transféré le siège social du 4 bis rue des Prévoles, 21200 BEAUNE au 16 Rue Sainte Marguerite, 21200

BEAUNE à compter du 1er août 2019, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

AL213124735

BROT2015

SCI au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 15 rue des Acacias 21410 FLEUREY SUR OUCHE immat RCS DIJON 811008267

L'AGM du 28/06/2019 a décidé le transfert du siège social de la Société au 6 rue de la Brot, 21000 DIJON, et ce à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Anc. Ment° : 15 rue des Acacias 21410 FLEUREY SUR OUCHE. Nouv ment° : 6 rue de la Brot, 21850 Saint Apollinaire. Pour avis, La Gérance.

AL213124740

SARL VICTORIA V AND CO

SARL au capital de 10 500 €. Siège: 9 RUE DU CHATEAU 21000 DIJON, 441 413 209 RCS DIJON.

L'AGE du 03/05/2019 a transféré le siège au 6 place barbe 21000 DIJON, à compter du 01/07/2019. RCS DIJON.

AL213124743

SARL MOTION SYSTEM

au capital de 30 000 euros Siège social : 5 Rue des Perrières - Bât. B 21000 DIJON 523 092 054 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 29/06/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 54 Rue Devosge - 21000 DIJON à compter du 01/07/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

AL213124752

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

ELENOVA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS SIEGE SOCIAL : 3 RUE D'ARTOIS, 21110 GENLIS 791 279 193 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2019, la Présidente de la société, a décidé de transférer le siège social au Impasse Joseph Cugnot 21110 GENLIS à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour Avis, la Présidente.

AL213124760

ERVISAMI

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 7 rue du 23 Janvier 21000 DIJON 500 826 854 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2019 a décidé de transférer le siège social de DIJON (21000) - 7 rue du 23 Janvier à SAFFRES (21350) - Rue de la Grande Charrière et ce, à compter du 15 juillet 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL213124772

MODIFICATION DE CAPITAL

ERINVEST

SARL au capital de 3 000 euros Siège : 2 Rue Jacques Daguerre 21300 CHENOVE - RCS DIJON 812 614 998

L'AGE du 15.05.2019 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de la mise en oeuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés contrôlées exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles est exercée une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique, la prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables et financiers au profit des filiales ou sous-filiales, la réalisation de toute mission de direction générale opérationnelle et technique, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

AL213124742

PROP'VERT

SARL - au capital de 10 000 euros Siège social : 10, rue du Champ aux Prêtres 21850 ST APOLLINAIRE - 451 558 522 RCS DIJON

L'AGE du 11.06.2019 et la décision de gérance du 15.07.2019 a réduit le capital social de 1 000 euros, pour être ramené de 10 000 euros à 9 000euros par rachat et annulation de 10 parts sociales, a modifié l'art 7 des statuts CAPITAL SOCIAL : AM : «Le capital social est fixé à 10 000 euros - NM : «Le capital social est fixé à 9 000 euros. Pour avis - La Gérance.

AL213124745

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MODIFICATION DE STATUTS

LÉGUMES KG BIO

EARL au capital de 58 000 euros, siège social : Ferme de la Bussière 21130 FLAGEY LES AUXONNE, 751 868 043 RCS DIJON, décisions du 19/06/2019 : changement dénomination sociale : ABK BUS. Pour avis

AL213124668

T OR T

SARL au capital de 1000 € Siège social : 5 rue Jean-Jacques Rousseau, 21000 Dijon 802 315 788 RCS de Dijon

L'AGE du 15/07/2019, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 15/07/2019 et a nommé en qualité de Président M. BEN MOHAMED Hakim, demeurant 15 A rue Philippe Guignard, 21000 Dijon. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Accès aux assemblées et vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions, chaque action disposant d'une voix. Transmission des actions : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des actionnaires. Modification du RCS de Dijon.

AL213124681

ÉTABLISSEMENTS WEYL ALBERT SARL au capital de 400 000 euros Siège social : 11, Rue de Beauregard 21000 DIJON 425 550 217 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

Par assemblée générale du 15/07/2019, les associés ont décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 400.000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : La cession d'actions par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, toute cession est soumise à agrément résultant d'une décision des associés statuant à la majorité de voix.

Nadine VIEILLARD, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société et a été désignée Présidente de la Société sous sa nouvelle forme.

Pour avis

AL213124691

SOREVI

Société anonyme au capital de 2 600 000 euros Siège social : Route de Challanges 21200 BEAUNE (Côte d'Or) 335 780 490 RCS DIJON

Suivant délibérations de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2019, il résulte que :

- L'alinéa 3 de l'article 24 des statuts a été supprimé de façon à dispenser la Société de la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant :

Ancienne mention :

«Article 24 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi.

Ils ont pour mission permanente, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, de vérifier les livres et les valeurs de la Société et de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux. Un ou plusieurs Commissaires aux comptes suppléants sont nommés, qui sont appelés à remplacer le ou les Commissaires aux comptes titulaires en cas d'empêchement, de refus, de démission ou de décès.»

Nouvelle mention :

«Article 24 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Un ou plusieurs Commissaires aux comptes titulaires sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi.

Ils ont pour mission permanente, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, de vérifier les livres et les valeurs de la Société et de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux.»

Les mandats de la société MAZARS, Commissaire aux comptes titulaire, et de M. Lionel GOTLIB, Commissaire aux comptes suppléant, arrivés à échéance, n'ont pas été renouvelés.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis,

Le représentant légal.

AL213124738

KRITER BRUT DE BRUT

Société par actions simplifiée au capital de 39 000 000 € Siège social : Route de Challanges 21200 BEAUNE (Côte d'Or) 343 484 879 RCS DIJON

Suivant décisions de l'associé unique en date du 26 juin 2019, il résulte que :

- L'article 24 des statuts a été supprimé de façon à dispenser la Société de la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant :

Ancienne mention :

«Article 24 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Si la société remplit les conditions légales d'appartenance à un groupe ou si elle vient à répondre à l'un des critères définis légalement et tirés du nombre de salariés, du chiffre d'affaires ou du total du bilan, le contrôle légal de la société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléant, désignés par la collectivité des associés.

Les fonctions du ou des commissaires aux comptes titulaires expireront à l'issue de la décision collective statuant sur les comptes du sixième exercice. Le ou les commissaires suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de décès, de démission, d'empêchement

ou de refus de ceux-ci, sont désignés pour une même durée par les associés.»

Nouvelle mention :

«Article 24 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Si la société remplit les conditions légales d'appartenance à un groupe ou si elle vient à répondre à l'un des critères définis légalement et tirés du nombre de salariés, du chiffre d'affaires ou du total du bilan, le contrôle légal de la société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaire(s), désigné(s) par la collectivité des associés.

Les fonctions du ou des commissaire (s) aux comptes titulaire(s) expireront à l'issue de la décision collective statuant sur les comptes du sixième exercice.»

Du fait qu'aucune clause statutaire ne fait plus référence à la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant, et que le Commissaire aux comptes titulaire, MAZARS, exerce sous forme de Société anonyme pluripersonnelle, l'associé unique a constaté qu'il n'était plus obligatoire de nommer un suppléant pour la Société KRITER BRUT DE BRUT.

Le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Lionel GOTLIB, arrivé à échéance, n'a donc pas été renouvelé.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis,

Le représentant légal.

AL213124739

D-R-H

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros Siège social : 8 Rue Jeanne Barret Bâtiment G - 21000 DIJON 484 393 632 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 24-07-2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 8 Rue Jeanne Barret - Bâtiment G, 21000 DIJON au 10 C Rue Paul Verlaine 21000 DIJON à compter du 24-07-2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et a nommé Madame Sonia BARIAN née LAZARIC, demeurant 2 B Ruelle Derrière les Meix 21250 BONNENCONTRE, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Richard BARIAN, démissionnaire à cette même date. Pour avis. La Gérance.

AL213124741

ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE Nicolas MARTHOURET Société d'Avocats au barreau de Chalon sur Saône 77 Grande Rue Saint Cosme 71100 CHALON SUR SAONE

PRISCA

Société à responsabilité limitée au capital de 15 245 euros Siège social La Berthelotte - 21200 Levernois RCS Dijon 328 800 644

Aux termes d'une délibération en date du 12 juillet 2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités d'hôtellerie et de location de salles pour séminaires.

L'article 2 des statuts est modifiée en conséquence,

- de transférer le siège social et l'établissement principal de La Berthelotte à LEVERNOIS

(21200) à Rue du Pré Neuf à MONTAGNY-LES-BEAUNE (21200) à compter du même jour et de modifier en conséquence, l'article 4 des statuts.

Mention en sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis

AL213124764

BENOIT CHAPELLE

Société à responsabilité limitée au capital de 300 000 euros Siège social : 12 Boulevard Jules Ferry 21200 BEAUNE 383 264 264 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'achat, la vente, la prise en location, la mise en valeur, directement ou indirectement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, notamment par voie de mise en location, de chambres d'hôtes, tables d'hôtes, gîtes ou tous autres immeubles meublés de tourisme ou non, avec ou sans fourniture de prestations complémentaires telles que l'accueil, la fourniture de linge de maison, la fourniture de petit-déjeuner ou repas, le nettoyage des locaux loués... et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis.

AL213124773

FUSION

FUSION

Service de Remplacement Côte d'Or, association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée en Préfecture de la Côte d'Or le 21/06/83, n°SIRET 44060272000011, dont le siège social est situé au 1 rue des Coulots, 21110 Bretenière. Représentée par Olivier GALLIEN, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président de ladite association, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'AG du 26/06/19,

Service de Remplacement Auxois Morvan, association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée en Préfecture de la Côte d'Or le 01/10/95, n° SIRET 40827393300019, dont le siège social est situé au Centre Social, 21320 ARNAY LE DUC. Représentée par Benoit NAUWYNCK, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Représentant de ladite association, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'AG du 20/05/19,

Service de Remplacement Auxois Nord, association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée en Préfecture de la Côte d'Or le 01/01/98, n° SIRET 41501336600018, dont le siège social est situé Chez M. LACHAUME, 21390 VIC SOUS THIL. Représentée par Philippe LACHAUME, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président de ladite association, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'AG du 20/05/19,

Service de Remplacement Haute Seine, association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée en Préfecture de la Côte d'Or le 28/09/98, n° SIRET 42036903500019, dont le siège social est situé au 1 Grande Rue, 21450 ETORMAY. Représentée par Jean-Claude PHILISOT, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président de ladite association, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'AG du 21/06/19,

Groupement d'employeur Est Côte d'Or, association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée en Préfecture de la Côte d'Or le 01/10/98, n° SIRET 45230417300019, dont le siège social est situé Chez M. Joliet, 21110 TART L'ABBAYE. Représentée par Cyril PAUTET, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Représentant de ladite association, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'AG 21/06/19,

Service de Remplacement 21, association régie par la loi du 01/07/1901, déclarée en Préfecture de la Côte d'Or le 06/12/16, n° SIRET 82758117400014, dont le siège social est situé au 1 rue des Coulots, 21110 Bretenière. Représentée par Olivier GALLIEN, agissant au nom, pour le compte et en qualité de Président de ladite association, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'AG du 26/06/19,

Il est établi un projet de fusion de ces six associations par voie d'absorption des associations

Service de Remplacement Côte d'or, Service de Remplacement Auxois Morvan, Service de Remplacement Auxois Nord, Service de Remplacement Haute Seine et Groupement d'employeur Est Côte d'or par l'association Service de remplacement 21.

Ce projet de fusion a été soumis aux approbations des Assemblées Générales Extraordinaires des associations concernées.

Le projet de traité de fusion et ses annexes sont disponibles, sur simple demande, aux sièges du Service de Remplacement Côte d'or et Service de Remplacement 21 ou par mail à cote-dor@servicederemplacement.fr

AL213124736

ONCODESIGN

SA au capital de 526 967,36€ Siège social : 21000 Dijon 20 rue Jean Mazen 399 693 811 RCS DIJON

Le projet de fusion par absorption par la société ONCODESIGN de la société PK/PDesign, SAS au capital de 1 000€, 20 rue Jean Mazen 21000 Dijon, 830 555 918 RCS DIJON, publié au BODACC le 13 juin 2019, n'ayant été suivi d'aucune opposition à la fusion émanant de créanciers sociaux dans le délai de 30 jours, la fusion se trouve régulièrement réalisée et la société PK/PDesign est définitivement dissoute sans liquidation. Dépôt légal au TC de Dijon.

AL213124767

CESSION

SARL CANNET MIGNOT
Cabinet d'avocats
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
www.scpmcm.com

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé du 10/07/2019, enregistré au SPFE de DIJON 1 le 22/07/2019, sous les références 2019 00043010 référence 2104P01 2019 A 03653, Vendeur : M. Jurgen OSMANI, né le 22 août 1995 à Shqiqptare (ALBANIE), auto-

entrepreneur demeurant 63 rue Guynemer 21600 LONGVIC, Acquéreur : SAS E.L., au capital de 500 €, RCS DIJON n° 850 189 614 dont le siège social est 65 rue Monge 21000 DIJON, Fonds vendu : fonds de commerce d'épicerie situé au 65 rue Monge 21000 DIJON. Prix de cession des élément corporels et incorporels cédés : 5.000 €. Propriété du fonds transférée le 10/07/19 et jouissance transférée le 1er/07/2019. Oppositions reçues dans les 10 jours suivant la dernière des publications légales de l'article L.141-12 du code de commerce, au 2 bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY (cabinet d'avocats SARL CANNET MIGNOT) où domicile est élu à cet effet. Pour avis,

AL213124749

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

COSY ECO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 75 000 euros
Siège social
717 Rue de l'Aviation
Aérodrome de Dijon Longvic
21600 Ouges
R.C.S. : Dijon 523 213 908

Suivant décisions de l'associé unique du 15/07/2019 il a été pris acte de la démission de Monsieur DUFOUR Thierry de ses fonctions de gérant avec effet au 30/06/2019. M. DESSABLON Vincent qui était cogérant reste seul gérant. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL213124649

PARADOXE

L'AGM du 01/05/19 de la SCI «PARADOXE», capital: 91469,41euros, siège: 21 rue Léon Gastinel 21000 DIJON, 398435800 RCS DIJON, a pris acte du décès le 11/07/95 de Liliane TERRET, cogérante, sans qu'aucun remplacement ne soit opéré pour la remplacer.

AL213124716

ANDRE ZILTENER

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 2 passage Montgolfier
21700 NUITS ST GEORGES
378 319 800 RCS DIJON
Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision en date du 1er janvier 2019, l'associée unique a nommé : - Monsieur Werner KLOPFER demeurant Martinsblick 19, 55545 BAD KREUZNACH (Allemagne) en qualité de gérant pour une durée illimité en remplacement de Madame Nicole ZILTENER BOLLINGER, démissionnaire.

Pour avis. La Gérance.

AL213124746

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret
21000 Dijon

ARP CAFFE

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 25/07/2019, M. Andréa PASTORINO, demeurant 34, rue du Petit Potet - 21000 DIJON, immatriculé au RCS de DIJON sous le numéro 521 496 133, a donné en location-gérance à la société ARP CAFFE, SAS au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 34, rue du Petit Potet - 21000 DIJON, 852 091 321 RCS DIJON, un fonds de commerce de restauration, salon de thé, glacier, produits italiens situé et exploité 8, rue Vauban à DIJON (21000), pour une durée d'une année à compter du 01/07/2019, se poursuivant ensuite tacitement, pour une durée indéterminée, sauf dénonciation. Pour avis.

AL213124747

NON DISSOLUTION

COSY ECO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 75 000 euros
Siège social : 717 Rue de l'Aviation
Aérodrome de Dijon Longvic
21600 OUGES
R.C.S. : DIJON 523 213 908

L'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2018, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : DIJON. Pour avis

AL213124580

DIJON TRAINING

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social :
78 Bis Rue Jean Jacques ROUSSEAU
21000 DIJON
814 376 356 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2019, l'assemblée statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de DIJON.

AL213124595

WINEXCEPTION

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Rue du Rapitot
21220 BROCHON
825 163 660 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date 29 octobre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

AL213124734

MARION SA

au capital de 40 000 €
Siège social
12 rue du Collège
21200 Beaune
304 892 383 RCS de Dijon

L'assemblée générale du 15/06/2019 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Modification au RCS de Dijon

AL213124761

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI KARIM

Société civile immobilière
au capital de 15,09 euros
Siège social :
72, Rue du Faubourg Saint Martin
21121 FONTAINE-LES-DIJON
398 956 953 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 30 avril 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2019 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Marc SAHLI, demeurant 19 rue Charles Brifaut – 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 72, Rue du Faubourg Saint Martin – 21121 FONTAINE-LES-DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL213123394

SCI KARIM

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 15,09 euros
Siège social :
72, Rue du Faubourg Saint Martin
21121 FONTAINE-LES-DIJON
398 956 953 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 30 avril 2019, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Marc SAHLI, demeurant 19 rue Charles Brifaut – 21000 DIJON et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL213123409

CABS

Société par actions simplifiée
au capital de 16.000 euros
Siège social : 15 Rue des Vignes
21910 SAULON LA CHAPELLE
332 603 810 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2019 : les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2019 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Christian CHALMIN, demeurant 15 Rue des Vignes - 21910 SAULON LA CHAPELLE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 15 Rue des Vignes - 21910 SAULON LA CHAPELLE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL213124468

CABS

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 16.000 euros
Siège social : 15 Rue des Vignes
21910 SAULON LA CHAPELLE
332 603 810 RCS DIJON

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2019 : les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur ont : approuvé les comptes de liquidation arrêtés ; donné quitus au Liquidateur Christian CHALMIN, demeurant 15 Rue des Vignes - 21910 SAULON LA CHAPELLE et l'a déchargé de son mandat ; constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mars 2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL213124470

SCCV ILOT 3 - DAIX

en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
799 165 618 RCS DIJON

L'A.G.O. du 28/06/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par M. Eudes-Guilhem MARINO, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 28/06/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur

AL213124717

SCCV DE LA COMBE

en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
529 687 998 RCS DIJON

L'A.G.O. du 28/06/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par M. Eudes-Guilhem MARINO, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 28/06/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur

AL213124719

SCCV 4 RUE DE LA RAFFINERIE

en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
5 Rue d'Alise - 21000 DIJON
793 810 250 RCS DIJON

L'A.G.O. du 28/06/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la Société SOPIRIM - 5 Rue d'Alise - 21000 DIJON, représentée par M. Cyrille de CREPY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 28/06/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis. Le Liquidateur

AL213124720

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dmactiv Société à responsabilité limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siege social : 19 allée des Erables
21560 COUTERNON
Siege de liquidation : 19 allée des Erables
21560 COUTERNON
789 953 460 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Martin DECHAENE, demeurant 19 allée des Erables 21560 COUTERNON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 19 allée des Erables 21560 COUTERNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur.

AL213124726

Légi conseils
Société d'avocats

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus - 21000 DIJON

JADE

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 305 euros
Siège social : 2 rue du Parc des Sports
21150VENAREY LES LAUMES
Siège de liquidation : 29 rue de Broglie
21000 DIJON
321 152 308 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 17/05/19 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Thierry VANDENBROUCQUE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Mention RCS DIJON.

AL213124732

LA PECHERIE DE L'OLIVIER

SAS en liquidation
au capital de 30 000 euros
Siège social : 4 place des Ducs
21000 DIJON
822 864 211 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Guillaume BENDER-JUBAN, demeurant 2 bis avenue de la République - 69160 TASSIN LA DEMI LUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les Vplus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 107 rue Pierre Corneille - 69003 LYON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL213124766

AVIS DE CONSTITUTION

FILEAS

SARL FILEAS Fiscal & Légal - Assistance Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARNAY-LE-DUC du 18 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : SAS MCP Siège : Route d'Autun - 21230 ARNAY-LE-DUC Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : Activités de rénovation de second ouvre : plâtrerie, peinture, revêtement de sols et murs, carrelage, menuiserie bois et PVC, maçonnerie, plomberie, électricité et tous travaux de bâtiment s'y rapportant ; L'exercice de toute activité du bâtiment, de la construction, de la rénovation, de l'équipement du bâtiment ; Coordination et conduite de travaux. Droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Véronique PEREIRA demeurant Route d'Autun - Ancienne Gare - 21230 ARNAY-LE-DUC La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL213124711

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 19/07/2019, constitution SAS dénommée L'ATELIER DE MARIE. Siège: 27 avenue Roland Carraz 21300 CHENÔVE. Capital: 2.000€. Objet: Vente de fleurs, plantes et compositions naturelles et artificielles,vente d'accessoires et matériaux de jardinage, vente de décorations et produits pour l'aménagement de la maison, service livraison,exploitation d'un commerce ambulant. Président: Mme Teresa Maria GAFFIERO, 7 impasse de la Rente Logerot 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE. Directeur général: M. William GAFFIERO, 7 impasse de la Rente Logerot 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE. Assemblées et droits de vote: Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales,chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément: Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des a sociés . Durée: 99 ans. RCS DIJON

AL213124714

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BROCHON du 22/07/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : FACE B. Siège social : 1 Rue du Tilleul, 21220 BROCHON. Objet social : l'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification d'un bâtiment viticole et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. Michaël LE GUELLEC demeurant au 1 Rue du Tilleul 21200 BROCHON et M. Arnaud DUCOUET demeurant au 5 Rue des Princes de Condé 21000 DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL213124722

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à ST NICOLAS LES CITEAUX du 22/07/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : LE VIEUX RELAIS. Siège : 1 B Route de Citeaux, 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 euros. Objet : Bar, Restaurant. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Christophe BOÏS, demeurant 7 Allée des Chênes, 21910 CORCELLES LES CITEAUX. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL213124724

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Dénomination : CityAccess

Siège social : 22 Rue du Vieux Château (21540) SOMBERNON

Objet : Transport de voyageurs, transport de personnes à mobilité réduite, achat, vente et location de matériel de transport.

Durée : 99 années

Capital : 40.000 €uros

Gérante : Madame Karine BARDOT demeurant à MESMONT (21540) 14 Grande Rue.

Immatriculation au RCS de DIJON.

AL213124725

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 23/07/2019, il a été constitué une société civile immobilière au capital de 800 €, dénommée DU PARC CHAUMONT, dont le siège social est situé Parc Valmy - 4, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet exclusif l'acquisition, la gestion, la location et l'administration d'un local professionnel situé 35, rue Pasteur à CHAUMONT (52000). Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Clause d'agrément : Toute cession de parts sociales sera soumise à l'agrément unanime.

Mme Anne GESLAIN, demeurant 36, rue des Espaces Verts - 21560 COUTERNON, Mme Anne-Line CUNIN, demeurant 52, rue Henri Gérard- 21121 FONTAINE-LES-DIJON, M. Pierrick BECHE, demeurant Rue du Pré Midant - 21310 BELLENEUVE et M. Jean-Marie GARINOT, demeurant 15, rue de la Préfecture - 21000 DIJON, assurent la gérance sans limitation de durée.

AL213124728

ROCARD DEVELOPPEMENT

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 25/07/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ROCARD DEVELOPPEMENT

Siège : 11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1 - 21000 DIJON

Durée : 99 ans

Capital : 850 euros

Objet : Exercice de la profession d'expert comptable

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la S.A.R.L. G.R. CONSEIL, au capital de 230 000 euros, dont le siège social est 6 Rue des Orfèvres - 21240 TALANT, immatriculée au R.C.S. sous le n° 433 133 014, représentée par M. Christophe ROCARD, gérant.

Directeurs généraux : - la S.A.R.L. CVI CONSEIL, au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 8 Rue du Val André - 52000 CHAUMONT, immatriculée au R.C.S. de CHAUMONT sous le n° 828 290 072, représentée par M. Cédric VIENNOT, gérant.

- la S.A.R.L. JC CONSEIL, au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 1 Rue l'Huillier - 52500 COUBLANC, immatriculée au R.C.S. de CHAUMONT sous le n° 484 539 580,

Représentée par M. Jérôme CLOOTENS, gérant

- la S.A.R.L. SG CONSEIL, au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 32 Avenue de Marbotte – 21000 DIJON, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 828 235 994,

Représentée par M. Stéphane GRAS, gérant

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.La Présidente.

AL213124744

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 22/07/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dénommée STRUCTURES DIJONNAISES, dont le siège social est situé 15, Boulevard de Brosses - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, l'activité de bureau d'études, conseils en ingénierie, études techniques et conseils dans la réalisation des installations du bâtiment, notamment des installations métalliques ; la maîtrise d'œuvre, la coordination; la formation dans les domaines se rattachant à l'objet social. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de Dijon. Admission aux assemblées et droit de vote. Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. M. Vincent MERCEY, demeurant 35, rue Ludé - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN, assure la Présidence sans limitation de durée.

AL213124750

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 26-07-2019 de la SARL : « ALLO TAXI LAG » au capital de 5 000 € Siège social : 5 rue Basse 21130 PONT Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS. Objet : Transports de personne par taxis Gérance : Chrystèle LAGATIÉ 5 rue Basse. Immatriculation : RCS de DIJON

Cessions de parts : soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Pour avis,

AL213124751

LORENZO INVEST

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 26/07/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LORENZO INVEST

Siège : 28 Route de Beire le Chatel - 21490 BROGNON

Durée : 99 ans

Capital : 4 000 euros

Objet : Prise et cession de participations par tous moyens dans toutes sociétés et gestion desdites sociétés.

Propriété, acquisition, par voie d'apport ou autrement de tous titres ou valeurs mobilières et gestion desdites valeurs mobilières. Réalisation de toutes prestations pour le compte de sociétés dont elle détient ou non tout ou partie du capital. Conseil et assistance des entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique interne et externe, de systèmes opérationnels et fonctionnels. Formation de personnel et assistance technique des entreprises. Promotion, sous toutes ses formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales. A titre exceptionnel, acquisition d'immeubles et gestion desdits immeubles

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : M. Régis SALAT, demeurant 28 Route de Beire le Chatel - 21490 BROGNON

La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis. Le Président.

AL213124754

SCI DU CAFE DARCY

Aux termes d'un S.S.P. en date à DIJON (21) du 24 juillet 2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DU CAFE DARCY

Siège : 32 AVENUE DE MARBOTTE 21000 DIJON

Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI DU CAFE DARCY et cession à titre exceptionnel desdites participations.

Durée : 99 ans

Capital : 1 000 euros (numéraire)

Gérance : Mme Amélie DESCHAUMES et M. Stéphane GRAS, demeurant tous les deux : 32 Avenue de Marbotte, 21000 DIJON.

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour les autres cessions.

Immatriculation au R.C.S. de : DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL213124757

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 25.7.2019, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée : ENTREPRISE DE BÂTIMENT ECOLOGIQUE ET INNOVANTE. Sigle : E.B.E.I. Capital initial : 500€. Capital minimal : 10€. Capital maximal : 50 000€. Siège : Chemin des ENLERYS, 21140 SEMUR EN AUXOIS. Objet : Travaux de bâtiment gros œuvre et second œuvre par sous-traitance. Durée : 99 ans. Président : Mme MERAL Nathalie, 15 Avenue des Oliviers, 06610 La Gaude, pour une durée indéterminée. Directeur général : Mr LOUIS Marcel, 9 Route de MARIGNY, 21140 SAINT EUPHRONE. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable du Président de la société envers les tiers. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213124758

DU PARC-
CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret,
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 26/07/2019, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dénommée BUCEPHALE I, dont le siège social est situé 12, place du Théâtre - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et à l'étranger, le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veilles, d'audits, d'analyses ou de prestations, dans tous les domaines, notamment de la stratégie d'entreprise, de la finance, de l'organisation, du management, de la gestion commerciale, administrative, technique ou

industrielle, de l'acquisition immobilière, en faveur de toute personne physique, française ou non et de toute personne morale ou entité, ayant ou non la personnalité juridique, française ou non, créée ou à créer ; l'acquisition, l'administration, la gestion et la location de tout immeuble ou droit réel immobilier ; l'acquisition, la cession, l'administration et la gestion de toute valeur mobilière, titre, part sociale. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. La société CFMB, SAS au capital de 1 000 €, siège social : 12, place du Théâtre - 21000 DIJON, 822 615 720 RCS DIJON, assure la Présidence sans limitation de durée.

AL213124771

NIÈVRE

SCI LES TROIS FONTAINES

Le Bourg - 58250 ST SEINE
SCI AU CAPITAL DE 45734,71€
RCS NEVERS 380 150 151

Mme Marie Anne MACAIGNE, Le Bourg 58250 ST SEINE en qualité de liquidateur de la SCI, constate la clôture de la liquidation de cette société dont la dissolution a été publié dans ce même journal le 19/12/2018.

Le dépôt des actes relatif à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour Insertion. *AL583124839*

DÉMISSION

GILBERTE

SASU au capital de 2.000.000 €
Siège social : Quartier de la Gare
58460 CORVOL-L'ORGUEILLEUX
510 317 191 R.C.S. Nevers

L'associé unique, par décision du 28 juin 2019 :

• a pris acte de la démission de la société « ECW Sarl » de son mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire et, en application des dispositions légales, a décidé de le remplacer par la nomination de la société « AUDALLIANCE », domiciliée à BORDEAUX (33000), Terrasse Front du Médoc n° 10, anciennement Commissaire aux Comptes Suppléant.

• a décidé de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes Suppléant.

• a pris acte de la démission de Madame Patricia BONIN de son mandat de Directrice Générale à compter du 1er juillet 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, quant à présent.

Pour Avis *AL583124832*

TRANSPORTS ROUSSEAU ERIC

SAS au capital de 500.000 €
Siège social :
Quartier de la Gare
58460 CORVOL-L'ORGUEILLEUX
393 635 230 R.C.S. Nevers

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019 :

- a pris acte de la démission de la société « ECW Sarl » de son mandat de commissaire aux comptes titulaire et, en application des dispositions légales, a décidé de le remplacer par la nomination de la société « TEAM WONGKOEFFT AUDIT », domiciliée à Strasbourg (67000), rue de Bruxelles n°11, anciennement commissaire aux comptes suppléant.

- A décidé de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant.

Pour Avis *AL583124833*

SUCCESSION

OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL- DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 19 mars 2017, M. Hervé Jean Raymond BROUANT, en son vivant graphiste, demeurant à RAVEAU (58400) Domaine des Forges de la Vache, né à DINARD (35800), le 4 décembre 1955, ayant conclu avec Mme Claudine, Anne-Marie MULLER un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant acte reçu par Me Joël GAUTHIER, notaire à LA CHARITE-SUR-LOIRE, le 21 janvier 2014, décédé à NEVERS (58000), le 1er avril 2019, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 23 juillet 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583124830

NOMINATION

CASSIER VRAC

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 000 Euros
Siège social : Z.A de la Guette
58340 CERCY-LA-TOUR
493 717 102 R.C.S. NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 13 juin 2019, l'assemblée générale mixte des associés a nommé en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, la SAS AGM AUDIT LEGAL - 3, Avenue de Chalon à 71380 SAINT-MARCEL, en remplacement de la SA E.T.C - Expertise et Technique Comptables, Commissaire aux comptes titulaire dont le mandat est arrivé à expiration, puis elle a pris acte de la fin du mandat de M. Stéphane DELZAIVE, Commissaire aux comptes suppléant et a décidé de ne plus nommer de Commissaire aux comptes suppléant, et ce, en application de l'article L 823-1 du Code de Commerce. Pour avis

AL583124869

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI TOUTPOURVOUS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue du Commandant Achet
58160 IMPHY
749 843 678 RCS NEVERS

L'AGE du 29/05/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 3 rue de Marigny 58160 SAUVIGNY LES BOIS à compter du 29/05/2019

Modification au RCS NEVERS

AL583124640

Notaires

Maître Marie CHERAMY
Notaire
3 rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : SCI GERBO

Forme : Société civile immobilière

Siège social : 19 rue Marcel Paul 58000 NEVERS

Capital social : 1 500,00 €

SIREN : 480 173 145 RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11 février 2019 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 28 juin 2019 dossier 2019 00015211 référence 5804P01 2019 N 00378, les associés ont décidé de transférer le siège social de la SCI GERBO à compter du 11 février 2019 à l'adresse ci-après mentionnée :

Ancienne mention : 19 rue Marcel Paul 58000 NEVERS

Nouvelle mention : 43 rue Maillot 77120 COULOMMIERS

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué aux registres du commerce de NEVERS et de MEAUX.

Pour avis, le notaire. *AL583124805*

VJ

SARL au capital social de 2 000 Euros
Siège social : 5, square Gambon
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 832 045 116

Le 30.06.2019, l'Assemblée générale de cette société ayant pour gérante Mme Virginie FAURE demeurant 233, rue Serre-C½ur 18300 SANCERRE a décidé de transférer le siège social au 233, rue Serre-C½ur 18300 SANCERRE.

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de BOURGES.

L'Assemblée générale, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis. *AL583124822*

SARL BOURGOGNE BATIMENT CONSTRUCTION

SARL au capital de 7.500 €
Siège social : 47 rue Henri Bouquillard
58000 NEVERS
SIREN 804 847 960 RCS Nevers

Le 28 juin 2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 90 A route de Lyon – 58000 SERMOISE à compter du 01/07/2019
Modification au RCS de NEVERS

AL583124827

SCEA PIGNOT DE MINGOT

Mingot - 58160 Druy Parigny
Au capital social de 590 500 euros
Registre du Commerce et des Sociétés
Nevers - 501 941 470

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire à effet du 1er juillet 2019 le siège social a été transféré : Le Bois Vieux - 58260 Thianges. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis, la gérance

AL583124829

SCI GF LOCATION

Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : 131B rue des Montapins
58000 NEVERS
RCS NEVERS 820 472 181

Modification du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2019, l'AGE des associés de la SCI GF LOCATION a décidé de transférer le siège social du 131B rue des Montapins au 3 rue du 14 Juillet 58200 COSNE COURS SUR LOIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Gérance.

AL583124836

SCI DES 4 ET 6 RUE DE LA CATHÉDRALE

Société civile immobilière
au capital de 762 euros
Siège social : 4 et 6 rue de la Cathédrale
58000 NEVERS
340 654 649 RCS NEVERS

Modification du siège social

Le 13.07.2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social du «4 et 6 rue de la cathédrale - 58000 NEVERS» au «Domaine des Bordes - 58180 MARZY» à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis au RCS de NEVERS.

AL583124855

CIL

SCI au capital de 1.000€ Siège social : Lieu-dit de Mézaugeux, 58230 DUN-LES-PLACES, 829 747 104 RCS de NEVERS Le 18/06/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 64, rue de la Jarry, 94300 VINCENNES. Radiation au RCS de NEVERS et réimmatriculation au RCS de CRETEIL.

AL583124766

NEVINO

SAS au capital de 1 600 euros
Siège Social : Les Echets
836 Route de Tramoyes 01700 MIRIBEL
825 065 279 RCS BOURG EN BRESSE

Les Associés, par décisions unanimes extraordinaires en date du 27 juin 2019, ont décidé :

- de transférer le siège social de la société à Boulevard Jean Moulin et rue Bernard Palissy 58000 NEVERS.

- De modifier l'objet social qui devient :L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à NEVERS (58000) Boulevard Jean Moulin et rue Bernard Palissy

Président : Monsieur Alain BAILLOU demeurant 33, Rue d'Estutt de Tracy 58000 NEVERS Les statuts sont modifiés en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS

AL583124866

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PANAME

Société civile au capital de 255.000 €
Siège social : 40 rue de l'Oratoire
58000 NEVERS
483 792 297 R.C.S. Nevers

Suivant acte reçu par Me LHERITIER, le 26 juillet 2019, contenant cession de parts sociales, ayant pour gérant: Melle Virginie GARIN-NONON, demeurant à Paris 12e, 218 rue du Fbg Saint Antoine, a décidé de transférer le siège social de la société au 218 rue du Fbg Saint Antoine 75012 PARIS, à compter du 26 juillet 2019.

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Pour avis. Le notaire

AL583124867

MODIFICATION DE CAPITAL

SISA DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE LES BERGERONNETTES

Place du 25 juin 1944
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
N° SIRET 81798637500019

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2018 de la SISA de la Maison de Santé pluridisciplinaire Les Bergeronnettes, le capital social est passé de 130 à 110 euros par voie de rachat de parts sociales. Les articles 7,10,11 et 12 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL583124798

ADDITIF

iD3 AVOCATS

SELARL d'Avocats
11 Allée du Groupe
Nicolas Bourbaki
63170 AUBIERE
803 467 166 RCS
CLERMONT FERRAND

POMPES FUNEBRES BULOT

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1, place des Grands Jardins
58000 NEVERS
753 956 606 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 20.06.2019, l'associée unique, a constaté que les mandats de la société CHARLES GRANDA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Corinne BESSON, Commissaire aux Comptes suppléante, étaient arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, a décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS. Le Président

AL583124853

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Emilie CLEME
Avocat au Barreau de Nevers
10, avenue St Just, Nevers (58)
Tél : 03. 86. 21. 96. 41

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

Le Mardi 3 Septembre 2019 à 10H30
Au Tribunal de Grande Instance de Nevers
Palais de Justice – Place du Palais – NEVERS

Commune de VARENNES-VAUZELLES (58640), 1 rue Marcel Pagnol
Une maison d'habitation de plain-pied comprenant : salon – salle à manger avec espace cuisine ; cellier ; bureau ; couloir ; salle de bains ; WC ; trois chambres.

Panneaux rayonnants - Cheminée avec foyer fermé.

Appentis et petit abri de jardin métallique se trouvant sur le terrain.

Le tout cadastré Section BC, n° 382 « 1 rue Marcel Pagnol» pour une contenance de 05 ares 85 centiares

Formant lot numéro 32 du lotissement dénommé « LES CARPEAUX » créé par la Commune de VARENNES-VAUZELLES

Sur la MISE A PRIX de : 113.300, 00 €

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter des enchères, une consignation de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000, 00 € est obligatoire, en sus des frais.

Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente

1. au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de NEVERS

2. au Cabinet de Maître Emilie CLEME

Les visites seront réalisées le **Vendredi 23 août 2019 à 10 heures 00** par Maître BONNET, Huissier de Justice à NEVERS (58) – Tél : 03 86 36 13 00

Emilie CLEME *AL583124767*

Maître Emilie CLEME
Avocat au Barreau de NEVERS
10, avenue St Just, NEVERS (58)
Tél : 03. 86. 21. 96. 41

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

Le Mardi 3 Septembre 2019 à 10H30
Au Tribunal de Grande Instance de Nevers
Palais de Justice – Place du Palais – NEVERS

Commune de CHATILLON-EN-BAZOIS (58), 29, rue du Docteur Dubois,
Une maison d'habitation élevée partie sur cave et comprenant :

- RDC : trois pièces, wc
- Au 1er étage : cinq pièces, salle de douche, wc
- Au 2ème étage : quatre pièces, salle de bains, wc
- Grenier sur l'ensemble
- Cour, petites dépendances

L'ensemble cadastré Section AL, n° 17 « 29, rue du Docteur Dubois » pour une contenance de 02 a 60 ca

Sur la MISE A PRIX de : 30.250, 00 €

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter des enchères, une consignation de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000, 00 € est obligatoire, en sus des frais.

Toute personne intéressée peut consulter le cahier des conditions de la vente

1. au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de NEVERS

2. au Cabinet de Maître Emilie CLEME

Les visites seront réalisées le **Jeudi 22 août 2019 à 14 heures 30** par Maître BONNET, Huissier de Justice à NEVERS (58) – Tél : 03 86 36 13 00

Emilie CLEME *AL583124769*

MODIFICATION DE STATUTS

PERIPHERIE

SARL au capital de 8000 €, Siège social :Technopole du Circuit, 58470 Magny-Cours, 392 426 920 RCS de Nevers. L'AGE du 26/06/2019, a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du même jour et a nommé en qualité de Président M. MECHIN Philippe, demeurant La Fontaine St Joseph - Dhéré, 58240 Langeron. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la Gérance. Accès aux assemblées et vote : tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : cession libre entre actionnaires et soumise à agrément dans les autres cas Modification du RCS de Nevers

AL583124819

PASSION IMMO

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 € Siège social : 8 Place Mossé - 58000 NEVERS 848 664 223 RCS NEVERS AVIS DE PUBLICITE Aux termes des décisions de l'associé unique du 23/07/2019 : Il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de Syndic de copropriété à compter du même jour. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis. *AL583124825*

ECO FOREST

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 18 Rue De Marzy
58000 NEVERS
852101369 RCS de NEVERS

Par AGE du 24/07/2019, il a été décidé à compter de ce même jour :

- modification de l'objet social qui est maintenant Activité d'entretien des espaces verts

Mention au RCS de NEVERS.

AL583124840

SARL TSR

CAPITAL : 7 622.45 €
LES MARTIGNONS - 58310 BITRY
RCS NEVERS 418 596 607

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 23/04/2019, il a été décidé de la transformation de la SARL en SAS, de la réduction du capital et de la nomination du Président de la SAS. Ces décisions entrainent la publication des mentions suivantes :

Capital:

Ancienne mention : Capital de 7 622.45 euros divisé en 500 parts

Nouvelle mention : Capital de 3 795.98 euros divisé en 249 actions.

Forme juridique :

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :

Ancienne mention : Gérante Mme ROUCHON Janine demeurant les Martignons 58310 BITRY

Nouvelle mention : Président Mr ROUCHON David demeurant les Martignons 58310 BITRY

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis. *AL583124844*

MURAT

SCI au capital de 1600 €, Siège social : 19 Faubourg de Lyon, 58000 Nevers, 441 716 305

RCS de Nevers. L'AGE du 15/07/2019 a décidé , à compter du même jour, de: - Modifier la dénomination de la société qui devient : SCI DYLAN , - Transférer le siège social de la société 13 rue de la Perrière, 58000 Saint-Éloi. Mention au RCS de Nevers

AL583124850

SCI DES 4 ET 6 RUE DE LA CATHÉDRALE

Société civile immobilière
au capital de 762 euros
Siège social : 4 et 6 rue de la Cathédrale
58000 NEVERS
340 654 649 RCS NEVERS

Le 29.01.2016 l'AGE a décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 17.02.2086 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis. *AL583124854*

DOMISYL

SARL transformée en SAS
au capital de 10 000 €
Siège social : 20, avenue Saint Jean
58800 CORBIGNY
811 628 189 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 22/06/2019, les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.

En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :

- Forme : • Ancienne mention : SARL
• Nouvelle mention : SAS
- Administration :
• Ancienne mention : Gérant : Mr Dominique LACAILLE dt à BARLIEU (18) – Les Oiseaux
• Nouvelle mention : Président : Mr Dominique LACAILLE susnommé
Admission aux assemblées et droit de vote

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.

Agrément

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis. *AL583124857*

Maître Marie CHERAMY
Notaire - 3 rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE MODIFICATION

Dénomination sociale : SCI GERBO

Forme : Société civile immobilière

Siège social : 19 rue Marcel Paul 58000 NEVERS

Capital social : 1 500,00 €

Durée : 99 ans

Objet social : propriété, administration, acquisition par voie d'apport ou d'achat, prise à bail, administration et exploitation de tous biens immobiliers et tout portefeuille de valeurs mobilières et notamment toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant à cet objet.

SIREN : 480 173 145 RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11 février 2019 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 28 juin 2019 dossier 2019 00015211 référence 5804P01 2019 N 00378, les associés ont décidé de transférer le siège social de la SCI GERBO à compter du 11 février 2019 à l'adresse ci-après mentionnée :

Ancienne mention : 19 rue Marcel Paul 58000 NEVERS

Nouvelle mention : 43 rue Maillot 77120 COULOMMIERS

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué aux registres du commerce de NEVERS et de MEAUX.

Pour avis, le notaire. *AL583124868*

CESSION

CESSION

Suivant acte SSP du 22 juillet 2019 enregistré le 23.07.2019 au SIE de NEVERS, Dossier 2019 00017343, référence 5804P01 2019 A 00802,

Monsieur David CABOCHE

dont le siège social est 43, rue Saint Fiacre 58000 SAINT ELOI, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 832 205 322,

A cédé à
la société D.C.I. (SAS)

dont le siège est 43, rue Saint Fiacre 58000 SAINT ELOI, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 852 004 993,

Son fonds artisanal et commercial de mécanique, réparation, vente de machines, engins et équipements mécaniques et location de matériels qu'il exploitait à SAINT ELOI (58000) 43, rue Saint Fiacre.

Cette vente a été consentie au prix de 61 100 euros, avecentrée en jouissance au 01 juillet 2019

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans lesformes légales dans les dix jours de la publication auBODACC, par LEGALYS CONSEILS 3, rue du Bengy 58640 VARENNES VAUZELLES.

AL583124835

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société, Civile Professionnelle, dénommée, «SCP MARTIN & MARIE, titulaire. d'un Office, Notarial dont le, siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 17 juillet 2019, enregistré à NEVERS, le 19 juillet 2019, ref 5804P01 n° 00436, a été cédé un fonds de commerce de Fabrication de pizzas à emporter et à livrer, vente de boissons non alcoolisées, par :

Monsieur Mohamed EL FILALI, gérant de société, demeurant à VARENNES VAUZELLES (58640) 10 allée Marcel Paul, et Madame Smahane Assia EL KASSABI, sans emploi, son épouse, demeurant à NEVERS (58000) 4 rue Henri Fraisot Résidence du Ruisseau - Appt 7.

Monsieur est né à NEVERS (58000), le 9 juillet 1988,

Madame est née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 7 juin 1992.

A:

La Société dénommée O'SERVICES, Société par actions simplifiée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 26 rue de Charleville, identifiée au SIREN sous le numéro 847 714 144 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SEIZE MILLE EUROS (16 000,00 EUR), s'appliquant:

- aux éléments incorporels pour QUATRE MILLE NEUF CENT CINQUANTE EUROS (4 950,00 EUR),
- au matériel pour ONZE MILLE CINQUANTE EUROS (11.050,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour Insertion Le Notaire. *AL583124846*

Me S KOWAL et E DIAS-SOUVANT
Notaires associés à
Corbigny 58800
22, avenue du Champ de Foire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire àCorbigny, le 22/07/2019, enregistré à Nevers le 24/07/2019 dossier 2019 00017459 référence 5804 P01 2019 N 00440

La Société HOTEL DU NORD, SARL - capital 8.000,00 euros - siège à BRASSY (58140) Le Bourg - SIREN 440 566 842 RCS à NEVERS.

À Cédé À :

La Société HOTEL DU NORD SAS - capital 10.000,00 euros - siège à BRASSY (58140) Le Bourg - SIREN 851 734 558 RCS NEVERS.

Un fonds de commerce de dÉbit de boissons et d'hôtel restaurant traiteur, connu sous le nom de Hôtel du Nord situé et exploité à BRASSY (58140) Le Bourg.

Prix : CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (180.000,00 euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour 100.000,00 euros et aux éléments corporels pour 80.000,00 euros.

Prise de possession rétroactivement à compter du 03/07/2019.

Oppositions reçues en l'étude de Me DIAS SOUVANT, où domicile est élu, dans les dix jours suivant la parution de la vente au BODACC.

Pour avis unique.

AL583124859

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCCV LES CARRIERES

Société Civile de Construction Vente au capital de 1 400 € Siège social : 38 rue Franchet d'Esperey 58000 NEVERS 500 210 497 RCS NEVERS. LAGO du 11/07/2019 décide de nommer en qualité de nouveau gérant M. Laurent BELAIR demeurant Le Vieux Charly, CHAULGNES (Nièvre), pour une durée indéterminée en remplacement de M. Pascal BEZE, démissionnaire. Dépôt légal au RCS de NEVERS.

Pour avis, le représentant légal.

AL583124820

AFER AFER

SARL AU CAPITAL DE 200 000 €
1 RUE DU GENERAL AUGER
58000 NEVERS
RCS NEVERS 424 556 983

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 10/07/2019, il a été accepté la démission de Monsieur Jean-Pierre CLOUET au poste de co-gérant à compter du 30/06/2019.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 14 – GERANCE

La société est administrée par Monsieur Grégory LAMOUSSIERE, personne physique, associé de ladite société.

Le reste de l'article reste inchangé.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le représentant légal.

AL583124831

SCP Francis LHERITIER -
Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just -
58000 Nevers

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PANAME

Capital 255.000,00.€
40 rue de l'Oratoire - 58000 Nevers
SIREN n°483.792.297 RCS Nevers

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes d'un acte reçu par Me Francis LHERITIER, le 26 juillet 2019, contenant cession de parts sociales de la SCI PANAME, Melle Virginie GARINNONON, demeurant à Paris 12e, 218 Rue du Fbg St Antoine a été nommée Gérant, en remplacement de Madame Claude MARX née GIRELLI, démissionnaire à compter du 26/07/2019.

Mention en sera faite au RCS de Nevers

Pour avis. Le notaire

AL583124864

SCI DES PONTOTS

SCI au capital de 1 000 euros
RN 151 Les Pontôts
58350 SAINT MALO EN DONZIOIS
RCS NEVERS 824 084 370

Assemblée Générale Extraordinaire du 12/07/2019 : Nomination en qualité de cogérant à compter de ce jour, de M. Cédric ANGUÉ, dt RN 151 Les Pontôts 58350 SAINT MALO EN DONZIOIS, pour une durée illimitée.

Pour avis. La Gérance

AL583124870

NON DISSOLUTION

V.A.R.V.

SARL à associé unique
au capital de 8.000 €uros
Siège social
33 boulevard Camille Dagonneau
58640 Varennes-Vauzelles
414 871 772 RCS Nevers

Le 20 JUIN 2019, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société, en application de l'article L233-42 du code de commerce.

Mention en sera faite au RCS.

Pour avis. La gérance,

AL583124852

www.cadji-avocats.com

CLINIQUE DE COSNE SUR LOIRE

SAS au capital de 50 000 euros dont le siège social est 8 rue Franc Nohain 58200 Cosne Cours sur Loire, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 510 347 552.

Par décision du 25/06/2019, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article : L223-42 du code de commerce.

AL583124755

DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MENUISERIE MASSET EURL
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
16 bis les grandes Brunettes
58340 CERCY LA TOUR
Siège de liquidation :
16 bis les grandes Brunettes
58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS 401 795 182

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2018, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL583124818

«DOMAINE DE MONTMORILLON»

En liquidation
Société civile immobilière
au capital de 1.524,49 euros
Siège social :
LORMES (58140),
Domaine de Montmorillon les Aubus
SIREN : 423.991.975

Par décision collective des associés en date du 20 juillet 2019, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur : Monsieur Alain PERREVE, demeurant à LE CHATEAU D'OLERON (17480), 15 rue du Canton, et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Aux termes de la même décision, il a été attribué à chaque part une somme nette de 119,37 € qui a été répartie et versée par le liquidateur.

Pour avis : le liquidateur.

AL583124821

EARL MILLOT PHILIPPE EN LIQUIDATION

Capital de 75 599,47 euros
8 rue des Gâtines - 58500 OISY
RCS Nevers - 325 590 123

Suivant délibérations d'AGE du 15 juin 2019, l'associé unique de l'EARL MILLOT PHILIPPE a décidé la dissolution de la société à compter du 15 juin 2019. M. Millot Philippe est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL MILLOT PHILIPPE en liquidation, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur

AL583124823

DEMOISELLE LILI

SARL au capital de 2000 €
Siège social : 48 Rue De La Barre
58000 NEVERS
822928081 RCS de NEVERS

Par AGE du 01/01/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/01/2019. M. CHENG XINCONG 5 Villa Des Pyrenees 75020 PARIS 20 a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de NEVERS

AL583124826

DEMOISELLE LILI

SARL au capital de 2000 €
Siège social : 48 Rue De La Barre
58000 NEVERS
822928081 RCS de NEVERS

Par AGE du 01/01/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. CHENG XINCONG 5 Villa Des Pyrenees 75020 PARIS 20 pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 01/01/2019

Radiation du RCS de NEVERS

AL583124828

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CHATEL CHAUFFE

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social :
16 rue du Président Wilson
58500 CLAMECY
RCS NEVERS 440 519 783

AVIS DE DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Aux termes d'une déclaration en date du 20/05/2019, statuant en application de l'art. 1844-5 du code civil, il a été décidé la dissolution anticipée de la société CHATEL CHAUFFE avec effet à l'issue du délai d'opposition des créanciers. Selon les dispositions de l'art. 1844-5 alinéa 3 du code civil, les créanciers de la sté CHATEL CHAUFFE, SARL au capital de 8 000,00 euros dont le siège social est sis 16 rue du Présdt Wilson à CLAMECY (58500), immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 440 519 783, peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, situé à NEVERS (58000), 19 rue Saint-Martin.

Pour avis, Le Gérant.

AL583124837

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SCI CHARCOL

SCI en liquidation amiable
au capital de 304,90 euros
Siège social : Siège social :
58230 DUN LES PLACES
Siège de la liquidation :
Lieudit Bornoux -
58230 DUN LES PLACES
RCS NEVERS 348 033 663

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

Selon AGE du 15/06/19, les associés ont :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 10/06/2019;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation après avoir constaté n'y avoir lieu à répartition d'un boni de liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis.

AL583124838

4 M C R

SARL au capital de 1.200 euros
Siège social : 33 rue des Hôtelleries
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
833 623 457 RCS NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2019 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. M. Yves ARMSPACH dt 14 avenue Jacques Cœur – 18140 LA CHAPELLE MONTLINARD, a été désigné liquidateur. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée à l'ancien siège social devenu siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur, Y. ARMSPACH.

AL583124843

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LM Assainissement
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Place de l'Eglise
58360 ST HONORE LES BAINS
Siège de liquidation : 14 A rue Charleuf
58360 SAINT HONORE LES BAINS
RCS NEVERS 500 402 359

Aux termes d'une décision du 16.07.2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour. Monsieur Michel LEBLANC, demeurant 14 A rue Charleuf 58360 ST HONORE LES BAINS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 14 A rue Charleuf 58360 SAINT HONORE LES BAINS. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis.

Le Liquidateur

AL583124848

ETABLISSEMENTS BAILLY

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital social de 44920 Euros
Siège social : Place du Marché
58220 DONZY
SIREN 691 880 512 R.C.S. NEVERS

Le 31 mai 2019, l'AG a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour.

M Bernard BAILLY demeurant 2 Grande Rue 58220 DONZY, liquidateur. le 31 mai 2019 à Donzy.

La société sera radiée au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL583124849

SCEA HUBERT VAVON EN LIQUIDATION

au capital de 136 000 euros
Le Champ Carré
58400 VARENNES LES NARCY
RCS Nevers - N° 514.247.501

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2019, la collectivité des associés de la société a décidé la dissolution de la société à compter du 31 juillet 2019.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Hubert VAVON et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à la SCEA Hubert VAVON en liquidation, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur.

AL583124856

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CHANTAL IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 31 Avenue Pierre Bérégovoy,
58000 NEVERS
Siège de liquidation : 48 rue Henri Choquet
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 384 593 679

L'AGO réunie le 31/12/2018 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Chantal VOGELHUT, demeurant 48 rue Henri Choquet 58640

VARENNES VAUZELLES, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL583124861

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sci: Carmen, 23 rue champs martin 58660 Coulanges les Nevers. Cap.: 1000€. Obj.: immobilier. Grt: Louay Najjar, 23 rue champs martin 58660 Coulanges les Nevers. 99 ans au RCS de Nevers.

AL583124751

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 1er juillet 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI SWJT

Objet social : Location, gestion, acquisition et administration d'immeubles

Siège social : 7 Les Petites Gâtines 58310 SAINT VERAIN

Capital : 200 euros

Co-gérance : M GACON William et Mme GACON Stéphanie demeurant ensemble 7 Les Petites Gâtines 58310 SAINT VERAIN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL583124756

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 11 juillet 2019 constitution de la SAS :

SERRURERIE VAL DE LOIRE

Capital social : 2000 euros.

Siège social : Centre d'Affaires CAMPUS, 2 rue des Minotiers 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Objet : Travaux de fabrication, création, pose et montage d'objet de serrurerie et métallerie.

Président : Mme Christine BABILLON demeurant 1 Les Aulnes 18240 LERE

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL583124781

AXF

Par ASSP en date à DUN LES PLACES du 01/07/19, il a été constitué: Forme: SARL. Dénomination: AXF. Siège: Les Bourdeaux 58230 DUN LES PLACES. Objet: mécanique générale, électricité automobile et réparation de machines et d'équipements mécaniques; achat-revente de pièces détachées et de matériels de travaux publics, d'automobiles et de motos neufs et/ou d'occasion; dépannage et remorquage d'engins de travaux publics et de véhicules légers à moteur; location de matériels avec ou sans chauffeur; activités récréatives et de loisirs. Durée: 99 ans. Capital: 1500 euros. Gérance : Anthony-Xavier FROUD dmt Les Bourdeaux 58230 DUN LES PLACES. Immatriculation: RCS NEVERS.

AL583124817

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Nevers (58) en date du 20 Juillet 2019 il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : HOPE INVEST SIEGE SOCIAL : 8, Place Mossé, 58000 Nevers, OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ; Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers. CAPITAL : 10.000 euros. PRESIDENT : Monsieur Benjamin GIRARD-DEVILLECHAIZE né GIRARD, dmt 3, Rue de la Chaume des Drus, 58180 Marzy. AGREMENT : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. Pour avis.

AL583124824

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 Juin 2019, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DU VAL DE NIEVRE » dont le siège social est sis Domaine de Poisson – 58130 POISEUX.

La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.

M. Gonzague DE MURARD

AL583124730

CANNATBOX

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée CANNATBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Alain FOURNIER demeurant 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN.

AL583124834

Étude de Maîtres
Dominique MARTIN et
Thibaut MARIE,
Notaires associés à NEVERS
(58000),
1 Rue Saint Martin.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 3 juin 2019, enregistré à Nevers, le 07/06/2019, réf 2019N n°345, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est: NORANICO. Le siège social est fixé à : CHANTENAY-SAINT-IMBERT (58240), 16 Rue de la Poste.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de: CENT EUROS (100,00 EUR)

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont: Monsieur Nicolas MATERNE et Madame Nora BENDJEBBOUR.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis. Le notaire.

AL583124845

SAM'ÉVEIL

Aux termes d'un acte SSP en date à LA CHARITE SUR LOIRE du 18/07/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL - Dénomination sociale : Sam'éveil - Siège social : 1, rue du Pont, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE - Objet social : le négoce de bijoux fantaisies, de pierres semi-précieuses, d'huiles essentielles et mélange d'huiles le tout dans un cadre thérapeutique, soins par les pierres. Le négoce d'objets de décoration zen, d'objets liés à la magie wicca (talismans, grimoires…) d'encens. Le négoce de tous objets liés à la voyance (vente de tarots, runes, boules de cristal…) Soins hypnothérapie et magnétisme. Durée de la Société : 99 ans - Capital social : 1 000 €uros - Gérance : Mme Sandrine DELPORTE, demeurant 78, rue Nationale 18210 CHARENTON DU CHER, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS. La Gérance.

AL583124847

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : LABORATOIRE DE RECHERCHE ET DU MOUVEMENT DE NEVERS

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)

Siège : 10 Place du Général Pittié 58000 Nevers

Objet : activités de recherche

Durée : 99 ans

Capital : 10000 €

Président : FERRARI Alexandra demeurant 8 rue René Couard 58150 Pouilly sur Loire

Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers

AL583124860

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MONTIGNY-SUR-CANNE du 18/07/19, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée
- Dénomination : MARIE TRAVAUX AGRICOLES
- Siège : Domaine de Ferrière – 58340 MONTIGNY-SUR-CANNE
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
- Capital : 1 000 Euros
- Objet : l'activité de travaux agricoles, la location de matériels agricoles.
- Admission aux associés et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Agrément : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : M. Francis MARIE demeurant Domaine de Ferrière – 58340 MONTIGNY-SUR-CANNE

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL583124862

SELAS PIERRE JOURDIER
MARIE CHERAMY
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3 rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire associé à NEVERS (Nièvre), 3 rue Henri Barbusse, le VINGT-TROIS JUILLET DEUX MILLE DIXNEUF, a été constituée la société sont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION : « SCI BUFFET ».

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 50 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 50.

SIEGE SOCIAL : NEVERS (Nièvre), 12 rue François Mitterrand.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS :

1) Monsieur Jonathan Sébastien BUFFET, demeurant à VAUX D'AMOGNES (58130), Les champs Devant, né à RIS-ORANGIS (91130), le 18 juin 1982 a fait apport à la société de la somme de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00 €)

2) Madame Virginie Danielle Jocelyne MARCEAU, demeurant à VAUX D'AMOGNES (58130), Les champs Devant, née à LE CREUSOT (71200), le 21 mai 1986 a fait apport à la société de la somme de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00 €).

GERANCE :

MONSIEUR JONATHAN BUFFET, et MADAME VIRGINIE BUFFET, tous deux domiciliés à VAUX D'AMOGNES (Nièvre), Les Champs Devant.

IMMATRICULATION : la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis, Maître Marie CHERAMY.

AL583124863

YONNE

DÉSIGNATION

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

SENONAIS HOLDING SPFPL

sous forme de SAS Au capital de 4.000 euros Siège : 12 Rue Pierre Castets - 89100 SENS RCS SENS : 828 370 270 Par délibération du 20 juin 2019, l'assemblée générale a désigné en qualité de Directeur Général à compter du 1er juillet 2019 M. Mohamed ADOUI demeurant 9 Rue de la Guiblette

- 95240 CORMEILLES EN PARISIS. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens. Pour avis

AL893124904

DIVERS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 274,07 euros par titre.

Il assure un rendement de 7,6 % par rapport au prix de référence au 30 juin 2018, comprant le verserment du dividende de 3,96 euros en mars 2019.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 26 juillet 2019 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 30 juin 2019.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er août 2019 et restera valable jusqu'au dernier jour ouvré du mois où le Conseil d'Administration aura arrêté les comptes au 31 décembre 2019.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.ca-cb.fr.

AL893124934

DÉMISSION

SC JV

Société civile au capital de 3 000,00 euros - Siège social : 35 Grande rue - 89800 CHEMILLY SUR SEREIN - 835 239 419 RCS AUXERRE - Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2019, la collectivité des associés : - a pris acte des démissions de M. Gérald VILAIN et Mme Claire VILAIN de leurs fonctions de cogérants. - a nommé Mlle Jeanne VILAIN, demeurant à CHEMILLY SUR SEREIN (Yonne), 17 impasse du Puits Saint Jacques, aux fonctions de gérante. Pour avis, la gérance.

AL893124731

SUCCESSION

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 25 juillet 2018,

Monsieur Michel Romain DAÏEN, en son vivant Retraité, veuf de Madame Gabrielle Albertine DECHAUMEL, demeurant à SENS (89100) 2 cours Tarbé Porte 5, Bâtiment C.

Né à ALGER (ALGERIE), le 17 juillet 1927.

Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 23 janvier 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Serge LELOUCHE, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « BDL ACT », titulaire d'un Office Notarial à EPINAY SUR ORGE, 5, rue des Monseaux, le 17 juillet 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Serge LELOUCHE, notaire à EPINAY-SUR-ORGE (Essonne) 5, Rue des Monseaux, référence CRPCEN : 91016, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893124893

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 avril 2016,

Madame Gillette Alice Léopoldine MARTIN, veuve de Monsieur Jacques Jean François LERICHE, en son vivant demeurant à SENS (89100) 3 rue Charles Michels, née à CHERBOURG (50100), le 6 janvier 1933, décédée à SENS (89100), le 12 avril 2019, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire à SAINT-FLORENTIN (Yonne), 26 rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le 24 juillet 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis Le notaire

AL893124929

AVIS

LEXCAP Société d'Avocats 4 rue du Quinconce 49100 ANGERS

AGRICULTURE ET ROBOTIQUE BOURGOGNE - ARB

S.A.S. au capital de 100 000 Euros Siège social : Parc Technologique d'Activités de la Chapelle Bât N° 16 89470 MONETEAU R.C.S. AUXERRE 519 199 947

Aux termes des Décisions du 28 juin 2019 l'associé unique a constaté la fin des mandats du commissaire aux comptes titulaire, la Société SOREX, et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Stéphane Grenouilleau, et a décidé de ne pas les remplacer.

AL893124924

NOMINATION

PHARMACIE RIVE DROITE

Le 01/04/2019, les associés de la société PHARMACIE RIVE DROITE, SELAS au capital de 50.000 €, siège social à AUXERRE (89) 11, rue Charles de Foucault, 504 450 149 RCS AUXERRE, ont décidé de nommer aux fonctions de Directeur Général, à compter du 01/04/2019 et pour une durée indéterminée, la société SPFPL NADAUD, SARL au capital de 40.000 €, siège social à AUXERRE (89), 11, rue Charles de Foucault, 830 618 385 RCS AUXERRE, représentée par M. Sébastien NADAUD.

AL893124901

SCEA ST HUBERT

Les fonctions de M. Thierry VANDENBROUCQUE, mandataire judiciaire ont pris fin suite à la nomination de Mme. Françoise LIXON comme gérante de la SCEA ST HUBERT, société civile d'exploitation agricole au capital de 195000 euros ayant son siège social Ferme de ST HUBERT 89460 TRUCY SUR YONNE, immatriculée 348694274 RCS d'AUXERRE lors de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2019.

Pour avis. La gérance

AL893124920

COOPERATIVE GERMINAL

Société Anonyme Coopérative de Consommation à capital variable Siège social : 22 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE 307 019 091 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2019, l'Assemblée Générale a nommé en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans :

- Madame Isabelle PERREAU, demeurant 3 Place Lamartine, Appt 104, Bâtiment 2 89000 AUXERRE,

- Madame Andréa BOUSQUET, demeurant 1 Rue de la Coutaule 89270 MAILLY LA VILLE,

- et Monsieur Alexandre COLAS, demeurant 34 Grande Rue 89700 MOLOSMES en remplacement de Madame Delphine LAURIN, de Monsieur Wilfrid CAMBIANICA et de Madame Fabienne MILLIEN - FORESTIER, dont les mandats étaient venus à expiration.

Pour avis

AL893124939

TRANSFERT DE SIÈGE

LA MAISON BLEUE ST FLORENTIN

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € Siège social : Rue Mozart 89600 SAINT-FLORENTIN 528 931 504 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 28 juin 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 148-152 Route de la Reine 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de Nanterre.

La gérance

AL893124892

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LOUMA. Forme : SARL. Capital social : 10000 euros. Siège social : 32 RUE DU CHEMIN DU BORD, 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE. 790174601 RCS Tribunal de Commerce de Caen.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 juillet 2019, les associés ont décidé, à compter du 1 juillet 2019, de transférer le siège social à 10 RUE GIRARD, 89000 AUXERRE. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence Gérant : Monsieur Jérôme BABIN, demeurant 10 Rue Girard, 89000 AUXERRE

Radiation du RCS de Tribunal de Commerce de Caen et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL893124896

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : L'ACCOSTAGE. Forme : EURL. Capital social : 8000 euros. Siège social : 32 RUE DU CHEMIN DU BORD, 14440 DOUVRES LA DELIVRANDE. 440207272 RCS Tribunal de Commerce de Caen.

Aux termes d'une décision en date du 1 juillet 2019, l'associé unique a décidé, à compter du 1 juillet 2019, de transférer le siège social à 10 RUE GIRARD, 89000 AUXERRE.

Article 4 des statuts modifiés en conséquences. Gérant : Monsieur Jérôme BABIN, demeurant 10 RUE GIRARD, 89000 AUXERRE Radiation du RCS de Tribunal de Commerce de Caen et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL893124897

QUINCAMPOIX

SCI au capital de 15.244,90 euros Siège Social : Résidence de l'Epargne, Les Cèdres n°11 Rue Amiral Emeriau 83000 TOULON R.C.S TOULON 334 149 721

L'AGE du 19/07/2019 a transféré le siège social de la Résidence L'Epargne Les Cèdres n°11 Rue Amiral Emeriau 83000 TOULON au 35 Rue des Vignes 89220 ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES et modifié l'article 4 des statuts. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE. Le gérant est M. Jean-Philippe DUMOULIN demeurant 18 Chemin des Forêts 45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE.

AL893124928

HD CONSEIL 5, Chemin des poissonnières CABESTANY

LE SPHINX

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE CAPITAL : 37.000 € SIEGE SOCIAL 1 ter, Avenue de la Puisaye VILLEFARGEAU (89240) RCS AUXERRE : 379 888 688 SIRET : 379 888 688 00049

Il résulte du procès verbal des décisions de l'associé unique du 4 juin 2019 que la société FOURCADE AUDIT ASSOCIES – F2A dont le siège social est à PERPIGNAN (66100) 1, Avenue Jean GIONO a été désignée en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices

Le tout à compter du 4 juin 2019.

Les formalités d'inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour avis.

AL893124932

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : CREALOFT.

Forme : SARL.

Capital social : 8000 euros.

Siège social : 32 Rue du Chemin du bord, 14440 Douvres la delivrande.

532097771 RCS Tribunal de Commerce de Caen.

Aux termes de l'AGE en date du 1 juillet 2019, les associés ont décidé, à compter du 1 juillet 2019, de transférer le siège social à 10, Rue Girard, 89000 Auxerre.

Article 4 des statuts modifiés en conséquences.

Gérant : Monsieur Jérôme BABIN, demeurant 10 Rue Girard, 89000 Auxerre

Radiation du RCS de Tribunal de Commerce de Caen et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce d'Auxerre.

AL893124941

MODIFICATION DE CAPITAL

SCEA DU DOMAINE VOCORET ET FILS

Société civile au capital de 271 500 euros Siège social 40 route d'Auxerre - 89800 Chablis 778 655 381 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2019 la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de 318 600 euros, ce qui a eu pour effet de le porter à la somme de 590 100 euros.

Pour avis, la gérance.

AL893124894

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 42

SAS COURTAULT-MICHELET

par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 1 Route de Montfort 89800 LIGNORELLES 533 928 669 RCS AUXERRE

Réduction capital

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte des associés du 24 juillet 2019, le capital social a été réduit de 520 euros par rachat et annulation de 520 actions sous condition de l'absence d'intervention de toute opposition. Le Procès-Verbal constatant la décision sera déposé au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE à l'issue de la présente publication.

AL893124914

EARL JEAN-CLAUDE COURTAULT

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 326 850,69 euros Siège social : 1 Route de Montfort 89800 LIGNORELLES 418 123 451 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte en date du 24 juillet 2019, le capital social a été réduit d'une somme de 41 361.36 euros, pour être ramené de 326 850,69 euros à 285 489.33 euros par rachat et annulation de 2 714 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : «Le capital social est fixé à trois cent vingt-six mille huit cent cinquante euros et soixante-neuf centimes (326 850,69 euros).» Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à deux cent quatre vingt cinq mille quatre cent quatre-vingt-neuf et trente-trois centimes (285 489.33 euros).» Aux termes de cette même Assemblée, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean-Claude COURTAULT de démissionner de ses fonctions de co-gérant et a nommé en qualité de nouveau co-gérant Monsieur Vincent MICHELET, demeurant 6 Route d'Auxerre – 89230 MONTIGNY LA RESLE, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Madame Stéphanie MICHELET conserve son mandant de co-gérante.

AL893124916

EARL DU MAUPA

EARL au capital de 295 339,48 euros, Siège social : 6 route de Chablis 89800 CHICHÉE, 382 805 679 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2019, les associés ont décidé : - de réduire le capital de la société de 4 744,48 euros, ramenant celui-ci à la somme de 290 595 euros, - d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 301 920 euros, portant celui-ci à la somme de 592 515 euros. Pour avis, la gérance.

AL893124917

CHANGEMENT DE NOM

SCP REGNIER

Maître TROU Frédérique Emmanuelle née le 25 février 1969 au BLANC MESNIL 93150 (France) demeurant 6, rue de la Vallée - 89260 Voisines dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir ROY.

AL893124913

MODIFICATION DE STATUTS

RESIDALYA RESIDENCE D'AUTOMNE

SARL au capital de 1000€. Siège: 10 rue Blaise Desgoffe 75006 PARIS, 501 535 371 RCS PARIS. Le 28/06/2019, l'Associé Unique a transféré le siège au 11 avenue du Docteur Schweitzer 89290 CHAMPS-SUR-YONNE, nommé Gérant M. Eric EYGASIER, 151 rue de Paris 95680 MONTLIGNON, en remplacement de M. Hervé HARDY et de Mme Marie-José LEROY RAYNAL, et changé la dénomination pour «RESIDENCE D'AUTOMNE». Radiation au RCS PARIS et réimmatriculation au RCS AUXERRE

AL893124848

SOCIETE CIVILE VOCORET SYLVAIN

Société civile au capital de 58 100,00 euros Siège social 2 rue de Charlevaux- Milly 89800 Chablis 513 893 925 RCS Auxerre

Le 1er Juillet 2019, l'associé unique M. Sylvain VOCORET a décidé :

– D'augmenter le capital social de 100 €, portant celui-ci à la somme de 58 200 €.

–De transférer le siège social à CHITRY, (89530) 39 Grande rue. La nouvelle adresse du siège dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, la gérance.

AL893124898

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

VILLEMANOCHE - terre

14 ha 50 a 38 ca - La fosse monin: ZO-11 - Les recassis: ZC-29 - Pres la grande borne: ZA-279-282 - Les guains: ZN-36- Les treize pretres: ZB-10 - Le grand parc: ZB-49 - Le hetre au cornu: ZC-34 - Les recassis: ZC-30-111-114

Zonage : RNU

Observations : parcelles destinées à l'extraction de sable ou à la compensation des exploitations impactées par l'extension, sur la commune de VILLEMANOCHE, de la zone d'extraction de sable

CHAMPIGNY - terre

15 ha 27 a 90 ca - La grande borne: YB-58 - La vallee rose: ZY-133 - Le champ bobin: YC-104 - Hombee: ZC-29 - La vallee rose: ZY-134 - Le champ l eveque: YB-64 - Le cogne: YC-43

Zonage : RNU

Observations : parcelles destinées à l'extraction de sable ou à la compensation des exploitations impactées par l'extension, sur la commune de VILLEMANOCHE, de la zone d'extraction de sable

COURLON-SUR-YONNE - terre

3 ha 23 a 50 ca - Le portillon: AC-81-87

zonage : RNU

Observations : parcelles destinées à l'extraction de sable ou à la compensation des exploitations impactées par l'extension, sur la commune de VILLEMANOCHE, de la zone d'extraction de sable

ETIGNY - terre – parcelles occupées en partie

7 ha 49 a 04 ca - La cote aux pauvres: C-597-604-605 - La vallee tannerre: C-136-145-146-148-177-238-241-251-1086- Le grand reage: AC-1 ZE-52-128-129 - Les clos: C-503-507-1090 - Les crottes aux lievres: C-33-34-35-65-66-95 - Les grands fosses: C-573-579-590 - Les roquettes: C-331-378 - Les saurris: ZE-32-114 - Serilly: AC-3-35 - Sous les fours: C-670-689-691 - Terres d autun: AB-44

zonage : RNU

GRON – terre et bois

32 a 13 ca - Bois des potdevines: D-1488 - Cote de bel air: D-1811 - L homme mort: D-1579 (sans bâtiment)

zonage : espaces boisés classés ou zone N du PLUi

MARSANGY - bois

3 ha 83 a 84 ca - Champs de l epine: A-472-533-592 - Grandes vignes: B-1365-1404-1406-1407-1422-1424 - La cote au fauchat: B-1490 - La vaut sourde: D-120-134 - Le bois de chaume: A-365-379 - Les boulins: B-1767 - Les clos: B-1061-1079-1086-1098-1101 - Les grandes plantes: B-1241-1244-1255 - Plaine du bois d heurtebis: A-913

zonage : RNU

PONT-SUR-VANNE – terre et serre

5 ha 29 a 01 ca - Bas de la rue: ZI-43-44-45-46-50-61 - Les pres de l isle: ZI-1-2

zonage : RNU

QUARRE-LES-TOMBES – terre, pré et bois

47 ha 82 a 11 ca - Champs de la loge: G-24-25-26 - Champs de la taverne: G-448-453 - Champs des bois: F-587-588-589 - Champs des chaumes: G-189 - Champs tondus: D-10 - Croix barge: G-110-112-113 - Grand pre: G-106-107 - Le boulat: G-455 - Les bouchons: G-124 - Les caumes: G-108-109 - Les cloiseaux: G-190-191-192-193-194 - Les mazieres: G-114-118 - Les nicroix: G-184 - Les rocherats: G-55 - Pre de la croix: G-42-499 - Pre des vornois: G-39 - Pre neat: G-41 - Sur les ruees: G-119-122- Champs de la loge: G-21-23 - Champs des chaumes: G-186-187-188 - Champs greuillots: G-177-178 - Croix barge: G-111 - La metairie: G-18-19-20 - Les chevennes: G-10-11-12-14-16 - Les cloiseaux: G-195-560 - Les mazieres: G-115-116-117 - Les nicroix: G-179 - Les noyers: G-30 - Pre des vornois: G-40 - Pre martin: G-32 - Pres derriere la grange: G-38 - Sous les ruees: G-28-29

zonage : A ou N du PLU

et par extension **MARIGNY-L'EGLISE (58) - terre**

4 ha 64 a 98 ca - Grandes bombes: Y-99-100

Zonage : RNU

QUARRE-LES-TOMBES(89) – pré – location par bail SAFER de 6 ans

10 ha 27 a 10 ca - 'Champs de la caume': D- 163- 164 - 'Champs devant': D- 158-160- 161 - 'Courtes hates': D- 537

Zonage : A ou N du PLU

SEIGNELAY

1 ha 79 a 60 ca - Le bois du four: ZK-37

Zonage : zone N du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 19 août 2019** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL893124947

AMBULANCE DU SEREIN

Société à responsabilité limitée Au capital de 1 219 340 euros Siège social 22 Bis Route de Paris - 89200 Avallon RCS Auxerre 531 025 419

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2019, l'assemblée générale de la société AMBULANCE DU SEREIN :

- a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 18 juin 2019. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : société par actions simplifiée. Administration : Ancienne mention : Monsieur Romain RENARD, gérant. Nouvelle mention : Monsieur Romain RENARD, président.

- a décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la société à concurrence d'une somme de 60 000 euros, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 1 279 340 euros, par création de 6 000 nouvelles actions, intégralement souscrites et libérées intégralement

- a ensuite constaté la souscription et la libération des actions ainsi que le dépôt des fonds. Elle a constaté en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation préalable de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé ne dispose pas d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions conformément aux statuts. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des trois quarts des actionnaires présents ou représentés.

Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

Le président

AL893124899

HATIKVA Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 29 G rue Léon Veil Picard 21120 DIENAY 851 683 359 RCS Dijon

AVIS

Aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'acquisition de tous biens immobiliers, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres biens dont elle pourrait devenir propriétaire et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Le reste de l'article demeure inchangé. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis. La Gérance

AL893124907

AMBULANCES IRIS 89

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 51T Avenue Charles de Gaulle - 89300 JOIGNY RCS SENS 837 493 204 L'assemblée générale extraordinaire du 18 Juin 2019 a : - constaté que la SAS est devenue unipersonnelle, - constaté la démission de M. Badre KERKRI de ses fonctions de président à compter du 18 juin 2019, - constaté la démission de M. Romain RENARD de ses fonctions de directeur général à compter du 18 Juin 2019, - constaté la nomination de M. Romain RENARD de ses fonctions de président à compter du 18 juin 2019. Pour avis, la présidence

AL893124909

AMBIANCE PATCHWORK

Aux termes d'une décision en date du 24 juillet 2019, l'associée unique de AMBIANCE PATCHWORK, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros ayant son siège social 3 Rue Fourier 89000 AUXERRE, immatriculée 538348442 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société, de transférer le siège social du 3 Rue Fourier 89000 AUXERRE au 8 Boulevard du 11 Novembre 89000 AUXERRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance.

AL893124918

LA VAIRE ENERGIES

SARL au capital de 3.000 Euros, siège social : 4 Rue du Hameau de la Vaire 89200 ETAULE ,524 548 120 RCS Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14/07/2019, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Philippe MADELIN, demeurant 9 Rue Paul Bert 89250 CHEMILLY SUR YONNE.

Il a également été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété entière ou démembrée, l'aménagement, la mise en valeur, la transformation, la construction, de tous les immeubles et terrains qui seront apportés à la société ou acquis par elle, quel que soit leur mode d'acquisition ou de financement (emprunt, crédit-bail…).

- L'activité de location de toutes natures de locaux meublés et/ou garnis, et plus généralement l'administration, l'exploitation par bail, ou autrement, de tous immeubles et terrains qui seront apportés à la société ou acquis par elle.

- Le cas échéant, la fourniture, en sus de l'hébergement, de toutes prestations à caractère hôtelier ou para-hôtelier, telles que la fourniture de petit déjeuner, le nettoyage régulier des locaux, la fourniture de linge de maison, la réception de la clientèle, etc.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Auxerre.

AL893124930

VENTE

SARL TONNERRE ACCESSOIRES

Suivant acte en date à TONNERRE du 17/07/2019, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET DE L'ENREGISTREMENT à AUXERRE le 19/07/2019. Dossier 201900022815, réf 8904P01 2019 A 01728, la SARL TONNERRE ACCESSOIRES au capital de 60 000€ dont le siège est 20 Av. Alfred Grévin 89700 TONNERRE SIREN 384 496 899 RCS AUXERRE a vendu pour 52 000 € à la SARL TONNERRE ACCESSOIRES AUTO au capital de 20 000€ dont le siège est Av.Alfred Grévin 89700 TONNERRE SIREN 847 726 460 RCS AUXERRE le fonds SIRET 384 496 899 000012 RM 89 de vente de pièces détachées et accessoires pour tout véhicule de toute marque, équipements et outillages automobiles, garage automobile de réparations électriques, travaux et entretiens mécaniques sis à TONNERRE (89700) 20 A. Alfred Grévin à effet du 17/07/2019.

Les oppositions seront reçues, en la forme légale du l141-14 du code de commerce, dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications, au siège du fonds cédé avec copie au cabinet de Me Sylvie Palié avocat 8 Bd Thiers (21000) Dijon en charge de la gestion des oppositions.

Pour avis.

AL893124911

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

B.E.F. LOC.
Société à responsabilité limitée
au capital de 53 000 euros
Siège social :
11 Rue de la Croix
89290 QUENNE
450 932 926 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 9 juillet 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Eric FOUCHER, demeurant 11 Rue de la Croix - 89290 QUENNE, pour une durée illimitée, à compter du 9 juillet 2019.

AL893124889

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

SOCIETE D'IMAGERIE MEDICALE DU SENONAIS

en abrégé SIMS SELARL au capital de 240.000 euros Siège : 12 Rue Pierre Castets 89100 SENS RCS SENS : 510 638 638 Par délibération du 20 juin 2019, l'assemblée générale a nommé en qualité de cogérant M. Mohamed ADOUI demeurant 9 Rue de la Guiblette - 95240 CORMEILLES EN PARISIS à compter du 1er juillet 2019. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens. Pour avis

AL893124903

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SARL LES ATELIERS POYAUDINS
au capital de 4000 €
10 Rue Porte Marlotte
89170 SAINT FARGEAU
RCS AUXERRE 832 466 841

Le 16/07/2019, l'assemblée générale extraordinaire a nommé Co-Gérant, Madame Emily SCARFIGLIERI demeurant 10 Rue Porte Marlotte 89170 SAINT FARGEAU à compter du 16/07/2019.

Pour avis.

AL893124921

SCEA DES COTTETS

Société civile au capital de 221 000 € Siège social : les Cottets - 89350 TANNERRE EN PUISAYE 479 049 413 RCS AUXERRE L'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2019 a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Daniel DELAPORTE à compter du 31 octobre 2018, date de son décès. Pour avis, la gérance.

AL893124935

DISSOLUTION LIQUIDATION

ILLIMINATY

SARL au capital de 1 €
Siège social
24 Grande Rue, 89200 Tharot
848 995 742 RCS d' Auxerre

L'AGE du 21/06/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur M. GIRAULT JEREMY, demeurant 24 GRAND RUE, 89200 Tharot et fixé le siège de liquidation au siège social. L'AGO du 21/06/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre. Radiation du RCS d' Auxerre

AL893124764

SARL BEY PRIMEURS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 €
Siège social
18A Rue Olympe de Gouges - 89400 Migennes
RCS Sens 522 094 952

Clôture de liquidation

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL893124895

Crowe

E3GA

EURL au capital de 3000 €
Siège social : 5 rue Saint Germain,
89150 Dollot
809 790 892 RCS de Sens

En date du 30/04/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens. Radiation au RCS de Sens.

AL893124915

SARL L'ESCARGOT DE SAB
SARL au capital de 15 000 Euros
Siège social :
1/3 rue Roger Varrey
89300 JOIGNY
R.C.S. Sens n° 447 651 753

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Janvier 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Madame Monique MASCITTI AURAY LECARPENTIER DUBOSCQ, demeurant à JOIGNY (89300) 1 Rue Roger Varrey, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

L'adresse de la correspondance est au 1 Rue Roger Varrey – 89300 JOIGNY où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis : Le Liquidateur

AL893124756

SARL L'ESCARGOT DE SAB
SARL au capital de 15 000 Euros
Siège social :
1/3 rue Roger Varrey
89300 JOIGNY
R.C.S. Sens n° 447 651 753

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 1er Février 2019, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL893124927

SARL GONDET

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 23 RUE GAMBETTA
89400 cheny
828 308 213 RCS d'Auxerre

L'AGE du 26/07/2019 a décidé l'arrêt de l'activité et la mise en dissolution de la société au 01/08/2019, nommé en qualité de liquidateur M. GONDET DOMINIQUE, demeurant 2 3 RUE GAMBETTA, 89400 CHENY.

Modification au RCS d'Auxerre

AL893124933

MANLO

SAS au capital de 2.000 euros
Route de Chablis -89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 814 748 307

Aux termes du PV de l'AGE du 02/07/19, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'AG susvisée a nommé comme Liquidateur Laurent PRIGENT, demeurant 1 bis rue du Puit de Gy - 89100 NAILLY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre. Mention sera faite au RCS d'Auxerre. Pour avis,

AL893124937

MANLO

SAS en liquidation
au capital de 2.000 euros
Route de Chablis - 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 814 748 307

Aux termes du PV de l'AGO du 02/07/2019, l'AG des associés a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 02/07/2019 ; donné quitus au Liquidateur Laurent PRIGENT, demeurant 1 bis rue du Puit de Gy - 89100 NAILLY et l' a déchargé de son mandat ; constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis,

AL893124938

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/06/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LHIWI TRANSPORT Objet social : Transport public routier de marchandises assuré exclusivement à l'aide de véhicules n'excédant pas 3.5 tonnes de PTAC Siège social :68 rue Jacques d'Auxerre, 89300 Joigny. Capital : 4500 € Durée : 99 ans Président : M. LHEOUI HEDI, demeurant PTT DJORF 4117, Medenine - TUNISIE Immatriculation au RCS de Sens

AL893124657

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Montillot du 22/07/2019 a été constituée une SARL nommée : CARS SERVICES

Objet : Mécanique et entretien courant automobile, poids lourds, agricoles, motocycles,

achat vente de véhicules, dépannage, remorquage, petite carrossrie

Capital : 10.000 € Siège social : Le Gué Pavé, 89660 Montillot Durée : 99 ans Gérance : M. Stéphane POL, 7 rue du Passage, 77240 Seine- Port.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre

AL893124886

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16 juillet 2019, il a été constitué une société civile : DENOMINATION : EUROPE ON WHEELS, SIEGE : 10 promenade de l'Ouest, 89510 VERON. OBJET : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 100 euros. GERANCE :- Bradley PERKINS, demeurant 1321 Seneca St, Appt 801, Seattle, WA 98101 (ETATS UNIS D'AMERIQUE), - Oksana PERKINS, demeurant 1321 Seneca St, Appt 801, Seattle, WA 98101 (ETATS UNIS D'AMERIQUE), AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : Au RCS de SENS.

AL893124887

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Imrane OMARJEE, Notaire de la Société Civile Professionnelle « Olivier LE GOFF et Imrane OMARJEE, Notaires associés «, titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de SAINT-PIERRE (Réunion), 37 Rue Auguste Babet, le 16 juillet 2019 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes : Objet : Fabrication artisanale associée à la vente de plats pour consommation immédiate en véhicules motorisés ou non, restauration traditionnelle, bar à tapas à ambiance musicale. Dénomination : Curtiléal Siège : MAILLOT (89100), 17 rue de la Metairie. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. Capital : 1.000,00€ Cessions de parts : Les parts peuvent être cédées ou transmises librement par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les cessions entre associés et leurs descendants ou ascendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément. Gérant : Monsieur Alexandre Jérôme CURTIL demeurant à SAINT-PIERRE (97410) 62 rue Amiral Lacaze L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DECEMBRE de chaque année. La société sera immatriculée au RCS de SENS. Pour avis, le notaire

AL893124888

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : ABI EXOTIQUE

Siège Social : 56, rue Thenard 89100 SENS

Capital social : 1.000 €

Objet : Commerce d'alimentation générale, divers.

Durée : 99 années

Président : Mme Sutharsana UTHAYABANU, demeurant 3 rue de la Folie Jeannot 89100 Sens

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Le président.

AL893124890

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/07/2019, il a été constitué une EURL dénommée : JMI Siège social : 26 RUE MILLIAUX, 89000 AUXERRE Capital : 5.000€ Objet : PEINTURE Gérance : M. JIMENEZ MARTOS ILDEFONSO, 26 RUE MILLIAUX, 89000 AUXERRE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL893124900

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/07/2019, il a été constitué une société :

Dénomination sociale: BEAUTY FULL

Forme : SASU

Capital social : 3000 €.

Siège social : 156 rue des Déportés de la résistance - 89100 SENS

Objet : Prestations Esthétiques, vente de produits esthétiques

Gérance : Madame IACOBUCCI Juliane, née le 04/02/1996 à Paris 14ème, de nationalité Française, demeurant 15 rue des calmettes à ST CLEMENT(89) pour une durée indéterminée.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS SENS.

AL893124902

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, à Sépeaux, en date du 18 Juillet 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée. Dénomination sociale : MARQUES Forme : Société par actions simplifiée. Objet : Tous travaux du bâtiment, Electricité, plomberie chauffage en sous-traitance, Négoce de tous matériaux et matériels de bâtiment, Marchand de biens immobiliers. Capital social : 500 euros. Siège social : Rue de la Résistance–lieudit Le grosset - 89300 CHAMVRES Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Président : Monsieur Manuel Patrick MARQUES Demeurant 3 bis route de Joigny – Le Grand Bailly - 89116 SEPEAUX, Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Cessions d'actions : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne). Pour avis et mention, la présidence.

AL893124906

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 16.7.2019, il a été constitué une SASU dénommée : CF CONSEILS IMMO. Capital : 100€. Siège : 4, rue Davier, 89300 Joigny. Objet : Création et exploitation d'une agence immobilière. Durée : 10 ans. Président : Mr FEVRE Claude, 4, rue Davier, 89300 Joigny, pour une durée indéterminée. Transmission des actions : Les actions sont librement négociables. Immatriculation au RCS de Sens

AL893124908

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 juillet 2019 à AUXERRE, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI BALTHAZAR. Forme : Société civile immobilière. Objet : Acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000 euros. Siège social : 12 rue du 14 Juillet 89000 AUXERRE. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 1 000 euros. Gérant : M. Philippe DARIELLE demeurant 12 rue du 14 Juillet 89000 AUXERRE. Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL893124912

SAS «LE VINGT HEURES VINS»

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Grande Rue Aristide Briand
89200– AVALLON

Par acte sous seing privé en date du 24 juillet 2019, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS « Le Vingt heures Vins »

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1 000,00 euros

SIEGE : 15 Grande Rue Aristide Briand – 89200 AVALLON

OBJET : Bar – Restaurant « Bar à Vins-Tapas »

DUREE : 99 années

PRESIDENTE : Madame Valérie VADBLED 14 Bis Rue des Prés 89200 AVALLON

IMMATRICULATION : RCS d'Auxerre.

Pour avis.

AL893124919

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à COULANGERON (Yonne) du 25 juillet 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile Immobilière

Dénomination sociale : SCI LES CHAMPS CASSELINS

Siège social : 1 Impasse des Granges - Grapoule 89580 COULANGERON

Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Thierry LEDROIT, demeurant 36 Rue de la Vau Derrière 89240 CHEVANNES et Monsieur Romuald FOREST, demeurant 1 impasse des Granges 89580 COULANGERON.

Clauses relatives aux cessions de parts : libre entre associés ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions

Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL893124922

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, Notaire à MALIGNY, le 23 juillet 2019, a été constituée la société civile immobilière dénommée «SCI ST TROPEZ».

Siège social: AUXERRE (89000) 17 rue du 8 mai 1945.

Capital social : CINQ CENT EUROS (500 €) divisé en 50 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 50,

Apports en numéraire : 500,00 €.

Objet social : L'acquisition, gestion, la prise à bail, prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'exploitation par bail ou autrement des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et notamment les biens et notamment les biens et droits immobiliers sis à AUXERRE (89000) 17 rue du 8 mai 1945, obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE. Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé gérant de ladite société: Monsieur Elie RAVRY commercial, demeurant

à AUXERRE (89000) 41 avenue Yver.

Pour insertion : Maître Emilie BERARDO.

AL893124926

SCP LELIEVRE
Notaire à AVALLON

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89), le 26 juillet 2019, a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : propriété et administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine

Dénomination : GFA LES CHAMPS LIEVRES

Siège social : GUILLON (89), 5 Grande Rue «Perrigny»

Durée : 99 ans

Capital social : 86 400 EUR

Les apports sont en nature, et en numéraire

Gérants : M. Jean-Pierre DANNOUX et M. Emmanuel DANNOUX

La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

Pour avis, le Notaire.

AL893124936

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP du 23/07/2019 de DES VIEUX MOULINS, SCCV au capital de 1000 euros. Siège: Lieu Dit Le Charmoy, 89330 St Julien Du Sault. Durée: 99 ans. Gérance: M. MOREAU-LECOLIER Francis Lieu Dit Le Charmoy, 89330 St Julien Du Sault. Objet: Acquisition, achat, échange, apport, d'un terrain à bâtir, d'un immeuble, édification ou rénovation de l'existant puis revente en totalité ou par fractions. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. RCS: SENS.

AL893124940

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
t.mercier@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

Nouvelle-Zélande

De l'eau pour les kiwis bios

Dans l'une des régions les plus touristiques de l'île nord, à Katikati, la production de kiwi bio et un gîte rural occupent Christine et Fred, un couple franco néo-zélandais ouvert au monde et attaché à ses terres.



Christine Weber s'est installée en Nouvelle Nouvelle-Zélande en 1994. L'exploitation située dans l'une des régions touristiques les plus populaires de l'île du Nord à Katikati produit des kiwis verts hayward bio.

En 1983, après son BTA à Poisy (Haute-Savoie), Christine Weber profite de la bourse de stage du CNJA (ex JA) pour découvrir l'élevage ovin en Nouvelle-Zélande. Elle ne sait pas encore que six ans plus tard, après un BTS à Poisy, une spécialisation sur la tonte et la laine à l'Université de Christchurch (NZ), puis quelques expériences professionnelles de chaque côté de la planète, elle ne reviendra en France que pour les vacances !

De Poisy à Katikati

Sa rencontre avec Fred Jordan à l'Université sera déterminante pour son avenir, qui ne se fera pas entouré de moutons, mais dans un verger de 5 ha de kiwis. Trois enfants et 25 ans plus tard, l'exploitation située dans l'une des régions touristiques les plus populaires de l'île du Nord à Katikati produit des kiwis verts hayward bio. Installée sur ce verger en 1994, et en bio depuis 1999, après trois ans de transition, l'exploitation fonctionne principalement avec des emplois saisonniers : des équipes pour la taille en été-hiver, l'éclaircissage, puis la récolte. L'agriculteur, Fred Jordan, s'occupe des traitements bios, de la tonte du verger et de l'entretien des structures.

Se protéger du gel

La récolte des kiwis se déroule à la fin de l'automne (d'avril à début juin) en fonction de la maturité du fruit, testée en laboratoire (matière sèche et taux de sucre). La récolte peut être retardée, selon les conditions climatiques (pas de récolte sous la pluie) ou la disponibilité des équipes de cueillette. Dans ce cas, le risque de gel augmente et après deux à trois jours de gel, les feuilles tombent et le fruit n'est plus protégé. Un kiwi gelé ne se conserve pas, et comme pour les pommes et les poires, ces fruits peuvent être stockés jusqu'à neuf mois en attendant d'être vendus. Dès leur installation en 1994, les Jordan ont subi un gel de printemps et ont perdu le tiers de leur première récolte. Et les accidents climatiques, ici comme en France, sont de plus en plus fréquents : gel, sécheresse et des *«queues de cyclones»* comme le cyclone Gita en février 2018.

Ainsi au début des années 2000, une protection contre le gel par arroseur est installée avec une pompe dans un petit ruisseau. Mais cette installation n'étant pas suffisante pour irriguer les 5 ha de verger, un puits de 232 m de profondeur a été créé en 2015 pour couvrir toutes les parcelles. Cette protection par aspersion protège les fruits et les feuilles du gel. Une alarme alerte l'arboriculteur quand la température passe en dessous de 0,5 °C. Les arroseurs se mettent en route, mais il faut vérifier le fonctionnement de la pompe et poursuivre l'aspersion lorsque la température remonte après le lever du soleil. Une redevance pour utiliser l'eau est payée chaque année à la Région. Outre le coût de cette redevance, un problème avec la pompe du puits en 2018 (résolu depuis) a montré la fragilité du système. Fred Jordan a alors commencé à réfléchir à l'idée d'une retenue collinaire.



Les caisses sont prêtes pour la récolte. Les kiwis partent à la coopérative Apata, qui a une chaîne d'emballage en bio. Puis l'exportation sous la marque Zespri est réalisée par l'unique bureau de vente de Nouvelle Zélande.



Le gîte rural est situé au cœur de la plantation de kiwis.

De l'eau et du sec

Il y avait également un problème de parcelle facilement inondée ou trop humide avec des sources spontanées dans un secteur du verger. Comme les kiwis n'aiment pas avoir les racines trop dans l'eau, l'arboriculteur a décidé de faire un drainage et de remblayer une petite vallée (comprendre un creux !) pour un entretien plus facile. En creusant une partie de la parcelle, il a donc récupéré 500 m³ de terre pour remblayer une partie et tenter d'avoir une réserve d'eau sur l'autre, *«l'eau devient de plus en plus précieuse»*, précise Fred, *«et une réserve avec une retenue collinaire est un plus»*. Il décide donc en novembre 2018, *«de faire son trou !»* mais sans aucune certitude sur le remplissage de la mare. *«J'avais l'espoir de voir l'eau arriver en quelques semaines ou quelques mois, mais en fait elle s'est remplie en quelques jours, à l'étonnement de tous. Il a même fallu pomper le fond pour finir de creuser ! On ne savait pas si la géologie du sol permettrait de retenir l'eau, et nous avons tout de suite remarqué des suintements d'eau claire sur les parois du lac, une belle eau propre qui s'est introduit naturellement. Dans le même temps, la parcelle d'à côté s'est drainée parfaitement.»* Le coût de l'intervention des pelleteuses a été d'environ 12 000 €, *«plus que prévu au départ, mais nous avons maintenant une belle réserve d'eau à notre disposition, qu'il faudra analyser auparavant pour voir si on peut l'utiliser sur les kiwis»*. En attendant, la famille Jordan vient de planter des arbres et d'autres végétaux pour encourager les espèces endémiques et la présence des oiseaux. Durant l'été, et quasiment sans pluie depuis trois mois, l'eau est bien restée au moins jusqu'à la moitié du niveau du lac. La mare s'est transformée en lac propre, au moins le temps de l'été, et la famille Jordan en a profité pour mettre une petite barque, un ponton et nager tranquillement ! Pour des raisons de sécurité, ce petit lac a été clôturé et les touristes qui viennent du monde entier au gîte de Kiwicottage n'y ont pas accès. En revanche, ils peuvent profiter de la baignoire installée sur la terrasse et sous les étoiles !

CLAUDINE LAVOREL



Un gîte près des kiwis et des étoiles

Christine reçoit dans son gîte pour quatre personnes de nombreux visiteurs du monde entier. Lassés d'un spa trop coûteux et vieillissant, les Jordan ont choisi la simplicité avec douche et baignoire à l'extérieur. *«Profitez d'un bain chaud à l'extérieur sous les étoiles ou à tout moment de la journée, et de la douche extérieure amusante pour vous rincer après la plage»*, précisent-ils sur leur site www.kiwicottage.co.nz